
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 31 mars 2016

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 16 heures 15 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO - Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - M. Marc AMBROGELLY - Mme Dany MONTOIS - M. Loïc CHABRIER - Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - Mme Marie-Neige BLANC - M. Ali MOHAMED AHAMADA - M. Alain BRISSARD - Mme Samia BELAZIZ - Mme Laura GANDOLFI - M. Ikhlef CHIKH - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Frédéric VERMEULIN - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - Mme Yasmina SALHI - M. Yann CROMBECQUE - M. Jean-Wilfried MARTIN - M. Jean-Paul CHICH - Mme Natalie PERRET - M. Hector BRAVO - Mme Djamila GHEMRI - Mme Emmanuelle HAZIZA - Mme Virginie PANICO - M. Richard MORALES - M. Stéphane PONCET - Mme Michelle MOREL - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Myriam GROS-IZOPET (pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)

Mme Chantal ROUX (pouvoir à M. Hector BRAVO)

M. Mathieu SOARES arrivé en retard, (pouvoir à Mme Antoinette BUTET-VALLIAS)

M. Pascal MERLIN (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

Mme Farida CASOLI (pouvoir à Mme Natalie PERRET)

Mme Pascale CROZON (pouvoir à M. Jean-Paul BRET)

Mme Chafia TIFRA (pouvoir à Mme Anne REVEYRAND)

M. Movses NISSANIAN (pouvoir à M. Frédéric VERMEULIN)

M. Olivier BAUD (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

M. Jacky ALBRAND (pouvoir à M. Marc AMBROGELLY)

Mme Martine MAURICE (pouvoir à M. Jean-Wilfried MARTIN)

M. Régis LACOSTE arrivé en retard, (pouvoir à Mme Virginie PANICO)

M. Hervé MOREL arrivé en retard, (pouvoir à M. Richard MORALES)

M. Michel CASOLA (pouvoir à M. Stéphane PONCET)

- : -

M. LE MAIRE.- Bonjour.

Nous allons procéder à l'appel nominal. Ensuite, vous aurez à signer la feuille de présence qui circulera dans cette salle. L'appel nominal en l'absence momentanée de M. Soares sera fait par M. Bocquet.

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous allons d'abord voter l'adoption du procès-verbal de la séance précédente du 8 février 2016. Avez-vous des observations ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

J'en profite pour vous indiquer la date du prochain Conseil Municipal, le lundi 23 mai 2016.

Je rappelle les délégations du maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, document qui est donné à titre d'information et que vous recevez en même temps que la convocation au Conseil Municipal.

Nous avons une série de délibérations budgétaires pour lesquelles nous avons convenu, lors de la conférence des présidents, d'avoir des interventions groupées. Il s'agira d'ailleurs d'une intervention de tous les groupes puisque tous les groupes ont souhaité intervenir.

Une première délibération pour laquelle il n'y a pas de demandes d'intervention qui relève de cette problématique au sens large.

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MADAME LE TRÉSORIER PRINCIPAL – ANNÉE 2015 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

M. LE MAIRE.- Les trois délibérations suivantes sont le compte administratif 2015, l'affectation du résultat qui fera suite à ce vote et ensuite le vote des taux d'imposition 2016 consécutif au vote du budget que nous avons eu au mois de décembre.

Il y aura une décision modificative n° 1 sur laquelle il n'y a pas de demande d'intervention. Les interventions seront groupées sur les délibérations 2, 3 et 4.

M. Kabalo, adjoint en charge des finances, va nous présenter le compte administratif.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – M. Prosper KABALO

M. Prosper KABALO.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Le compte administratif récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours d'un exercice budgétaire, il permet d'analyser les réalisations de l'exercice et l'état des finances municipales à la date du 31 décembre. Il permet également de vérifier si les arbitrages budgétaires initiaux, le BP 2015, ont bien été respectés, et enfin de mesurer l'évolution des flux financiers entre deux exercices 2014 et 2015.

Les facteurs marquants de l'exercice 2015, en fonctionnement :

- Une baisse conséquente des recettes réelles (-1,30 %).
- Une régression des dotations de l'État.
- Une forte progression des dépenses réelles (+5,44 %).

Les rapports que je fais d'un chiffre à l'autre correspondent au compte administratif 2014 et au compte administratif 2015.

Néanmoins, les recettes et dépenses courantes évoluent de manière plus mesurée si on tient compte d'autres paramètres : +1,87 % et +2,98 %, ce qui montre l'effet de mesures exceptionnelles liées notamment à des cessions, provisions ou indemnités exceptionnelles.

- Un investissement qui continue de progresser.
- Un autofinancement en baisse mais qui demeure tout de même conséquent.

Nous allons voir en détail toutes les opérations, du moins les plus significatives dans chacune des sections, dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement.

En fonctionnement, les recettes réelles s'établissent à 142,56 M€, elles sont en baisse de 1,30 %. Les dépenses réelles à 121 M€ sont en progression de 5,44 %. Soit un excédent de fonctionnement de 21,54 M€.

En investissement, les recettes réelles s'élèvent à 13,61 M€ et les dépenses à 39,52 M€, soit un déficit d'investissement de 25,91 M€. Ce déficit d'investissement est financé par l'excédent 2015 de la section de fonctionnement, soit les 21,54 M€.

L'autofinancement est en baisse mais demeure assez conséquent. Il est de 21,54 M€ au titre de l'exercice et représente 15,11 % de ce montant contre 20,54 % l'an passé et 18,69 % en 2013.

En 2014, la stabilisation de l'autofinancement à un niveau supérieur s'expliquait par une progression plus rapide des recettes que celle des dépenses due à des produits de cessions importants et exceptionnels.

En 2015, l'autofinancement diminue sous l'effet conjugué de la baisse des recettes (recul des dotations de l'État notamment) et de la hausse des dépenses. Son évolution à la baisse explique entre autres la reprise de l'endettement en 2015.

Voyons maintenant comment évoluent les recettes réelles de fonctionnement par nature.

Elles s'élèvent à 142,56 M€, en baisse de 1,30 %.

Le chapitre 70, le produit des services et des domaines : 9,665 M€, il s'agit des recettes liées à la restauration scolaire, locations diverses, redevances d'occupation de l'espace public ou activités périscolaires et petite enfance.

Les impôts et taxes (93,667 M€) représentent 65,70 % des recettes réelles de fonctionnement, elles sont en hausse de 3,70 %.

Le produit encaissé au titre des contributions directes s'est élevé à 73,23 M€ contre 70,44 M€ en 2014, soit une progression de 3,96 %, notamment en raison de recettes supplémentaires : l'assujettissement d'une partie des locaux de la CPCAM qui ne reçoivent pas du public et dont la recette fiscale s'est élevée à 212 000 € et 262 000 € de recettes liées aux résidences secondaires sur notre territoire.

La dotation de solidarité communautaire est stable à 2,827 M€. À cela s'ajoutent principalement les droits de mutation à 5,09 M€ et la taxe sur l'électricité à 2,18 M€.

Les dotations, subventions et participations sont à près de 35 M€, soit 24,52 % des recettes réelles de fonctionnement ; elles régressent de 5,37 %.

Les autres produits de gestion courante pour 603 000 € proviennent de la location du patrimoine immobilier de la Ville.

Des atténuations de charges pour 636 000 € qui correspondent au remboursement de rémunération du personnel incluant le remboursement d'assurance et les remboursements sur charges de sécurité sociale.

Des produits exceptionnels à 3,03 M€, en baisse de près de 60 % en raison du caractère unique et évolutif des recettes comptabilisées sur ce chapitre qui n'ont pas vocation à se reproduire d'un exercice à l'autre.

Les impôts ménages, taxe d'habitation foncier bâti et non bâti constituent 51,37 % de nos recettes, la plus importante étant la taxe d'habitation à 55 % pour 40,31 M€. Elle est la recette prépondérante de nos recettes directes.

Les compensations et dotations du Grand Lyon demeurent relativement stables dans leur proportion à 8,30 % contre 8,19 % l'an passé. Les dotations et compensations de l'État représentent 18,50 % des recettes réelles de fonctionnement contre 20,09 % en 2014.

Les subventions produits des immeubles et autres produits restent relativement stables à 21,84 % contre 22,95 %.

Nous avons ensuite des droits de mutation en nette reprise en 2015 :

- 2009 : 3,2 M€
- 2010 : 4,7 M€
- 2011 : 5,5 M€
- 2012 : le produit des droits de mutation baisse de 9,67 %.
- 2013 : 4,7 M€
- 2014 : 4,48 M€, soit une régression par rapport à l'exercice 2013 de 4,12 %

- 2015 : une hausse sensible puisque la Ville a encaissé 5,09 M€, soit une progression de 13,74 %

Je vous rappelle que les droits de mutation dépendent du volume des transactions immobilières et du prix de vente de ces biens.

Les dotations de l'État sont en baisse de 9,19 %. Elles représentent 26,43 M€ contre 29,1 M€.

La dotation forfaitaire pour 18,994 M€ régresse de 12,54 %. Cette baisse s'explique par un écrêtement de 410 000 € destiné à maintenir l'enveloppe globale normée.

La contribution de redressement des finances publiques est d'un montant de 2,489 M€.

La DSU de cohésion sociale à 3,312 M€ progresse de 0,90 %. Elle est liée à un classement des villes, Villeurbanne est classée 414^{ème} sur 742 villes. Les villes éligibles en 2014 étaient au nombre de 736. Notre classement a baissé, ce qui explique la progression de cette dotation.

La dotation générale de décentralisation pour 375 000 € correspond à ce que la Ville a perçu, destinée au financement des services communaux d'hygiène et de santé.

La dotation unique de compensation spécifique de la taxe professionnelle à 345 000 € baisse de 33,4 % (-178 000 €). C'est une dotation qui, au fur et à mesure des années, baisse continuellement et est certainement appelée à disparaître.

Enfin, l'allocation compensatrice de la taxe d'habitation pour 3,122 M€ et l'allocation compensatrice pour la taxe foncière pour 188 000 € versée par l'État concernent les exonérations accordées aux personnes de conditions modestes et pour les immeubles situés en zone urbaine sensible.

Comment évoluent nos dépenses de fonctionnement par nature ?

Les charges à caractère général pour 21,9 M€ : ce chapitre représente 18,10 % des dépenses réelles, quasi-stable. Il regroupe les achats de fluides, services extérieurs, impôts et taxes payés par la Ville principalement.

Les charges de personnel pour 71,094 M€ : ce chapitre représente 58,75 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il est en hausse de 2,75 %. Cette évolution provient de mesures locales et nationales.

- L'impact des mesures nationales : la réforme des retraites et l'évolution des conditions pour 540 000 €.
- L'impact des mesures locales : l'évolution du GVT pour 1,18 %, soit 820 000 €, l'évolution également des effectifs avec la création de 40 postes en 2014 (1,23 M€ en année pleine sur l'exercice 2015). Du fait de la maîtrise des dépenses et de la gestion, le budget de remplacement est en baisse de 0,4 M€. Il est important de le noter.

Également le coût des emplois aidés en hausse de 180 000 €, lié à l'augmentation des contrats d'avenir puisque nous en avons signé 20 en 2015.

Enfin, l'atténuation de produits pour 994 000 €, c'est le fonds de péréquation des ressources intercommunales, soit un prélèvement direct sur nos recettes fiscales de

995 000 € en 2015 contre 734 000 € en 2014, et il continuera d'augmenter fortement jusqu'en 2017.

Les autres charges de gestion courante pour 23,781 M€ représentent 19,65 % de nos dépenses réelles, une hausse de 5,58 % par rapport à 2014. Elles concernent essentiellement les contributions aux organismes de groupement (Symalim, ENM) et les subventions de fonctionnement versées aux organismes de droit public ou privé comme les associations.

Les subventions de fonctionnement aux organismes publics sont en hausse de 61,7 % mais est incluse la subvention versée au CCAS qui augmente fortement. L'an dernier, nous avons demandé au CCAS de puiser dans ses réserves, nous lui avons versé une subvention de 2 M€. Nous revenons à une situation d'équilibre et la Ville revient à un versement d'une subvention normale pour l'équilibre du CCAS. L'augmentation était de 83,6 %.

Pour la culture, la baisse est répartie sur diverses structures : IAC, centre Léo Lagrange, cinéma Le Zola.

Pour le sport, nous avons baissé les subventions exceptionnelles non reconduites pour partie à la SASP Asvel, l'association Asvel Basket, l'ASV Basket Féminin ou le VHA.

S'agissant du développement économique, une baisse de la subvention à la Chambre des métiers et la disparition de l'association Adam cré-acteur à laquelle nous versions une subvention de 5 000 €.

Enfin, des charges exceptionnelles pour 2,467 M€, soit une hausse exceptionnelle très forte (+924 %) liée au versement exceptionnel d'une indemnité à la société Oblique AZ puisque nous avons racheté un bail emphytéotique et récupéré le foncier de cette usine d'environ 10 000 m².

À périmètre constant, s'il n'y avait pas eu cette opération exceptionnelle, nous aurions une évolution de -12 %.

Comment sont réparties ces dépenses de fonctionnement ?

Le premier poste reste toujours l'éducation qui représente 33 % des dépenses de fonctionnement, le sport et la jeunesse 17 %, la culture 17 %, la petite enfance 12 %, l'urbanisme et l'environnement 10 %.

La Ville consacre 5 % de son budget au social et au logement et 2 % à l'action économique. Je vous rappelle que ces actions relèvent prioritairement de la Région et de la Métropole.

Nous maintenons un investissement en hausse. Les dépenses réelles se sont élevées à près de 35 M€ contre 31 M€ l'an passé, soit une progression de +11,90 %, à l'intérieur desquelles 2,6 M€ sont réservés aux frais d'études préalables à la définition de travaux et de recherche, 5 M€ regroupent des crédits consacrés aux immobilisations corporelles qui permettent l'acquisition de terrains, la construction, l'installation de matériel et outillage technique comme l'achat de bibliobus, de matériel informatique et de téléphonie.

Le poste le plus important avec 27,107 M€, dépenses réelles qui représentent 78,03 % des dépenses, est en hausse de 21,26 % il s'agit des travaux réalisés sur l'exercice 2015, dans tous les secteurs :

- Le scolaire avec 10,3 M€ pour la poursuite des travaux d'extension et de restructuration des groupes scolaires (Berthelot, Jean Moulin, Jules Guesde pour 3,2 M€), la construction de restaurants scolaires à Renan et l'achèvement du traitement des façades par exemple pour le groupe scolaire Saint-Exupéry pour 1 M€.
- La culture : 218 000 €.
- La petite enfance : 560 000 €.
- Le sport : 810 000 €.
- L'administration générale : 1,34 M€. Tout le monde a vu la rénovation de l'accueil et des guichets du service Population.
- L'accessibilité : 780 000 €.
- Parcs et jardins : 560 000 €.
- Réseaux et éclairage public : 830 000 € avec la volonté de dissimulation des réseaux, notamment sur les rues des Roses, Michel Dupeuble, Jean Voillot et autres.
- Subventions d'équipements : 2,7 M€.

Je l'ai dit en préambule, le retour à l'emprunt permet à notre Ville de rester sur un endettement toujours très réduit : 7,18 M€ contre 4,55 M€. C'est tout à fait honorable. L'endettement par habitant est de 48,55 € quand la moyenne de la strate des villes comparables à la nôtre est de 1 123 € par habitant.

L'affectation du résultat représente 10,93 M€. Il est affecté directement à la section d'investissement dont le besoin s'élève à hauteur de 11 M€, que l'on compensera par l'emprunt et par la première décision modificative de 73 000 €.

J'en ai terminé avec cette présentation. Beaucoup de chiffres et de pourcentages. Je comprends parfois la difficulté et l'intérêt de lire les graphiques. La délibération qui vous a été présentée est complète en explications. Je vous remercie de votre attention et je laisse la place au débat.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Kabalo de cette présentation qui a quand même un caractère très didactique. Certes, les chiffres sont toujours un peu austères mais je pense que les images qui vous sont présentées, de même que le document que vous avez reçu lors de l'examen en commission, permettent d'avoir une analyse tout à fait complète de notre compte administratif.

Nous allons prendre les interventions. Le premier à intervenir est le groupe UDI, M. Morales. Nous avons convenu en conférence des présidents d'être dans un intervalle de temps de 8 minutes. Je le dis pour chacun.

M. Richard MORALES.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers amis,

Le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal n'appelle aucune observation. Sur le plan comptable, tout va bien, les comptes s'équilibrent, la Ville est peu endettée et vous allez donc porter ce beau message grâce à une presse peu regardante d'une ville bien gérée où tout va très bien dans le meilleur des mondes. Je pourrais m'arrêter là mais, pour vous faire plaisir, je vais compléter mon propos.

Avec 48,5 € par habitant, la Ville est très peu endettée, s'appuyant plutôt sur l'impôt que sur l'emprunt, d'un rapport de 15 pour 1 en valeur absolue, dans un contexte où les impôts sont très élevés pour ceux qui en payent, mais dans le contexte aussi d'une loi fiscale modifiée qui a rendu imposables des ménages modestes ou encore des personnes seules retraitées alors que, par ailleurs, les taux d'emprunt n'ont jamais été aussi bas et autorisent des opportunités de trésorerie évitant par ailleurs de matraquer les contribuables villeurbannais lourdement sollicités. Cela n'est pas un choix de technique comptable mais bien de politique comptable.

On remarquera que l'excédent de clôture est toujours élevé avec des restes à réaliser excessifs récurrents qui vous posent toujours autant de problèmes.

Votre travail d'investissement est poursuivi et vous êtes contraints de le poursuivre tant vous courez après votre retard accumulé depuis votre premier mandat pendant lequel vous avez cru que bien gérer, c'était ne pas dépenser, donc investir à minima dans l'intérêt des citoyens. Nous vous l'avions souvent dit.

Vous êtes dans le rattrapage bien décrit par l'adjoint aux finances à l'instant, tant dans les domaines scolaire, culturel, sportif, dans la vie associative, ainsi que dans l'administration générale, l'accessibilité ou encore l'éclairage public. Il n'y a là rien d'admirable mais du rattrapage pur et simple face à notre ville qui est en train de devenir une grande ville (la 19^{ème} ville de France) au centre géographique désormais de l'agglomération lyonnaise.

À côté de ce rattrapage, vous n'arrivez pas à vous dépêtrer du problème récurrent des dépenses de fonctionnement qui continuent de progresser : +2,4 M€ dans le compte administratif 2014, +6,3 M€ dans le compte administratif 2015. J'avais relevé cette tendance lourde l'année dernière, vous êtes cette année sur le chemin de la tripler ! Où sont les efforts initiés en 2014 sur les charges à caractère général, notamment les factures énergétiques ? En 2015 tout s'envole : +7,8 % sur les fluides, les dépenses d'eau progressent de 3,54 %, l'électricité de 13,1 %, le chauffage de 9,5 %.

Par contre, vous faites des économies sur la restauration scolaire en vous félicitant de nourrir plus d'enfants pour moins cher. Nous avons déjà abordé ce problème, vous plagiez la multiplication des pains. Vous annoncez le passage de 945 000 repas à 965 000 repas avec des économies substantielles, notamment sur les matières premières. Après nous avoir fait le coup des pommes à défaut d'aspect, de culture standard, c'est-à-dire ayant subi une moyenne de 15 traitements par pesticides, vous allez nous faire croire que les économies réalisées sur les repas des enfants n'en altèrent en rien la qualité. Qualité et prix réduits, vous êtes prêt pour Top Chef !

Plus sérieusement, où en est la part du bio annoncée à 12 % en 2014 et annoncée sur ce compte administratif à 10 % ? Renoncez-vous donc à la part grandissante de l'alimentation biologique à l'avantage de l'agriculture traditionnelle source de

consommation des pesticides largement reconnue désormais dans l'apparition de maladies graves dont les cancers ? Si vous dites non, que vous n'y renoncez pas, donnez-nous l'explication de ce recul en dehors de la logique financière. Je vous rappelle que vous nous avez fait voter ici même le choix du zéro pesticide dans nos parcs et jardins. Il faudrait que ce choix arrive jusqu'aux assiettes de nos enfants !

Pour finir sur ce sujet, je tiens à rappeler que vous avez dit dans le budget prévisionnel 2015, après avoir aussi augmenté les tarifs de cantine jusqu'à +30 %, que les gains réalisés sur la cantine scolaire viendraient alimenter pour partie les besoins de financement du périscolaire. On comprend mieux votre philosophie qui est en fait une double peine pour les enfants et les familles.

Si vos dépenses de fonctionnement ont continué de progresser, cela est dû aux charges de personnel qui évoluent inéluctablement : 65 M€ en 2013, 69,2 M€ en 2014, 71 M€ en 2015, et si une partie très minoritaire de ces 71 M€ est liée à votre ami François Hollande qui va préparer ses valises, le reste est de votre responsabilité hormis l'incontournable Glissement Vieillesse Technicité. Le problème qui se pose, c'est que les recettes fiscales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti) ne couvriront que les dépenses de personnel, d'autant que l'on doit y intégrer les emplois d'avenir et les intervenants du périscolaire.

Contrairement à notre demande, vous persistez et ne remettez toujours pas en question la réorganisation, l'optimisation et la rationalisation du fonctionnement des services. Vous maintenez la ville dans une époque révolue et votre seule réponse est quantitative : 1 705 agents ! La mairie est le plus gros employeur de la ville de Villeurbanne et vous allez nous faire voter dans un moment ce nouveau chiffre comptabilisant les personnels. Cela ne semble pas vous inquiéter.

Où est le temps des grandes entreprises qui étaient la marque de Villeurbanne : Bailly, Norev, Gilet, le Fil Dynamo, Valentine, Les Moulins de Strasbourg, Delle puis Delle Alstom et tant d'autres que nous pourrions citer ?

Pour ceux qui ne les connaissent pas, je vous expliquerai.

Ces entreprises généraient des emplois et du bien-être pour nos concitoyens, animant elles-mêmes la formation professionnelle et l'apprentissage intelligent débouchant sur des ouvriers hautement qualifiés, bien loin du caractère factice et superficiel des emplois d'avenir qui ont succédé à l'échec et l'imposture des emplois jeunes. Ce sont bien nos entreprises qui créent l'emploi, améliorent la balance commerciale et restaureront la croissance. Les services publics doivent assurer la base arrière performante et utile nécessaire à notre volonté entrepreneuriale, à notre performance économique.

Le propos que je vais ajouter, je l'ai exprimé l'année dernière et le contexte violent et barbare d'aujourd'hui lui fait prendre une autre couleur.

J'enrage de voir comment l'incompréhension économique politique et l'indolence qui s'y rattache, naïve face au monde de la finance qu'il faut utiliser et non faire croire que l'on affronte, laissent en déshérence éducative, culturelle, économique et professionnelle nos jeunes qui sont attirés par les fleurs du mal. Je vous reproche de ne pas avoir cette fibre économique pour notre ville au riche passé et de vous résigner, dans le cadre de votre Politique de la Ville, de continuer à entasser dans les quartiers toutes les précarités,

toutes les difficultés, tous les espoirs déçus qui deviennent jour après jour les quartiers de tous les trafics et de tous les dangers.

Nous ne voterons pas ce compte administratif. Le groupe centriste UDI ne peut qu'être satisfait par ailleurs de la stabilité des taux d'imposition des trois taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti). Nous insistons toujours sur la nécessité d'un apaisement fiscal et cette stabilité des taux 2016 va dans ce sens. Il faudra bien sûr continuer, le mandat n'est pas fini.

Pourtant les Villeurbannais doivent comprendre que leurs impôts locaux, malgré cela, vont augmenter car les bases progressent de 1,01 %. Comment expliquer que les impôts locaux vont encore augmenter quand les Français subissent une grave insécurité économique avec un chômage qui progresse inexorablement malgré les incantations d'un président de la République véritablement en bout de course ?

Comment expliquer que les impôts locaux vont encore augmenter avec une croissance qui ne permettra pas de créer des emplois et cela agrémenté d'une inflation à 0 % ?

Comment expliquer que les impôts locaux vont encore augmenter quand les salaires sont gelés et que les retraites subissent même des baisses ? Cette augmentation des bases n'est pas justifiée, mais l'incompétence du gouvernement et la légèreté économique du chef de l'État ne sont plus à démontrer.

L'impôt est utile mais trop d'impôt devient toxique et destructeur.

À votre niveau, que pouviez-vous faire ? L'accroissement de la population vous assure à elle seule une progression des recettes fiscales de 2 M€ à 3 M€ chaque année. Vous pouviez jouer la carte compensatoire en baissant faiblement les taux pour permettre une stabilité des prélèvements fiscaux. Une fiscalité stable à euros constants aurait été la traduction de votre volonté de protéger économiquement vos concitoyens, et particulièrement la classe moyenne qui fait vivre la cité et qui est une cible fiscale tellement facile.

Cet effort, vous ne le faites pas et nous le regrettons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir respecté votre temps de parole. C'est tout.

Pour le groupe Europe Écologie les Verts, Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le compte administratif est un moment-clé car il permet de faire une photographie réelle de la situation des comptes de la Ville.

Certes, cette année, l'autofinancement baisse de manière sensible, passant de 16 % à 13 %, mais le niveau reste satisfaisant vu le contexte général.

La conséquence de cette situation, c'est que la Ville doit avoir recours à de nouveaux emprunts. L'encours de dette passe de 31 € par habitant à 48,5 € par habitant contre plus de 1 100 € par habitant dans les communes de la même strate. Il s'agit d'une hausse importante que nous soutenons car elle permet d'augmenter le niveau d'investissement et

ainsi de satisfaire les besoins en équipements des Villeurbannais. Cette hausse est tout à fait supportable par la Ville puisque la dette reste très faible.

Concernant tout d'abord les dépenses réelles d'investissement, elles sont légèrement supérieures à celles de 2014 : elles passent de 36 M€ à 39 M€. Néanmoins, la part qu'elles représentent dans l'exécution globale est moindre. Ce montant d'investissement est important mais il pourrait encore augmenter. Ils sont rendus possibles sans augmenter les impôts et grâce à la bonne santé financière de la Ville, à une bonne gestion que nous reconnaissons bien volontiers.

L'effort d'investissement a été à nouveau important dans les écoles. Une dizaine a bénéficié de travaux de réfection, rénovation, restructuration ou extension, et Chamagnieu bénéficiera de la création d'une chaufferie bois. Tout cela est positif mais nous considérons que la Ville a pris du retard dans la construction de nouvelles écoles.

Concernant la petite enfance, les dépenses d'investissement se sont limitées à de faibles montants cette année. Toujours pas de nouveau relais d'assistantes maternelles alors qu'ils débordent et que la ville aurait besoin d'un minimum de deux relais d'assistantes maternelles supplémentaires. Rappelons que le nombre de places en crèche à Villeurbanne est très inférieur à la moyenne de l'agglomération et les parents doivent majoritairement se tourner vers ces assistantes maternelles.

Nous notons, par ailleurs, la baisse conséquente des dépenses liées aux parcs et jardins : elles passent de 1,6 M€ l'année dernière à 950 000 € cette année, cela est regrettable car la végétalisation de la ville est importante notamment pour résister au réchauffement climatique.

Des améliorations aussi dans les équipements sportifs, bien moins élevées que pour l'année 2014 mais ô combien nécessaires, mais quand on sait leur saturation, comme pour les écoles, l'amélioration ne suffira pas. Ce sont de nouveaux gymnases dont les Villeurbannais ont besoin.

Dans le reste à réaliser, il y a notamment les travaux de l'une des piscines municipales qui avaient déjà pris du retard en 2013 ! Seront-ils finis un jour ?

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'effort pour maîtriser l'effet ciseaux est manifeste. Les mesures positives pour réduire certaines de ces dépenses doivent être renforcées puisqu'elles contribuent non seulement à la maîtrise de cet effet ciseau mais également à la transition écologique de Villeurbanne.

Tout d'abord, la réduction des dépenses de carburant de 15,1 % du fait de l'évolution du nombre de véhicules électriques : 10 % du parc automobile, c'est bien, mais la Ville peut faire mieux.

Il en est de même pour la stabilisation des dépenses de gaz malgré des besoins énergétiques supérieurs, stabilisation grâce, notamment, aux travaux d'isolation et de rénovation sur certains sites.

Sur cette question, la Ville ne doit pas relâcher ses efforts pour permettre une baisse significative plutôt qu'une simple stagnation des dépenses de gaz. La démarche d'ouverture à la concurrence pour la fourniture du gaz devrait nous permettre de voir cette diminution des dépenses effective.

Toutefois, toujours sur l'énergie, nous nous étonnons de voir les dépenses d'électricité augmenter de façon notable : +13,1 % par rapport à 2014. Vous expliquez notamment cette augmentation de 285 000 € par les consommations électriques des nouvelles constructions modulaires : comme quoi ce type de bâtiment n'est pas si performant au plan énergétique que ce que vous affirmez pour promouvoir l'école provisoire, raison de plus pour accélérer la construction d'écoles en dur, et qui durent !

Au lendemain de la COP 21, notre groupe souhaite voir, dans les comptes administratifs des prochaines années, une poussée encore plus grande des investissements vers la transition énergétique car ils sont non seulement bons pour la planète mais aussi pour l'emploi local. Bien sûr, la Ville participe à la rénovation thermique des résidences des bailleurs sociaux et à la rénovation thermique dans les logements privés, nous nous en félicitons et nous souhaitons voir cette politique se poursuivre. Cela contribue à réduire la précarité énergétique des Villeurbannais et les émissions de gaz à effet de serre.

Toujours sur les dépenses de fonctionnement, la part du bio de 10 % des achats régresse encore alors que cette part était de 12 % et déjà largement insuffisante dans le compte administratif 2014 et nous le regrettons. Le projet de loi sur l'ancrage territorial de l'alimentation, actuellement en discussion au Sénat et qui prévoit que 20 % de l'alimentation dans les restaurants collectifs soit issue de l'agriculture biologique a été adopté à l'unanimité en première lecture par l'Assemblée nationale. Nous aurions aimé que la Ville de Villeurbanne montre l'exemple en la matière et nous l'y encourageons. Il n'est jamais trop tard pour bien faire !

Cependant, nous notons les économies réalisées en matière d'achats destinés à l'alimentation grâce notamment à la lutte contre le gaspillage. L'adaptation des portions aux besoins des enfants est très appréciable et la Ville doit continuer dans ce sens.

À propos du périscolaire, nous regrettons de ne pas avoir accès aux coûts et recettes réels de la réforme des rythmes scolaires notamment après les modifications apportées à la rentrée 2015. Même sans avoir de données sur une année pleine, ces informations auraient été intéressantes pour la bonne compréhension du budget de fonctionnement.

Concernant maintenant les charges de personnel et plus précisément la baisse du budget de remplacement de 400 000 €, nous le regrettons car une baisse aussi importante contribue à dégrader la qualité du service public et à augmenter la pression, le stress sur les agents en place. C'est la raison principale du mouvement de grève des personnels des cantines villeurbannaises qui dure depuis plus d'une semaine. Les ATSEM et les animateurs du périscolaire travaillent dans des conditions très difficiles. Le problème du non-remplacement des personnels absents se fait ressentir quotidiennement. Les ATSEM soulèvent ce problème depuis plusieurs années mais aucune réponse n'a été apportée. Les coordinateurs du périscolaire expriment également des gros problèmes de remplacement des animateurs absents.

Nous avons posé une question en commission à ce sujet dont la réponse laisse pantois : « Les animateurs peuvent être amenés à se déplacer dans le cadre d'un secteur (comprenant de 4 à 6 groupes scolaires) afin d'effectuer des remplacements ». Sauf qu'ils ne sont pas assez nombreux et que la réalité du terrain est tout autre. En général,

l'absence d'un animateur signifie que les taux d'encadrement ne sont plus respectés et que les conditions d'accueil des enfants sont fortement dégradées.

Sur le Fonds de Péréquation Intercommunal, le montant total prélevé en 2014 a été de 13,96 M€ contre 18,89 M€ pour 2015 : ceci représente une très forte hausse et, même si nous sommes toujours favorables au principe de cette péréquation horizontale, rappelons que 19 % de la population de Villeurbanne vit en dessous du seuil de pauvreté et que le chômage qui augmente fortement cette dernière décennie ne s'arrête pas aux frontières de la commune.

Pour conclure, comme sur le budget primitif, nous nous abstenons sur ce compte administratif.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Morel pour le groupe Front National ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, Monsieur le Premier adjoint, mes chers collègues,

Quand nous avons voté le budget 2015, vous parliez, nous parlions d'un exercice historique qui serait le début d'économies drastiques de politique resserrée sur l'essentiel mais, malheureusement aussi, de maintien de la fiscalité en l'état. Et dans ce domaine, vous savez tenir vos promesses.

Nous avons imaginé -et le terme est bien choisi- des charges générales revues à la baisse pour aboutir à un niveau de dépenses amenant peu à peu la municipalité à des prévisions conduisant à la nécessaire baisse de l'impôt local car c'est possible. Vous avez fait des économies, c'est vrai, mais sans sacrifier vos politiques sociales ni la désastreuse Politique de la Ville et l'incontournable clientélisme associatif qui demeure votre vitrine.

Là aussi, il arrivera un moment où il faudra faire le tri et regarder de près certaines associations, celles qui sont très utiles (il y en a beaucoup), celles qui le sont moins (il y en a aussi), celles qui ont des adhérents et celles qui ont de la peine à constituer un bureau (il y en a aussi).

L'illusion n'aura pas duré longtemps et, à y regarder de près, les comptes ne sont pas si mirifiques que cela. De ce point de vue, on ne saurait trop vous conseiller de porter votre candidature à l'expérimentation de la certification des comptes inscrite à l'article 110 de la loi NOTRe. Souhaitez-vous d'ailleurs y souscrire ? Votre réponse nous intéresse Monsieur le Maire.

Vous savez qu'elle représente un renforcement certain de la crédibilité externe de votre gestion.

Les baisses des dotations de l'État à 9 % ont été immédiatement compensées par des hausses de toute nature envers les usagers, hausses qui finiront, si cela continue, à plus s'apparenter à du racket qu'à la juste participation à la vie collective. N'attendez plus de largesses de la part des collectivités locales qui, elles aussi, sont touchées par les réductions de dotations d'État. Nous pensons en particulier à la Région. Nous avons appris pendant la campagne des Régionales de Jean-Jack Queyranne avait augmenté de

près de 2 Md€ l'endettement de la Région. Alors, pourra-t-elle continuer longtemps à faire le Père Noël ?

De votre côté, comment pouvez-vous justifier que, du jour au lendemain, sur une année de mandature, vous augmentiez les taxes indirectes, les rôles supplémentaires sur les contributions directes, les produits des services à plus 20 %, la taxe d'habitation des résidences secondaires sans y être obligés ? Est-ce un luxe de conserver un appartement ici ? Les tarifs des cantines, les piscines qui ont suivi ? Et maintenant, les tarifs à Chamagnieu qui relèvent de l'action punitive envers ceux que vous croyez aisés pour les tranches ajoutées à la hâte.

D'une manière générale, tous les services à l'usager ont été majorés sans vergogne, les redevances d'occupation du domaine public à +10 % par rapport au budget lui-même qui était déjà assez gratiné, de sorte que les recettes attendues ne sont pas toujours au rendez-vous. Par exemple, le périscolaire que vous avez estimé sur une année entière à 4 M€ et quelques mais qui n'a produit que 2,878 M€ de recettes, le reste à charge restant énorme et deviendra alarmant passé 2018 si cela doit perdurer.

Les droits de stationnement sont significatifs de votre politique de facilité. Dire que les habitants doivent circuler à vélo ou à cheval plutôt qu'en voiture relève de la dernière hypocrisie. Vous ramassez au passage plus de 1 M€, et là votre prévision était à la baisse. Comme quoi, le carnet à souche, cela marche bien ! Sans oublier la fourrière à 400 000 €.

Pour satisfaire ce besoin supplémentaire de trésorerie, vous devez aussi accroître l'endettement qui a fait un bond significatif ces deux dernières années. Là aussi, il faut dire à quel niveau acceptable vous situez dorénavant cette facilité.

L'étonnant gâchis de l'eau qui perdure depuis deux ans est lui aussi significatif d'une mauvaise coordination avec la Métropole qui a voulu tous les pouvoirs ou presque mais ne s'est pas souciée des moyens nécessaires pour y parvenir. Tout comme les dépenses de chauffage à +30 % par rapport à 2014 que vous n'expliquez pas vraiment, +10 % cette fois, -20 % l'année dernière.

Le budget consacré aux emplois aidés plombe l'impact déjà négatif des charges de personnel, emplois aidés qui sont de plus en plus critiqués d'ailleurs au plan national et qui rajoutent aux dépenses sans lendemain.

Également, vous auriez pu supprimer la taxe locale sur la publicité extérieure vu son peu de rendement, évitant ainsi à certains commerçants de préférer renoncer à leur enseigne plutôt que de payer, payer, payer, toujours payer, encore payer. (*Brouhaha*)

Ne soyez pas fiers non plus du classement de la ville en DSU car la ville est maintenue à son niveau de pauvreté. C'est une option que nous ne partageons pas du tout avec vous quand on sait le potentiel formidable qu'elle pourrait avoir au niveau de la Métropole tout entière et quand on voit le budget que vous consacrez à la sécurité, et j'en finis là, on se demande si vous comprenez qu'en cas de crise majeure, ce que nous vivons actuellement, le maire doit se préparer à l'imprévisible.

Vous devez être en mesure de dire aux Villeurbannais, Monsieur le Maire, que vous êtes préparés pour l'imprévisible. Les effectifs de la Police Municipale sont surréalistes et beaucoup trop occupés au chiffre d'affaires des horodateurs. Vous venez de leur accorder

encore 15 000 € pour améliorer l'efficacité de la verbalisation électronique mais rien pour la sécurité. Aujourd'hui, leurs missions doivent tendre à épauler la Police Nationale sur le terrain.

Le niveau maintenu des taux d'imposition est la conséquence de tout cela. Cette direction est loin d'être satisfaisante pour les Villeurbannais bons payeurs qui, à fiscalité égale, finiront un jour par préférer d'autres cieux.

Votre politique a eu son époque, c'est vrai, mais maintenant, c'est fini.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Morel.

Madame Belaziz pour le groupe Radical Génération Écologie et Citoyen ?

Mme Samia BELAZIZ.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Intervenir sur le compte administratif est un exercice récurrent pour une collectivité locale. Il permet à chaque groupe politique de pouvoir donner sa lecture du rapport. Je souhaite remercier Prosper Kabalo ainsi que les services pour ce document qui récapitule la santé budgétaire de Villeurbanne, mais surtout qui traduit de manière concrète l'ensemble des mesures, des actions et des réalisations que nous avons menées pendant l'année 2015.

Nous pouvons constater sur cet exercice que la dette par habitant est passée de 31 € à 48 €. J'entends déjà les groupes de l'opposition s'alarmer sur la gestion de notre ville. Or, dans un contexte économique difficile, la municipalité ne renie pas les priorités qu'elle a engagées au travers de son programme politique et pour lequel les Villeurbannais lui ont renouvelé sa confiance en 2014. D'ailleurs, quand nous comparons avec la dette moyenne par habitant au niveau national des villes de même taille démographique, nous nous rendons bien compte que nous sommes complètement en deçà, étant aux alentours de 1 300 € par habitant.

Notre taux d'autofinancement reste également correct (13,47 %) bien qu'en baisse au regard du compte administratif précédent. Il nous permet de moins nous endetter et nous donne la capacité de répondre aux besoins des habitants avec une marge de manœuvre quasiment honorable.

De plus, comme nous l'avions promis depuis 2009, les taux d'imposition restent stables et inchangés. La municipalité fait ce choix de ne pas alourdir les foyers de taxes afin d'encourager leur pouvoir d'achat dans un contexte qui, je le répète, est de plus en plus compliqué pour certains ménages.

Ce compte administratif nous démontre également que la Ville poursuit son effort d'investissement avec une augmentation des dépenses de 7,9 % par rapport à l'année dernière. Grâce à la rigueur budgétaire exigée par l'équipe actuelle, Villeurbanne a la capacité de mener à bien son projet politique. Mêlant conviction et réalisme budgétaire, la Ville a, cette année encore, soutenu les domaines de l'éducation, de la culture, de la vie associative ou du sport au travers de grands chantiers tels que les travaux d'extension et de restructuration des groupes scolaires Jean Moulin et Jules Guesde.

Ainsi, nous assumons totalement les choix politiques qui sont les nôtres en soutenant les actions permettant aux habitants de bénéficier d'un service public de qualité. À l'heure où la démographie continue d'augmenter alors que les ressources financières s'amointrissent, il n'est pas question de diminuer l'action publique. C'est une nécessité, notamment pour les catégories les plus démunies qui ont plus que jamais besoin de la puissance publique pour assurer la solidarité et l'accès au service public.

Le compte administratif qui nous est présenté ici répond à l'impératif que nous nous sommes fixés. La municipalité tend à accroître son attractivité par des choix politiques clairs et stables. Nous tenons notre feuille de route, nous nous adaptons à la conjoncture sans léser les habitants de Villeurbanne.

Nous répondons présents à l'urgence sociale, nous soutenons de nombreux partenaires sociaux et économiques qui permettent le développement de notre rayonnement, nous assumons la gestion de notre commune sans la faire peser à nos habitants.

Il nous faudra rester attentifs à ne pas compresser indéfiniment les ressources et le budget de nos services ; rester vigilants sur notre endettement afin de ne pas nous retrouver dans une situation où nous ne serions plus en mesure de porter une gestion saine, un service public de proximité et de qualité.

Face à des publics de plus en plus en difficulté, certaines dépenses sont incompressibles et nous refusons de sacrifier les logiques de solidarité et sociales qui sont au cœur de notre projet politique. Nous refusons que les contraintes budgétaires remettent en cause le rôle des collectivités locales et les services publics dans leur essence même.

Notre objectif est donc double : satisfaire au plus près les besoins des Villeurbannais tout en nous efforçant de composer avec les réalités économiques et sociales actuelles.

Ainsi, notre groupe votera ces rapports.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Belaziz.

Pour le groupe Les Républicains, Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui de voter les trois délibérations suivantes : le compte administratif 2015, l'affectation du résultat 2015 et le vote des taux d'imposition 2016.

Je tiens tout d'abord à remercier les services municipaux et M. l'Adjoint aux Finances pour la qualité et le professionnalisme des documents remis.

Avant d'entamer l'étude en détail du compte administratif, certains éléments remis sont intéressants à plus d'un titre car ils positionnent notre commune dans la strate des communes de même taille.

Les recettes réelles de fonctionnement baissent de 22 € par habitant alors qu'elles augmentent de 18 € au niveau national. Mais il est vrai que notre commune est touchée très durement par la baisse de la dotation globale de fonctionnement, baisse de la DGF que le gouvernement de Manuel Valls a fait voter au parlement par quasiment tous les

parlementaires socialistes. Rappelons que la DGF a augmenté de 1 € pour les communes de la strate de Villeurbanne.

Enfin, un ratio est tout particulièrement intéressant : les dépenses de personnel ramenées aux dépenses réelles de fonctionnement. Elles ressortent en baisse de 2,5 % par rapport à 2014, nous pourrions nous en féliciter, mais il est vrai que le cadre du personnel voté n'est pas mis complètement en application (1 616 postes occupés pour 1 653 budgétés), et plus particulièrement pour la Police Municipale où 6 postes sur 39 sont manquants en 2015, soit 15 % des effectifs. Une paille !

Notons aussi que notre commune reste à la traîne dans toutes les catégories de ratio car, si nous collectons peu l'impôt (495 € contre 568 €), les services rendus restent à la traîne avec des dépenses réelles de fonctionnement de 818 € contre 1 248 €.

Enfin, le ratio de dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement se tend avec un taux de 86,20 %, en hausse de 6,45 %, alors que la strate nationale constate un taux de 93,10 % en hausse de 1,3 %. La situation est encore saine mais pour combien de temps ?

Oui, encore pour combien de temps ?

En effet, pour la première fois de ce mandat (et des autres ?), nous constatons un résultat global de clôture intégrant les restes à réaliser en 2016 négatif à hauteur de 274 255 € alors qu'il était positif l'année dernière à hauteur de 1 072 831 €. Le delta de 1,347 M€ sur un budget de plus de 196 M€ pourrait paraître anecdotique.

Ce n'est pas le cas. Cela veut dire que la situation financière de notre commune se tend pour tenir les engagements pris. Cela veut surtout dire que la politique économique, et surtout la brutalité avec laquelle le gouvernement de Manuel Valls -sous les ordres de François Hollande- demande aux collectivités locales de réduire leurs dépenses en les soumettant à une saignée jamais vue auparavant au travers de la baisse de la DGF, alors que ce même gouvernement leur impose toujours plus de normes -que l'on sait génératrices de dépenses-, toujours plus de dépenses sans forcément les compenser, oui, cette politique est en train de mettre nos collectivités à genou.

Un exemple, Monsieur le Maire, sur lequel je souhaiterai pointer le doigt.

Pour des motifs purement électoraux, François Hollande a décidé d'augmenter le point d'indice de 1,2 % avant les élections présidentielles de mai 2017. Alors que le chapitre 012 du compte administratif 2015 relatif aux dépenses de personnel et hors crédits annulés est passé de 69,19 M€ en 2014 à 71,094 M€ en 2015, nous pouvons craindre deux effets cumulatifs en 2016 : la première tranche d'augmentation du point d'indice de 0,6 % et l'effet du glissement vieillesse technicité. Ce double effet aura très certainement des effets sur la hausse du chapitre 012. Quid alors de la baisse programmée de la DGF en 2016 ? Quel impact de ces deux mesures -point d'indice et baisse de la DGF- sur le résultat global de clôture ? Ce sont des périodes bien sombres qui pointent à l'horizon.

Rentrons maintenant dans l'étude approfondie du compte administratif, et plus particulièrement la section de fonctionnement.

Côté recettes de fonctionnement, le chapitre 74 relatif aux dotations et participations est en baisse de 1,983 M€. Au total, les recettes de fonctionnement sont en chute de 1,366 M€, incluses les opérations d'ordre de transfert entre sections.

Le chapitre 7067 relatif aux activités périscolaires passe lui de 3,181 M€ à 3,530 M€. L'école gratuite est terminée, nous le savions, mais elle continue de devenir de plus en plus chère.

Enfin, la dotation forfaitaire issue de l'article 7411 est en baisse de 13 % à 18,9 M€.

Côté dépenses, alors que le marché de l'énergie et plus particulièrement celui des énergies fossiles a vu son prix s'effondrer en 2015, nous assistons à une hausse de l'article 60612 « Énergie électricité » de 9,3 %, passant de 3,217 M€ à 3,515 M€.

Nous notons cependant l'effort fait sur l'article 6257 relatif aux réceptions, en baisse de 97,9 K€ à 72,6 K€, soit 25,8 %. Nous notons toutefois que l'effort n'a pas été appliqué de la même manière sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » qui lui n'a vu qu'une baisse de 2,7 %. Un effort important peut être fait sur cet article, les habitants comprendraient qu'en cette période où l'argent public est rare, il doit être utilisé à bon escient.

Enfin, nous remarquons une augmentation plus que significative de l'article 6288 « Autres services extérieurs » qui passe de 721,6 K€ à 909,2 K€, soit une hausse de 26 %. Une explication en séance serait la bienvenue.

Dans la section d'investissement, nous notons principalement la baisse importante des excédents de fonctionnement capitalisés qui passent de 16,521 M€ en 2014 à 14,815 M€ en 2015, soit une baisse de plus de 10 %. Cette baisse -on l'a vu- est liée principalement aux faibles marges de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement et aux baisses imposées des concours de l'État.

Ayant encore un peu de temps, je souhaiterais aborder avec vous la présentation croisée, et plus particulièrement celle relative aux articles 64111 et 64118 de la fonction 11 « Sécurité intérieure ». Cette présentation montre une baisse de 1,346 M€ à 1,280 M€ entre 2014 et 2015. Non contents de ne pas investir dans la sécurité à Villeurbanne, première des priorités d'un premier magistrat, nous constatons que vous désinvestissez et ne réagissez pas à la fuite des agents de Police Municipale. Drôle de manière que celle-ci pour constituer une brigade de nuit dont on nous disait qu'elle arriverait en mars 2016.

Pour le périscolaire, un peu abordé au cours de mon propos, je note que les dépenses salariales liées à la sous-fonction 255, et plus particulièrement aux articles 64131, 6451, 6453 et 6454 augmentent de quasiment 2 M€ en passant de 3,633 M€ à 5,611 M€.

Les recettes liées aux chapitres 7067 « Redevances et droits », 74718 « Participations de l'État », 7478 « Subventions et participations » (la CAF) augmentent elles de 650 K€ en passant de 2,724 M€ à 3,467 M€.

Quand je parlais au début de mon intervention de charges imposées par l'État sans que ce dernier les compense, nous sommes en plein dedans. Il serait intéressant à plus d'un titre que la ministre de l'Éducation néo-villeurbanaise et future candidate aux élections législatives comprenne que, si les scientifiques peuvent -pour certains- accepter de croire que l'univers est infini, les comptables et responsables budgétaires ne peuvent eux l'accepter pour des comptes d'entreprises ou de collectivités.

Monsieur le Maire, à l'aune de ces remarques, vous comprendrez fort bien que nous nous abstiendrons sur le compte administratif, l'affectation du résultat et les taux d'imposition 2016.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- On remarque des progrès puisque vous vous abstenez. Il me semble que, dans un passé pas si lointain, vous aviez voté négativement. Je ne retiendrai que cela dans un premier temps.

Pour le groupe communiste, Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Ce nouveau compte administratif 2015 est le résultat des réalisations du budget primitif et est conforme à nos choix. Comme l'a précisé Prosper Kabalo, l'épargne brute est en baisse par rapport à l'exercice 2014 de 27,4 % dans un contexte de recul des subventions et dotations de l'État sans précédent historique. C'est naturellement une source d'inquiétude à laquelle il nous appartient de répondre car de cela dépend le niveau de nos investissements.

Le recours à l'emprunt de façon maîtrisée est un moyen que nous soutenons car la santé financière de notre commune nous le permet et cela sans déroger aux règles éthiques d'une gestion saine des finances communales. D'ailleurs, même dans ce contexte difficile, notre Ville investit et elle investit beaucoup quoi que puissent en penser certains, avec une hausse de 7,9 %. Les réalisations sont nombreuses et je ne reviens pas dessus, les faits parlent d'eux-mêmes et l'exposé de M. Kabalo est très clair à ce sujet.

Les investissements se poursuivront et on peut souligner le travail de qualité qui a été réalisé pour parvenir à inscrire à la PPI de la Métropole un nombre conséquent de projets pour notre ville. C'est un point positif qui permet d'entrevoir un avenir moins sombre pour notre commune, mais pour lequel il faut rester vigilant afin de le transformer en réalisations, moins sombre que ne le laisse présager le contexte économique et politique de notre pays.

Si la baisse de dotations est un élément qui pèse sur nos finances, peut-on pour autant rester impassibles face à l'annonce d'un côté de la hausse de 30 % en 2014 des versements sous forme de dividendes et de rachat d'actions par les entreprises du CAC 40 à leurs actionnaires, soit 56 Md€ (et 2015 ne devrait pas déroger d'après les commentateurs économiques), et d'un autre côté de la hausse du chômage avec 5 462 800 chômeurs en janvier 2016 et 6 159 000 demandeurs d'emploi en France métropolitaine ?

Force est de constater que le financement du CICE, du plan de compétitivité et d'autres mesures du même type par la baisse des ressources des collectivités est bien un transfert des finances publiques qui fondent le vivre ensemble et ce qui fait « commun » vers l'enrichissement de quelques-uns. Le partage de richesse est aujourd'hui une chimère qui trouve pour seule réponse la loi travail El Khomri se résumant à plus de précarité pour les salariés, plus d'insécurité sociale, plus de flexibilité pour le patronat et naturellement des bénéficiaires toujours plus juteux.

Les arguments avancés sur cette loi que l'on voudrait de progrès et comme un moyen de faire baisser le chômage à l'image de l'Allemagne, de l'Italie ou de l'Espagne, cachent mal les vrais effets pervers sur l'ensemble de la société et le partage des richesses. Le creuset entre les grosses fortunes et les plus pauvres est en forte hausse, avec une pauvreté qui atteint des sommets avec plus de 12,5 millions d'Allemands, soit plus de 15,5 % de la population qui se fracture.

Or, on sait que ce qui protège notre pays encore contre la paupérisation sociale, c'est notre système de sécurité sociale. Mais jusqu'à quand ? Les coups de boutoir des gouvernements successifs mettent à mal les plus fragiles d'entre nous, les chiffres sont là et ils sont têtus : plus de 8,5 millions de pauvres en France, en hausse constante. Comme ailleurs, cette loi augmentera le nombre de travailleurs pauvres et donnera à nos enfants un avenir encore plus incertain que celui des parents et une qualité de vie dégradée.

Alors oui, mille fois oui, les manifestants et les grévistes qui ont battu le pavé aujourd'hui pour tenter de faire entendre raison à un gouvernement qui décidément n'est plus de gauche ont raison de protester et nous tenons à les féliciter et appelons à d'autres actions jusqu'au retrait.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bravo.

Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Permettez-moi de revenir à l'objet de notre délibération dont on semblait s'être très éloigné dans les différentes interventions, notamment dans la dernière, au compte administratif, à l'affectation du résultat et au vote des taux d'imposition. Mon intervention portera sur ces trois délibérations.

Lors de la présentation du BP 2015, je me félicitais au nom du groupe socialiste de la volonté affichée par l'équipe municipale d'allier le pragmatisme avec une certaine audace telle que nous l'avions annoncée lors de la campagne municipale de 2014. Cette volonté était mise au service d'une ambition, celle d'améliorer la vie des habitants, et notamment des nouveaux habitants nombreux à Villeurbanne, de répondre à leurs besoins croissants et de renforcer la solidarité sur l'ensemble de notre territoire communal dans le contexte nouveau d'entrée dans la Métropole.

Ces objectifs politiques sont démontrés dans les différentes délibérations présentées ici et notamment dans celle, la plus importante, le compte administratif de 2015 dont le rôle est d'évaluer la bonne exécution d'un budget prévisionnel.

Au-delà de la seule mécanique comptable, ce compte administratif est également le reflet des choix politiques qui sont les nôtres à savoir renforcer l'éducation, favoriser la solidarité et le développement durable, tout en faisant preuve d'une gestion rigoureuse des finances publiques dont nous continuons d'être fiers mais sur laquelle nous ne sommes pas non plus grisés.

En période de disette financière, l'audace que j'évoquais, c'est en tout premier lieu le maintien d'une politique d'investissement à un haut niveau. Au moment où une vingtaine

de villes de la strate identique vont réduire leurs investissements de 15 % en moyenne, nous avons décidé de les maintenir. En 2015, cette volonté s'illustre dans une augmentation de nos dépenses d'investissement de 7,90 % et dans une baisse corrélative des restes à réaliser de 21,5 %.

Ces investissements sont destinés aux secteurs prioritaires comme l'éducation, ils représentent près de 14 M€ d'investissements réalisés au profit des écoles, notamment l'école Berthelot qui s'est agrandie, au profit de l'extension du restaurant scolaire à l'école Ernest Renan ou de la rénovation de dizaines de classes à l'école Zola, à l'école Croix Luizet ou à l'école Anatole France.

Ces investissements se conjuguent avec des innovations pédagogiques telles que le déploiement de vidéoprojecteurs interactifs à l'école Anatole France, à l'école Édouard Herriot ou encore à l'école Saint-Exupéry.

Cette priorité s'illustre enfin dans les dépenses de personnel supplémentaires liées à la mise en œuvre sur une année pleine de l'accueil périscolaire.

Ces dépenses d'investissement contribuent également à une meilleure qualité de vie en embellissant les espaces verts comme à la Feysine, en rénovant des zones de jeux d'enfants au square Alexis Jordan ou en réduisant les incivilités subies par les habitants comme à la dalle du Tonkin ou à l'espace Jean Monnet.

Notre mobilisation précoce sur la question des économies d'énergie porte ses fruits aujourd'hui avec une baisse de consommation au groupe scolaire Saint-Exupéry, mais répondre aux besoins des habitants ne se fait pas au détriment d'une bonne gestion. Bien au contraire, c'est grâce aux efforts de gestion réalisés depuis de nombreuses années que nous disposons aujourd'hui de marges de manœuvre pour investir. Ces efforts apparaissent clairement dans ce compte administratif. Les charges générales sont stables, ce qui démontre une pratique raisonnable et efficace de la part de l'ensemble des services municipaux.

Si les dépenses de personnel augmentent selon la variation prévue, c'est l'effet cumulé de nos priorités éducatives et de mesures nationales sur lesquelles nous n'avons pas de prise.

Nous faisons des efforts et nous en demandons à nos partenaires comme l'illustre la baisse significative de 3,36 % de subventions aux associations. La restauration collective est un autre exemple d'une gestion optimisée.

Contrairement à ce que j'ai entendu précédemment, les économies sur les dépenses de restauration ne signifient pas moins de qualité (je vous vois opiner) mais au contraire plus d'efficacité dans le service rendu. Cela se fait au moyen de l'internalisation de certaines opérations grâce à la légumerie, à la lutte contre le gaspillage ou l'adaptation des portions aux besoins des enfants.

De plus, c'est près d'un quart des produits consommés dans les restaurations scolaires qui sont issus d'un circuit court ou de l'agriculture biologique.

Lors du débat d'orientations budgétaires, je rappelais notre vigilance dans un contexte économique particulièrement incertain. Cette vigilance reste de mise quand nous voyons notre épargne brute baisser ou les dépenses de fonctionnement augmenter fortement sur

certaines postes. Mais cette vigilance doit être aussi articulée avec de la prudence contrairement aux saillies proférées par une partie de l'opposition.

La hausse des dépenses de fonctionnement s'explique largement par des charges exceptionnelles qui – c'est leur nature- peuvent subir des variations importantes non prévisibles. De même, l'augmentation importante des recettes issues de la taxe d'habitation n'est pas le fruit d'une nouvelle spoliation, comme j'ai entendu le terme un peu excessif, mais le produit des mesures de dégrèvement prises par le gouvernement. Encore faut-il prendre la peine de lire la délibération jusqu'au bout.

Je fais d'ailleurs remarquer au passage que, cette année encore, nous n'augmentons pas les impôts locaux. Le résultat est là.

Certaines remarques entendues ce soir comme celles prononcées à de nombreuses occasions lors des débats budgétaires me font dire que l'espoir d'une opposition qui se veut constructive reste un vœu pieux dans cette enceinte municipale, tant les arguments avancés, une fois encore, s'apparentent souvent à l'écoute rébarbative d'un disque rayé, et j'invite certains collègues à regarder ce qui se passe chez nos voisins dans le domaine budgétaire. C'est peut-être parce qu'une telle comparaison viendrait ébranler les certitudes assénées à longueur de Conseil Municipal que certains ne le font pas.

Je me suis livré à une petite comparaison avec une ville de la Métropole, Caluire. Je sais que c'est une ville chère au cœur du groupe Les Républicains. Que découvrons-nous ? Un encours de dette de 1 150 € par habitant contre 48,50 € ici, des dépenses de fonctionnement de 528 € par habitant contre 483 € ici. Quelques chiffres significatifs mais symboliques qui devraient ramener à de justes proportions, celle de la posture, les critiques entendues à l'instant.

Le besoin de certitude a toujours été plus fort que le besoin de vérité chez certains semble-t-il.

Pour conclure, le groupe socialiste et apparentés votera ces différents rapports qui illustrent mieux que mille discours la volonté de l'équipe municipale d'allier audace et pragmatisme, service public de qualité et gestion responsable, action quotidienne et anticipation de l'avenir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier pour le groupe socialiste.

Monsieur Kabalo, quelques réponses ?

M. Prosper KABALO.- Merci Monsieur le Maire. Quelques réponses, quelques précisions et quelques analyses d'une manière générale et en tout cas des réponses globales aux uns et aux autres, comme le disait très bien à l'instant M. Chabrier, que l'on entend souvent comme un disque rayé.

Avant que j'oublie, je remercie les groupes qui vont voter ce compte administratif. Souvent j'oublie de le souligner mais entre ceux qui ne le votent pas et ceux qui s'abstiennent, j'aimerais remercier ceux qui vont le voter.

Monsieur Morales, vous avez toujours le même discours continu...

M. Richard MORALES.- Vous aussi !

M. Prosper KABALO.- Les impôts, la dette. Allons chercher de l'emprunt, les taux sont faibles. Il n'y a qu'à emprunter et vous n'êtes pas le seul à souligner cette possibilité, d'autres groupes, même plus ou moins proches de nous.

Je voudrais vous donner un petit exemple. Emprunter pour emprunter parce que les taux sont courts, certes, mais à condition d'en avoir l'utilité.

Si, pour vous, l'emprunt cela doit être la réponse pour baisser en face la fiscalité, je m'inscris en faux parce que baisser l'impôt en ayant recours à l'emprunt, si nous empruntons 10 M€ sur 15 ans, cela représenterait 758 000 € de remboursement par an, 165 000 € d'intérêt et 593 000 € de capital. Ce remboursement annuel de 758 000 € correspond aujourd'hui à 1 % d'augmentation de nos taux s'il fallait compenser cette perte financière.

Dire que, parce qu'on emprunte, on se retrouve en capacité de faire, à un moment donné, il faut rembourser. L'emprunt n'est pas une franchise de capital organisée par le groupe bancaire que nous connaissons tous. Prétexter que l'emprunt est une souplesse, certes, mais je vous donnerai des éléments qui prouvent que notre gestion permet pour le moment d'éviter d'avoir recours à l'emprunt sans pour autant -et nous le voterons tout à l'heure- augmenter les taux, ce que nous n'avons pas fait depuis 2009.

Je vais donner des exemples sur les impôts, cela permettra de passer sur d'autres chapitres. J'aime bien par moment faire des ratios parce que cela permet de remettre les choses à leur place et, comme vous avez tous excellé ce soir dans la citation interminable de chiffres et de pourcentages, je vais y aller de mon propos également.

L'effet cumulé de la hausse des taux en 2009 : 13,252 M€. Ramené aux 146 000 habitants au dernier recensement, cela rapporte à la Ville par an et par habitant 90,76 € et 3,5 centimes à la journée. Tel est le coût fiscal pour un habitant. Je rappelle que 50 % de la population à Villeurbanne ne paye pas d'impôt.

Si je voulais faire un rapport avec l'investissement, puisque Monsieur Martin, vous dites que nous n'en faisons pas assez, et vous n'êtes pas le seul, en termes d'investissement et de dépenses, sur la même période, nous avons investi 223 M€ -ce n'est jamais assez pour certains. Ramené aux 146 000 habitants, cela représente 1 527 € sur 7 ans, soit 218 € par an par habitant, soit 60 centimes par jour. Cela veut dire que la Ville dépense 60 centimes par jour et par habitant quand ceux qui sont imposables payent 3,5 centimes par jour.

Certes, ce sont des chiffres, mais c'est la réalité de l'exercice budgétaire.

Vous avez parlé de comptabilité politique à comparer avec la comptabilité financière, je vous ramène à l'analyse des chiffres et ce que nous faisons en tout cas pour notre ville.

Concernant le personnel, je voudrais en premier lieu saluer le travail de la DRH, des services et des élus dans leur réflexion et dans leur volonté. Dire que parce qu'on a une économie de 400 000 € sur les postes de remplacement, c'est la raison de la grève d'aujourd'hui, je pense qu'il y a un rapport un peu court et aucun rapport entre la grève nationale d'aujourd'hui et le fait que Villeurbanne, même s'il y a peut-être quelques problèmes sur certains services, paie 400 000 €. Cette somme est simplement la résultante d'une gestion saine, active et continue en relation avec le personnel, pas sans le

personnel, et je dois saluer aujourd'hui ce travail qui est fait pour la recherche d'économies.

Nous sommes dans une période un peu complexe où nous nous devons d'être vigilants et de faire attention à la gestion des deniers qui nous sont versés. C'est la raison pour laquelle nous avons ici plutôt une gestion active, pérenne, sincère et en toute discussion avec le personnel.

La CANOL a fait une étude très intéressante sur la Métropole et sur les 17 plus grosses communes, sur les effectifs notamment. La moyenne sur la Métropole et ces 17 villes est de 15,1 agents pour 1 000 habitants. La plus basse, Tassin, est à 8,5 agents. La plus haute, Saint-Fons, à 32,4 agents pour 1 000 habitants. Villeurbanne se place 5^{ème} avec 11 agents pour 1 000 habitants sur les 17.

Je trouve que ce n'est pas mal, nous sommes dans la fourchette très basse. Cela permet de remettre les choses à leur place.

Concernant l'évolution de la masse salariale, comme vous le dites très souvent et d'une manière perpétuelle, un peu comme les impôts, le poste de dépenses du personnel est le plus important, mais si l'on dissèque l'augmentation des 2,75 %, on trouve ce qui dépend de notre ressort et ce qui n'en dépend pas :

- La réforme des retraites, une décision étatique : +0,20 %.
- L'augmentation de la CNRACL : +0,10 %.

Soit 0,30 % qui ne dépend pas de nous.

- L'évolution du GVT : +1,18 %, encore une augmentation qui ne dépend pas de la Ville, en tout cas de sa décision.
- La réforme périscolaire : +2,46 %, un coût de 1,70 M€.
- Les élections, ce n'est pas de notre fait : 0,14 % en masse salariale, soit 100 000 €.

Si on retranche tout cela, la véritable augmentation de masse salariale sur la Ville de Villeurbanne est de 104 172 €, soit +0,15 %. C'est bien gentil d'aller chercher des chapitres, des sous-chapitres et des augmentations mais quand vous avez la facilité de lancer un chiffre, il faut savoir le disséquer.

Sur l'investissement, pour le groupe Europe Écologie les Verts, ce n'est jamais assez, on peut toujours faire mieux, évidemment. En 2015, et vous l'avez souligné, je reconnais votre propos, nous avons investi 34,73 M€. Monsieur Morales, c'est le meilleur taux de réalisation (76,33 %) depuis 2001. Nous sortir les restes à réaliser, bien sûr, il y en a toujours, mais vous ne soulignez pas que c'est la meilleure réalisation depuis 2001.

Si on devait là aussi faire des comparaisons avec des villes comparables à la nôtre, en termes de baisse des investissements sur l'exercice 2015 et 2014 :

- Clermont-Ferrand : -37,4 % d'investissement
- Aix-en-Provence : -18,5 %
- Le Mans : -60 % mais l'an dernier, ils avaient la création d'un équipement culturel
- Lyon : -37,4 %

L'investissement ramené par habitant est aussi un chiffre intéressant :

- Clermont-Ferrand : 209 € par habitant
- Le Mans : 82,50 €
- Aix-en-Provence : 353 €
- Lyon : 169 €
- Villeurbanne : 238 €

Là aussi, nous sommes 2^{ème} dans le classement. Je trouve que nous sommes très bien placés. Au niveau national, la baisse des investissements en 2014 a été de -14,1 % et de -10 % en 2015 quand, chez nous, elle est à près de +20 %.

Voilà les chiffres quand ils se mettent à expliquer ce qu'il en est.

Monsieur Morales, concernant votre volonté historique de nous rappeler quelles étaient les belles entreprises de Villeurbanne, nous aussi, nous les connaissions et nous connaissons notre histoire, mais le monde change, il évolue et nous, à Villeurbanne, nous l'accompagnons.

Peut-être que nous aussi, à force de vouloir vous répondre, nous allons parler comme un disque rayé, mais je ne peux pas taire et laisser dire ce que vous dites concernant l'absence de notre volonté de défendre les entreprises et le fait que nous n'aurions pas, à l'inverse de vous, la fibre économique.

Nous avons bataillé ici avec les services pour conserver Adecco qui construit un bâtiment de plus de 1 000 salariés sur l'ancien site d'Alstom, Alstom qui lui-même devait partir en région parisienne, que nous avons réussi à conserver pour 1 300 salariés.

Je cite encore la clinique du Tonkin que nous aurions pu laisser partir à Décines et bien d'autres combats qui sont menés tous les jours avec les services de Mme Amoros et le service de développement économique, avec lesquels nous avons une veille permanente sur tout le territoire de Villeurbanne pour répondre aux sollicitations continues et permanentes, pas que des grosses entreprises, Norev ou autres comme vous vous plaisez à le souligner, mais également les petites entreprises, les petits ateliers qui viennent nous solliciter pour la recherche de locaux ou autre accompagnement dans le cadre du développement économique.

Concernant le bio et la baisse de 12 % à 10 %, certes, nous l'enregistrons mais, en même temps, nous nous intéressons à aller acheter chez les petits agriculteurs proches de Villeurbanne qui sont respectueux de l'environnement et en tout cas des conditions d'agriculture. Nous avons là des réponses aussi qualitatives que le bio.

Quant à l'économie décriée par M. Morales sur la restauration scolaire, elle est simplement le résultat d'une bonne gestion et d'une bonne analyse de ce qui est mangé dans les assiettes. Plutôt que d'avoir à jeter des quantités astronomiques d'aliments, nous nous sommes davantage intéressés à ce qui plaît et ce que mangent les enfants de façon à réaliser des plats consommés dans leur intégralité et ne pas avoir à jeter en continu des plats non consommés.

Concernant les charges sur l'électricité, le fuel et autres fluides, je ne sais pas où vous êtes allé chercher les 30 %. Sur l'électricité, le gaz, le chauffage urbain ou le fuel, l'augmentation réelle est de 6,71 % par rapport à 2014. Le besoin en chauffage a augmenté de 10 % par rapport à 2014. Les degrés/jour sont passés de 2 111 à 2 313, une nécessité de consommation supérieure.

Vous avez cité la gestion gouvernementale. Je voudrais quand même donner quelques chiffres parce que nous avons aussi nos chiffres. La dette de l'État est en hausse de 0,4 % mais quand même, c'est la plus faible progression depuis 2007. Cela vaut la peine de le souligner.

Les dépenses de l'État ont augmenté de 1,4 % contre 1,8 % en 2014. Les recettes publiques ont progressé de 2,1 % et les prélèvements obligatoires ont baissé dans le même temps. Le déficit public est aujourd'hui de 2,5 % du PIB sur l'exercice 2015. Bercy l'avait prévu à 3,8 %, Bruxelles le recommandait à 4 %. L'objectif de 3 % pour 2017-2016 est possible et réalisable.

Il y aura une incidence, je préfère vous donner les chiffres maintenant puisque nous les voterons dans la décision modificative. Sur nos prévisions budgétaires 2016, nous avons eu les données fiscales de l'exercice 2016, elles s'inscrivent déjà par rapport à notre inscription budgétaire en baisse de 335 000 €. Nous aurons des recettes fiscales inférieures de 335 000 €.

L'augmentation de 1,2 % de l'indice salarial aura pour conséquence dans nos charges de personnel 180 000 € en 2016 et, en année pleine, 566 000 €.

Je voudrais dire une bonne fois pour toutes, pour conclure mon propos, que Villeurbanne aujourd'hui est la ville la mieux gérée de France. Ce n'est pas une fin en soi et ce n'est pas notre objectif permanent, c'est le fruit simplement d'une gestion rigoureuse, d'une concertation permanente entre les élus, les services et les salariés, une recherche objective d'économies avec, et je tiens à le souligner, un maintien très fort de notre investissement qui participe à l'économie nationale tout en maintenant une fiscalité, Monsieur Morales, à la mesure de notre population. Nous n'avons pas augmenté nos taux depuis 2009 et nous ne voterons pas dans ce sens tout à l'heure.

Je vous remercie.

Mme Michèle MOREL.- La fluctuation de 30 % page 14 ?

M. LE MAIRE.- Vous nous enverrez la question et nous vous répondrons. Il n'y a pas eu d'augmentation, vous n'allez pas nous sortir la page 14 parce que vous ne savez pas lire. Vous sortez un chiffre d'un paragraphe. Nous irons voir ce que vous nous dites à la page 14, nous vous répondrons à la prochaine commission.

C'est 6 % et 10 % dus à ce que l'on appelle la froidure. Cela signifie qu'en augmentant de 6 % alors que la froidure estimée comme paramètre nous conduit à 10 %, nous avons fait des économies d'énergie dans ce qui est comparable. C'est la réalité. Après, nous irons voir à quoi correspondent vos 30 %, je ne doute pas que vous serez très vite confondue même si c'est difficile.

M. Kabalo a répondu de façon très exhaustive sur ce compte administratif. Je ne veux pas trop en ajouter. Je vais devoir m'absenter réglementairement puisque le vote se fait en

l'absence du maire. Permettez-moi d'utiliser quelques minutes avant de vous quitter momentanément.

M. Kabalo répond toujours beaucoup à M. Morales, c'est le premier orateur, il a cet avantage, on l'écoute avec peut-être encore plus d'attention, même si c'est un disque assez rayé depuis 14 ans. Le chevalier de l'apocalypse Morales est fidèle à son image !

M. Richard MORALES.- Pas d'attaque à la personne, je ne vous attaque jamais personnellement !

M. LE MAIRE.- Le chevalier de l'apocalypse, c'est suffisamment imagé pour que vous n'y voyiez pas de la diffamation. Je vous connais, je sais comment vous savez hausser le ton pour essayer de nous arrêter mais vous n'y arriverez pas.

Vous avez répété une nouvelle fois, comme un disque rayé, que notre investissement, c'était du rattrapage. Vous l'avez situé au début de notre mandat depuis 2001. Or, je vous rappelle quand même que, dans le premier mandat, nous l'avons doublé quasiment par rapport à celui du mandat précédent qui était celui de M. Chabroux, auquel vous étiez associé. Nous aurions aimé vous entendre le dire à ce moment-là.

Nous sommes passés sur le temps du mandat de 60 M€ à 100 M€.

Deuxième mandat, celui de 2008, nous sommes passés à 200 M€. Sur ce mandat, nous sommes dans une prévision de 200 M€. Nous n'augmentons pas mais les conditions aujourd'hui, quand on fait la comparaison avec les investissements des autres collectivités, quand tout le monde baisse, non seulement nous maintenons notre investissement mais nous allons sans doute l'augmenter légèrement.

Ne venez pas nous dire en permanence que nous faisons du rattrapage. Nous en faisons peut-être par rapport à la période où vous étiez là mais nous y étions aussi, je ne veux pas faire ce mauvais procès.

Quand nous multiplions par quatre notre investissement par rapport à ce qu'il était en 2001, continuer à dire que nous faisons du rattrapage, c'est un peu gros.

Par ailleurs, chaque fois, vous intervenez en faisant la différence entre les taux de fiscalité que nous allons voter tout à l'heure et que vous allez peut-être même voter et la fiscalité elle-même en disant qu'on augmente encore de 1,01 % parce que c'est la loi de finances, le gouvernement Hollande et sa majorité qui a voté 1,01 %. Regardez un peu en arrière. Dans la mandature précédente qui était celle de M. Sarkozy, dans celle d'avant qui était celle de M. Chirac et encore dans celle d'avant avec M. Jospin, il y a eu chaque année des augmentations des valeurs locatives de base.

M. Richard MORALES.- C'est ce que je reproche !

M. LE MAIRE.- Ne m'interrompez pas ! Que vous le reprochiez, je veux bien, mais nous ne sommes pas dans une situation singulière cette année avec une augmentation au niveau de la loi de finances de 1,01 %. Nous sommes dans une moyenne et même plutôt bas par rapport à ce qui s'est passé certaines années avec d'autres gouvernements. Je n'en dis pas plus.

Troisième chose que vous répétez à satiété : parce qu'il y a augmentation de la population, cela nous ramène des recettes supplémentaires. Pouvez-vous penser que

l'augmentation de la population occasionne en termes de réponse des dépenses supplémentaires ? Chaque fois, vous nous dites que nous devrions nous satisfaire de l'augmentation de la population et que nous n'aurions pas à augmenter les impôts. Or, aucune collectivité n'a baissé ses taux, celles qui les ont augmentés se situaient dans une fourchette de 10 % à 15 %, que l'on regarde dans la métropole lyonnaise ou un peu plus loin dans les grandes villes de plus de 100 000 habitants.

Tout cela devrait vous conduire à sortir de cette répétition chaque année, vous ne le faites pas et vous continuerez à ne pas le faire mais cela montre que votre argumentation est usée jusqu'à la corde.

Madame Khelifi, vous nous citez des besoins, les crèches, les écoles, le personnel, les piscines. Parfois, nous avons envie de vous appeler à la responsabilité. Les besoins sont immenses et nous ne pourrions jamais répondre à tous. Considérez que, dans la situation qui est celle des collectivités locales aujourd'hui, nous ne pouvons pas simplement faire un budget dans une ville dans une espèce d'irresponsabilité qui consiste à dire que nous devons répondre aux besoins. Ce n'est pas possible sinon vous êtes une magicienne, ce que je ne crois pas. Il me semble qu'il pourrait y avoir parfois un peu de recherche de cohérence et ne pas continuer à dire qu'il faut répondre à cela, que telle chose manque, etc.

Je l'avais dit à M. Gluck d'une autre manière dans un débat précédent, vous gagneriez à avoir un peu de crédibilité si vous considériez qu'il faut aussi avoir des recettes pour faire de nouvelles dépenses. Or, nous ne sommes pas tout à fait dans cette situation.

Madame Morel encore, vous avez parlé d'une étude, la Chambre régionale des comptes est passée à Villeurbanne pendant presque une année. Nous venons de recevoir le rapport provisoire qui sera présenté au Conseil Municipal sans doute après l'été. D'ici là, nous pourrions faire un certain nombre d'observations, elle nous répondra, il y aura une espèce de navette.

Pour avoir déjà lu ce rapport provisoire, je peux vous dire que vous serez déçue au sens où la façon dont la Chambre régionale parle de notre gestion, par rapport à tout ce que nous avons entendu ici, vous permettra de trouver des références. J'anticipe un peu sur un rapport qui vous sera présenté lorsque ce sera le moment de le faire.

Pour M. Martin, nous sommes d'accord au moins sur la baisse des dotations de l'État. C'est une réalité. Elle est historique, elle a été parfois importante dans le passé. Je ne sais pas de quoi demain sera fait mais puisque vous entrez au sein des Républicains dans un processus de primaires, lorsqu'on voit les principaux candidats annoncer la baisse des dépenses de l'État et ce que cela représentera pour les collectivités locales, il semble que ce à quoi on peut s'attendre demain si l'un de ceux-là est élu sera sans commune mesure avec aujourd'hui. Je cite souvent M. Fillon, 100 Md€ ! Ce ne sont pas les 37 Md€ d'aujourd'hui.

Pensez-y un peu à l'avance de façon que votre discours ne se trouve pas totalement en décalage demain si la situation politique devait changer au niveau national.

Quant aux policiers, je passe à quelque chose de plus petit au sens de l'objet, vous nous avez demandé quand serait mise en place la brigade de nuit. D'abord, c'est une brigade de soirée jusqu'à 23 heures depuis le 20 février, c'est effectif. Peut-être ne les avez-vous pas

rencontrés mais c'est le cas. Il n'y a pas à dire qu'on les attend. Ce sera jusqu'à une heure du matin à partir du 1^{er} mai.

Monsieur Bravo, vous avez fait un discours un peu plus national mais vous avez au moins dit, comme l'a dit M. Loïc Chabrier, que la Ville investissait beaucoup. C'est vrai. Je ne veux pas revenir sur les différents éléments de réponse qui ont été donnés par M. Kabalo et par M. Chabrier mais dire, aujourd'hui, que l'investissement à Villeurbanne est insuffisant, c'est possible, nous pourrions investir davantage, mais dans notre situation, nous investissons beaucoup.

Sur ce plan, ce compte administratif reflète non seulement la bonne situation financière de notre collectivité qui, pour autant, n'est pas une collectivité riche mais bien gérée.

Nous l'avons assez peu évoqué dans nos échanges, nous le faisons sans pour autant arrêter de mettre en place un programme municipal volontariste. Nous le retrouverons à travers les délibérations qui vont venir : la réforme des rythmes scolaires que vous évoquez pour la dénigrer pour certains d'entre vous, la mise en place de ce service périscolaire est une vraie priorité dans le service de l'éducation, nous l'avons annoncée. Vous pouvez la contester mais elle coûte à la collectivité au bon sens du terme.

Pour le CCAS, nous continuons notre effort et vous le verrez tout à l'heure à travers une délibération qui lancera la procédure de la reconstruction de la résidence Château Gaillard. Nous avons reconstitué l'aide que nous apportions au CCAS et M. Kabalo a expliqué pourquoi elle avait baissé l'an dernier.

Parce que nous sommes dans une Métropole, aussi bien avec les investissements de la Ville qu'avec les investissements de la Métropole pendant ce mandat, nous avons un niveau élevé et qui nous permettra d'avoir, en faisant la totalité de ces investissements sur notre territoire, quelque chose d'inégalé à la fin de ce mandat.

On voudrait toujours faire davantage, il faut rester modeste, réaliste. En même temps, lorsqu'on entend des propos apocalyptiques, vraiment, je me demande où l'on est. Il y a beaucoup de mauvaise foi à tenir ce genre de propos.

M. Kabalo va présider la séance en mon absence et mettra au vote le compte administratif.

(Départ de M. le Maire)

M. Prosper KABALO.- Chers collègues, je vous propose de passer au vote.

- Adopté à la majorité (39 pour – 6 contre - 7 abstentions – 2 NPV) -

Nous pouvons demander à M. le Maire de revenir.

(Retour de M. le Maire)

M. LE MAIRE.- Merci à tous ceux qui ont participé à ce débat, à ceux qui votent le compte administratif et qui nous permettent, au sein de l'équipe municipale que nous constituons, de mener à bien nos engagements municipaux.

Nous allons continuer l'ordre du jour.

3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (44 pour – 4 contre – 6 abstentions) -

**4 – FISCALITÉ LOCALE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 –
M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- Les taux d'imposition dont nous avons parlé abondamment ne changent pas.

- Adopté à la majorité (44 pour – 4 contre – 6 abstentions) -

5 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour – 4 contre - 4 abstentions) -

**6 – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME –
M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- Ces autorisations de programme correspondent à des procédures nouvelles que nous avons mises en œuvre depuis un peu plus d'un an. J'ai une demande d'explications de vote pour M. Martin.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Elle est retirée, je discuterai directement avec M. Llung s'il m'accorde deux petites minutes.

M. LE MAIRE.- Accordé !

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**7 – GARANTIE D'EMPRUNT DYNACITÉ – RÉHABILITATION DE 67
LOGEMENTS SITUÉS 2 RUE LAKANAL ET 43 RUE DU TONKIN –
M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

**8 – GARANTIE D'EMPRUNT DYNACITÉ – ACQUISITION EN VEFA DE
QUATRE LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS 71, RUE DU 8 MAI 1945 A
VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) –

9 – CRÉATION DE 5 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION ÉDUCATION – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

10 – CRÉATION DE 4 POSTES D'ANIMATEUR À TEMPS NON COMPLET 80 % POUR LA DIRECTION ÉDUCATION – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

11 – MODIFICATION D'UN POSTE DE COLLABORATEUR DE GROUPE DES ÉLUS COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Nous sommes dans une enveloppe qui ne change pas mais la personne devant être recrutée en catégorie B, cela change un peu son temps de travail.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (46 pour – 8 abstentions) -

13 – PARTICIPATION DE LA VILLE À LA CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS D'UN CHRS (CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE) PAR EST MÉTROPOLE HABITAT, 34, RUE RICHELIEU – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- C'est un dossier qui fait parfois l'actualité puisque c'est sur le site de l'église Cœur Immaculé de Marie. Je dis quelques mots parce que, sur ce sujet, les interpellations de certains sont quelquefois nombreuses, voire presque diffamantes lorsque le maire est qualifié de complice des terroristes qui détruisent les églises. Cela a été écrit ainsi.

C'est de la diffamation, Monsieur Morales, ce n'est pas tout à fait comme les chevaliers de l'Apocalypse.

La Ville s'engage, cette délibération en témoigne. Cela lui coûte même un peu par rapport à une opération ordinaire puisque le fait d'avoir préservé un certain nombre de traces mémorielles de cette église, les plus visibles étant deux murs, le portail, d'autres éléments

à caractère religieux qui ont été récupérés par le diocèse, des inscriptions qui seront remises en valeur et réinsérées dans le nouveau bâtiment, tout cela par rapport à une opération ordinaire, entraîne un surcoût de 200 000 €. La délibération vous propose de participer à hauteur de 150 000 €.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 4 contre – 2 abstentions) –

14 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – BATIGERE RHÔNE-ALPES – 16/18, RUE DE LA CONVENTION – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

15 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – VILOGIA – 14, RUE CHARRIN – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Au niveau de la qualité de vie et de l'urbanisme de notre ville, cela améliorera très singulièrement le carrefour entre la rue Dolard et le cours Tolstoï où différents commerces s'étaient succédés. Nous aurons là une vraie amélioration urbaine du fait de cette construction de logements sociaux.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) –

Pour les deux rapports suivants, nous avons convenu lors de la conférence des présidents d'avoir une discussion groupée puisqu'il s'agit de deux projets urbains partenariaux, l'un baptisé Alstom, comme souvent il fait référence à un site qui ne sera plus celui d'Alstom une fois que ce sera réalisé mais une partie du site historique d'Alstom Grid qui est devenu General Electric aujourd'hui.

M. Kabalo a fait référence à Alstom Transport tout à l'heure.

Le deuxième, Gervais Bussière, fait référence au nom de la rue qui se trouve adjacente à une partie de cette zone.

Je vais demander à M. Llung de nous présenter quelques images, il est toujours intéressant de visualiser les choses, puis je donnerai la parole à ceux qui l'ont demandée.

16 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) ALSTOM : INSTAURATION D’UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI DE PARTICIPATION SUR LE SECTEUR BLUM GRANDCLÉMENT – PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS (PEP) RELATIF AU SITE ALSTOM – CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA SOCIÉTÉ OGIC – M. Richard LLUNG

17 – PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) GERVAIS BUSSIERRE : INSTAURATION D’UN PÉRIMÈTRE DE PARTICIPATION - PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS (PEP) – CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LES SOCIÉTÉS KAUFMAN & BROAD ET VINCI – M. Richard LLUNG

M. Richard LLUNG.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Quelques mots de présentation de ces deux projets urbains partenariaux puisque nous délibérons sous l’angle de cet outil à la fois sur la qualité architecturale et sur les aspects de participation financière aux équipements publics.

L’un de ces projets concerne le secteur Blum/Decorps/Baratin, périmètre partenarial qui comprend la partie nord du tènement Alstom à l’est, au-dessus la rue Primat et au-dessus la partie Baratin/Blum.

Ce projet est le plus avancé aujourd'hui.

Je dirai un petit mot de l’outil « Projet urbain partenarial » parce qu’il faudra s’y habituer. Jusqu’à présent, nous avons beaucoup financé le développement urbain par le biais de zones d’aménagement concerté ou la taxe d’aménagement. Ce sont des outils financiers indispensables pour participer aux équipements publics. Aujourd'hui, les projets urbains partenariaux permettent à la fois de travailler la qualité urbaine avec les opérateurs privés et aussi des participations significatives financières aux équipements publics.

À titre de comparaison, la taxe d’aménagement produit chaque année à Villeurbanne environ 350 000 € de recettes et l’ensemble des projets urbains partenariaux actuellement en cours de négociation ou de vote pour Villeurbanne de l’ordre de 10 M€. C’est donc une manière de financer les équipements publics et une partie de nos investissements.

Sur le secteur Blum, nous avons estimé l’ensemble à 670 logements. C’est la partie Alstom nord qui nous concerne plus particulièrement ce soir. Sur cette partie, nous avons environ 25 000 mètres carrés de surface de plancher en projet, environ 396 logements, 25 % de logements sociaux, 3 % de PSLA (accession sécurisée à la propriété) et le reste (288 logements) en logement libre, avec un promoteur opérateur qui s’appelle OGIC et un architecte connu et de talent, Alexandre Chemetoff qui a fait ce plan de composition et qui a aussi pas mal travaillé sur l’architecture présente à Villeurbanne pour développer un projet qui soit bien inséré dans ce quartier et qui ne soit pas un projet que l’on trouverait partout ailleurs.

Le bâtiment d’entrée actuel d’Alstom sera réhabilité, avec un square qui deviendra public à l’issue des opérations, de 1 848 mètres carrés.

Le plan urbain partenarial est un outil qui permet de financer des équipements publics. Sur l’ensemble du périmètre, au total, à l’arrivée des opérations, 6 classes seront

financées pour les écoles et 12 places pour les établissements d'accueil de jeunes enfants et un square qui sera sur cette partie Alstom nord.

Le total de cette opération représente 3,5 M€ avec une participation de l'opérateur OGIC de l'ordre de 3,2 M€. Cela donne une idée de la force de cette participation de l'ordre de 130 € et quelques du mètre carré de surface de plancher.

L'autre projet urbain partenarial est un projet urbanistique qui se situe entre la rue Descartes et la rue Gervais Bussière. Une voie nouvelle apparaît d'est en ouest, elle est présente au plan local d'urbanisme depuis de très nombreuses années et, pour autant, il n'y avait pas d'opportunité de changement. Cela s'est produit voici quelques années parce que les uns et les autres ont vendu, l'opportunité s'est dessinée.

L'impasse Métral en partie sud serait prolongée vers cette voie nouvelle et un ensemble d'îlots, quatre principaux se dessinent, ainsi qu'au nord une petite parcelle pour des jardins familiaux futurs.

En quelques mots, cette opération concerne 210 logements avec deux opérateurs principaux, Vinci et Kaufman & Broad, et l'opérateur logement social (25 % de logements sociaux) avec Est Métropole Habitat.

Les équipements publics sont constitués de la voirie puisque la voie nouvelle est un équipement public, de l'espace public, les équipements ne sont pas toujours bâtis. Les jardins représentent 669 mètres carrés au total, la voirie 3 500 mètres carrés.

Je signale qu'à proximité de ce périmètre d'opération, il y a un projet très singulier et très intéressant de renouvellement du relais jeunes qui a ouvert un nouveau foyer à Jacques Monod. Alliade est toujours propriétaire du bâtiment. Il se trouve qu'un partenariat a pu être développé entre Alliade et le relais pour accueillir des jeunes alternants de l'Union de la chimie pour 60 % de la centaine de logements qui seront développés ici dans un bâtiment entièrement neuf, et 40 % pour des jeunes travailleurs. Cela donne un mélange de jeunesse et de capacité socio-économique tout à fait intéressant et particulièrement bien placé dans la ville puisque nous sommes à proximité des métros Charpenne et République.

Voilà pour cette présentation très générale. Je m'arrête là pour laisser place au débat.

M. LE MAIRE.- J'ai une demande du groupe UDI, Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Mon intervention concerne le site Alstom. Ce projet ne porte le nom d'Alstom que parce qu'il est lié à la vente d'une partie du site industriel d'Alstom aujourd'hui propriété de General Electric Grid Solutions.

Notre propos est de constater la désindustrialisation de Villeurbanne et plus généralement celle de la France.

Un peu d'histoire : en 1928, une société initialement américaine, Thomson-Houston, et concurrente de General Electric, fusionne avec la société alsacienne SACM pour former Alsace-Thomson contracté en Als-Thom, avec un « h ». L'activité principale sur Villeurbanne est le transport ferroviaire et les réseaux électriques dans des compagnies

indépendantes. Perdant son « h » pour des raisons phonétiques, Alstom a fait l'objet, d'un rachat par, ironie de l'histoire, General Electric.

Pourquoi ? Parce qu'Alstom perdait comme Peugeot beaucoup d'argent ? Non, son carnet de commandes était plein et, sur les 5 dernières années, Alstom affichait un chiffre d'affaires d'environ 20 Md€ annuels et 760 M€ de bénéfices. Alors pourquoi ? Certes, Alstom était endetté mais, proportionnellement, dix fois moins que la France. La réponse est à cause de la bourse ! Vous savez, le monde de la finance que Messieurs Hollande et Macron prétendent combattre ! En effet, la bourse, c'est-à-dire les centaines de milliers d'observateurs financiers du monde, s'attend à une très forte augmentation du chiffre d'affaires de ce secteur qui va atteindre sans doute plus de 180 Md€ par an.

Si Alstom, devenu GE, parvenait à maintenir sa part de marché, cela représenterait environ 500 000 emplois. Mais voilà, la bourse n'y croyait pas ! Parce que la France est tellement ruinée par trente ans de politiques insensées dans le domaine industriel que plus personne n'a les moyens ni l'envie d'investir environ 20 Md€ pour maintenir de la haute technologie en France. Malheureusement, bien d'autres pays ont eu cette stratégie industrielle comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne qui dépassent la France dans le domaine industriel. Pire la Corée, du Sud évidemment, est en train de dépasser la France avec des groupes industriels devenus prestigieux comme Samsung, Kia et LG. Les universités coréennes sont en train de dépasser les universités françaises, avec un investissement en R&D presque trois fois supérieur à celui de la France.

En revanche, en France, nous avons des étudiants qui manifestent et tentent de défendre le statut et les privilèges de leurs possibles futurs emplois de cadres supérieurs ultra-protégés laissant les jeunes plus modestes dans la misère, le chômage et les bas salaires.

Revenons à Villeurbanne : le problème est le laisser-faire de la désindustrialisation des sites en laissant les emplois tertiaires se déplacer vers d'autres centres de la métropole et surtout à Lyon. Cette désindustrialisation est d'autant plus grave que la municipalité abandonne aussi les commerçants de la rue Léon Blum anéantis par le réaménagement du C3. Le cas d'Alstom Transport n'est pas la réussite de la municipalité mais l'attractivité d'un territoire bien situé. Au passage SuperGrid Institute situé sur le domaine de GE n'est pas un IEED, mais un ITE, car Monsieur Hollande a voulu gommer toute trace de l'action de son prédécesseur.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Il faut reconnaître que vous avez une façon assez inénarrable de raconter l'histoire. Au moins, reconnaissons ce talent-là mais je doute que vous puissiez être éditorialiste aux *Échos* ou à *L'Usine Nouvelle*, je ne suis pas certain qu'on vous prendrait très au sérieux.

M. Richard MORALES.- Il suffit d'écouter et de comprendre.

M. LE MAIRE.- Bien sûr !

Pour Europe Écologie les Verts, Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le projet urbain partenarial est un dispositif de financement de l'aménagement intéressant car il permet de faire financer par les promoteurs les besoins en équipements publics générés par les opérations de construction qui ne se situent pas dans des ZAC.

À Villeurbanne, depuis 15 ans, ce sont plus de 15 000 logements qui ont été construits dans la ville de manière diffuse, sans dispositif de concertation des promoteurs au financement des écoles, des crèches, des parcs publics ou des voiries puisqu'on a très peu construit en ZAC ces dernières années. Cette absence de contribution financière a sans doute contribué au retard considérable de la Ville en matière d'équipements publics.

La Métropole encourage désormais la réalisation de PUP et, en ce sens, c'est une bonne chose pour permettre à la Ville et à la Métropole de percevoir des recettes des promoteurs.

Sur Villeurbanne, 9 PUP sont prévus à la programmation pluriannuelle des investissements du Grand Lyon, dont les 2 premiers sont présentés ce soir dans cette délibération : 210 logements dans le PUP Gervais Bussière, près de 400 rue Léon Blum dans le PUP Alstom et 600 à terme.

Nous notons avec intérêt pour chacun d'eux un objectif important de réalisation de logement social (71 logements sur Gervais Bussière, 25 % sur Alstom +3 % d'accession sociale), le financement par le promoteur du site d'Alstom de classes et de places en crèche ainsi que d'un square public.

Nous avons toutefois plusieurs réserves sur les projets.

Si le principe du PUP est intéressant sur le plan financier, une des limites est le faible niveau de concertation avec les habitants. Rien à voir avec les modalités prévues dans la ZAC par exemple. La Ville a bien organisé des réunions sur ces deux PUP mais pas du même niveau que ce qui a pu être fait sur le Terrain des Sœurs ou la ZAC des Maisons-Neuves, pourtant pour un nombre de logements équivalent.

Cette concertation peut être développée plus largement, même si les textes ne l'imposent pas, avec une ambition aussi forte dans les PUP que dans les projets urbains soumis à concertation. Dans les 7 autres PUP prévus sur Villeurbanne, ce pourrait être l'occasion de développer plus largement ces concertations. Parmi ces 7 PUP, je cite l'îlot Tonkin, Dedieu, République, Lyautey.

Quelques mots sur le PUP Alstom. Je ne me prononcerai pas sur la stratégie de l'entreprise mais bien sur le projet urbain.

Le PUP finance 7 places en crèche mais nous regrettons que cela ne contribue pas à augmenter la capacité de la crèche des Maisons-Neuves qui a été initialement prévue voici quelques années avec ses 43 berceaux.

De plus, l'opération d'OGIC porte sur près de 400 logements et ne comprend qu'un square de 1 700 mètres carrés : dans un quartier déjà très peu pourvu en espaces verts, il est fort dommage de ne pas avoir été plus ambitieux sur ce futur espace de respiration de la rue Léon Blum. Pourtant, la Ville avait sans doute la possibilité de négocier, elle l'a fait pour exiger une certaine part de logement social, elle aurait pu le faire sur les espaces verts, sinon rappelons qu'elle pouvait faire valoir son droit de préemption pour tout ou partie du terrain.

La réalisation du square est prévue après la construction des immeubles. Vu sa situation dans le plan-masse, au bord de la rue Léon Blum, ne serait-il pas possible de démarrer concomitamment à la construction des immeubles afin d'offrir, au plus tôt, aux habitants actuels du quartier, un nouvel espace vert et dès leur arrivée aux futurs habitants dans les immeubles qui seront réalisés ?

Sur le PUP Gervais Bussière, pas de classes ni de places en crèche financées par les promoteurs, ce qui est étonnant, car même si l'on nous dit que c'est la future école de la ZAC Gratte-Ciel qui répondra aux besoins de ces nouveaux habitants, cela n'empêcherait pas que les promoteurs Vinci et Kaufman & Broad contribuent à son financement puisque ces 200 logements enverront bien des enfants dans les écoles du quartier, et ce même avant la livraison de l'école définitive Rosa Parks.

Le PUP comprend aussi des espaces verts avec 700 m² de jardins partagés, nous nous en félicitons mais regrettons que, comme pour le square précédent, la réalisation intervienne à la fin du projet, au plus tard en 2026 indique la délibération, dans 10 ans, alors que le bâti sera lui réalisé dans 2 ou 3 ans ! Nous souhaitons vivement que tout soit mis en œuvre pour une accélération des projets d'espaces verts et de nature dans une ville qui en a le plus grand besoin.

Verdir autant que bâtir, et verdir en même temps que construire : cela nous semble une priorité pour Villeurbanne !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Salhi pour le groupe Radical, Génération Écologie et Citoyen ?

Mme Yasmina SALHI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les deux PUP qui nous sont présentés répondent à un souci d'intérêt général. Lorsque l'offre de logement s'accroît, la Ville doit pouvoir ajuster son offre d'équipements publics et, ainsi, le PUP de mars 2009 est donc un outil qui permet la mise en œuvre des financements de ces équipements, en partie seulement.

C'est aussi permettre d'anticiper les futurs besoins des Villeurbannais. C'est quelque part une nouvelle manière de développer les infrastructures publiques. Il n'est pas anormal que les opérateurs privés prennent leur part de financement de structures qui assurent l'attractivité des projets qu'ils conduisent.

Il s'agit d'un nouveau mode de gestion publique permettant de responsabiliser les acteurs privés. Il donne l'opportunité à la Ville de signer une convention avec les propriétaires de terrain ou les constructeurs fixant des programmes d'équipements publics à réaliser pour répondre au mieux aux besoins des futurs habitants.

Le PUP va dans le sens d'une construction économique et sociale plus responsable puisque les promoteurs ont signé une charte pour l'insertion professionnelle : ils s'engagent à recourir pour les travaux à des personnes exclues du marché du travail. Nous saluons particulièrement cette initiative. Nous considérons ce dispositif comme novateur. C'est pourquoi le groupe Radical, Génération Écologie et Citoyen votera favorablement les deux PUP.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe communiste, Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Nous ne pouvons qu'approuver le projet urbain sur le site Alstom (il est d'intérêt public pour la Ville de Villeurbanne) et le voterons naturellement. Néanmoins, il est source de questionnements.

Alstom Énergie est ou était un fleuron industriel français cédé pour de pures considérations financières au groupe états-unien General Electric qui, aujourd'hui, procède à un vaste plan de réorganisation industrielle vu qu'il y a des activités en doublon. Ce plan conduit le groupe à supprimer 1 800 à 2 500 postes en France et 10 000 en Europe d'ici 2017. On peut légitimement parler de massacre social, un poste sur six sera supprimé, un employé sur six mis sur le carreau.

En réalité, les actionnaires de General Electric, et donc les dirigeants, ont jugé qu'il n'y avait pas un déficit de compétitivité mais un déficit de rentabilité financière. C'est le résultat de l'importation d'une logique financière anglo-saxonne, américaine en l'occurrence. On nous avait dit qu'il n'y avait presque pas de doublons entre General Electric et la branche d'Alstom rachetée. Or, le porte-parole de General Electric déclarait qu'il s'agissait de « supprimer les doublons de portefeuille » ! Car la rentabilité financière de General Electric était encore plus élevée que celle d'Alstom. En somme, le groupe a seulement conforté sa position sur le marché mondial de l'énergie en achetant la part d'Alstom, mais cela n'obéissait pas à un quelconque projet industriel.

Or, tout cela n'avait rien d'inéluctable. Alstom n'était plus rentable en 2004 et l'était à nouveau en 2012. Ce que l'on oublie, c'est la nationalisation ! Les libéraux pousseront des cris d'orfraies mais rappelons que, précisément, il fut un temps où Alstom avait été sauvé et rendu rentable à nouveau par une nationalisation temporaire en 2004.

C'est à ce plan de réorganisation, même si la suppression de postes ne concerne pas directement Villeurbanne, qu'est assujettie la vente de terrains dans le cadre du PUP, ne l'oublions pas. On touche là du doigt la grande contradiction qui oppose notre Ville et le développement urbain à la préservation d'industries importantes sur notre territoire. Si le paysage industriel villeurbannais a été fortement modifié depuis plusieurs décennies, peut-on pour autant se réjouir de leur disparition emportant savoir-faire et travail ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bravo.

Pour le groupe socialiste, Monsieur Brissard ?

M. Alain BRISSARD.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ces deux délibérations un peu techniques sont d'une extrême richesse tant elles illustrent l'avenir de notre ville. Tout d'abord, ces deux projets dessinent la transformation urbaine que Villeurbanne a enclenchée depuis plusieurs années (transformation d'anciennes friches artisanales en logements comme à Gervais Bussière, transformation d'un ancien secteur industriel en nouveau quartier à vivre et à travailler

comme dans le quartier Grandclément, un quartier symbole avec celui de La Soie) et la volonté de la Ville de développer l'est de notre agglomération.

Mais ces transformations d'ampleur ne doivent pas empêcher la Ville d'agir pour garder son identité populaire. C'est pourquoi, dans ces deux projets qui comprennent 210 logements pour le PUP Gervais Bussière et 670 pour le PUP Alstom, la Ville a souhaité une mixité de logements permettant à chacun de trouver sa place à Villeurbanne, que ce soit avec de l'accession libre, de l'accession sociale et du locatif social, mais aussi avec des typologies de logement variées dont de grandes surfaces adaptées aux familles.

Cette évolution urbaine ne se fait pas non plus au détriment de la qualité de vie avec, dans les deux projets, la création d'espaces publics supplémentaires. Ces projets illustrent donc l'attractivité de notre ville, une attractivité que nous souhaitons maîtrisée pour qu'elle reste aussi harmonieuse qu'ambitieuse. Pour cela, la Ville et la Métropole ont saisi l'opportunité d'utiliser ce dispositif d'aménagement innovant qu'est le projet urbain partenarial.

Cet outil dispose de nombreux avantages dont le premier est de maintenir les collectivités au centre du développement urbain, il permet ainsi à la Ville d'accompagner des projets urbains de qualité tant sur les questions de logement que d'aménagement et offre donc la possibilité à la collectivité de maîtriser un développement urbain parfois désordonné quand il est laissé à la main invisible du marché et des promoteurs.

Il offre aussi un second avantage particulièrement pertinent à l'heure actuelle de faire participer les opérateurs privés au financement des équipements publics rendus nécessaires par l'opération. Il permet ainsi d'optimiser les deniers publics tout en gardant la main sur le développement et l'aménagement de la ville.

C'est donc une procédure d'avenir que nous souhaitons développer et, à ce jour, 4 PUP sont en cours à Villeurbanne et 5 autres inscrits dans la PPI de la Métropole. Le PUP est donc une nouvelle manière de fabriquer la ville en faisant participer les acteurs privés à l'intérêt général tout en réduisant les dépenses publiques.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Llung ?

M. Richard LLUNG.- Nous avons vu, dans son propos, M. Morel se rapprocher du groupe communiste et passer directement de Boston à la Corée, c'est toujours une surprise.

Je ne vais pas vous répondre sur la politique internationale du groupe Alstom (GE aujourd'hui), j'en resterai à Villeurbanne pour me réjouir que ce projet SuperGrid apporte à notre ville 120 emplois à terme.

Je voulais ajouter simplement, sur la remarque faite par Hector Bravo voici un instant, et peut-être pour le rassurer, que pour la partie économique, certes, les industries ne sont pas en vogue dans le tissu urbain dense pour des raisons de cohabitation entre l'habitat et l'industrie lourde, pour autant, à Villeurbanne, nous avons su préserver dans notre histoire même récente tous les terrains économiques, appelés industriels aujourd'hui, qui permettent d'accueillir l'emploi. Ils le sont tellement qu'ils seront pérennisés pour la plupart avec des outils plus variés dans la révision du plan local d'urbanisme et de

l'habitat. Nous cherchons à ne pas perdre de mètres carrés pour l'accueil de l'emploi à Villeurbanne, soit par la transformation de ces sites, soit par de nouveaux outils qui permettront la superposition de l'emploi, pas forcément industriel, et pour certains sites seulement, et du logement.

Mme Vessiller s'est réjouie assez directement pour une fois – deuxième événement de cette soirée- du recours à l'outil urbain partenarial, à la fois par la Métropole dont c'est la compétence et par la Ville puisque nous soutenons cette manière de faire.

Je voudrais quand même faire plusieurs remarques. Oui, c'est différent d'une zone d'aménagement concerté. Dans les deux cas, il s'agit d'un outil d'aménagement, d'un outil de négociation et d'un périmètre financier, mais un projet public n'est pas tout à fait de même nature. Là, il s'agit de projets privés d'importance mais privés. C'est différent de la ZAC des Maisons-Neuves qui a le même volume de logements (environ 400) où là il y a création d'un quartier et même de lien entre la rue Jean Jaurès et l'avenue Saint-Exupéry. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Là, cela restera une résidence, même si elle ne sera pas physiquement fermée, c'est d'une nature différente.

Après, on a toujours intérêt à avoir ces volumes de logements qui se construisent de manière partenariale parce qu'on peut négocier, Ville ou Métropole, la qualité urbaine, la typologie des logements, les logements sociaux de meilleure façon et le financement des équipements publics.

C'est vrai que cela change complètement la nature de la concertation et du travail avec les habitants. Lorsqu'on est sur un projet public, on peut voir les choses en amont, les calendriers sont relativement lents en urbanisme et cela nous donne beaucoup plus de temps pour l'échange. Pour autant, il était intéressant d'avoir cette concertation malgré tout avec ces grands projets. Ce fut le cas avec les conseils de quartier Grandclément en décembre dernier, le promoteur et l'architecte sont venus au conseil de quartier présenter les fondamentaux du projet et quelques images d'illustration. C'était très intéressant.

Nous avons eu une réunion plus récente avec les conseils de quartier Tonkin, Dedieu Charmettes et Gratte-Ciel en février, où étaient présents les promoteurs, les architectes ainsi qu'Alliade et le relais jeunes, et même le maire.

Ce PUP n'est pas de même nature mais, pour autant, cette information est faite. On ne peut pas laisser des projets de cette importance sans information mais il s'agit de projets d'initiative privée pour lesquels nous n'avons pas la même emprise que pour les projets publics. Donc nous ne pouvons pas avoir la même attitude non plus.

Au départ, le jardin n'était pas du tout prévu par le promoteur privé, c'est Alexandre Chemetoff, qui a conçu le plan de composition, qui a proposé ce jardin de 1 800 et quelques mètres carrés.

Vous avez cédé au « toujours plus » mais, dans un périmètre très proche, et ce sera inscrit dans la révision du plan local d'urbanisme, nous sommes dans un secteur d'étude qui s'appelle Grandclément et nous avons programmé un parc exceptionnel de plus de 4 hectares au nord de la voie ferrée, à proximité de la gare. Dans le tissu urbain que constitue Villeurbanne aujourd'hui, c'est un exploit, c'est difficile à tenir parce qu'il y a beaucoup de pression. Pour autant, nous l'imposons, nous aurons aussi à le financer, nous verrons selon quels moyens, mais c'est absolument exceptionnel.

Il y en a d'autres. Si vous vous référez à une discussion récente que nous avons eue sur les aménagements urbains, les orientations pour le plan local de l'urbanisme, vous devez avoir en mémoire que nous avons trouvé et nous allons protéger d'une certaine manière un potentiel de 16 à 17 hectares d'espace libre pour accompagner le développement urbain. Il ne peut pas y avoir de développement urbain, de développement de logements, sans avoir des espaces de plus en plus généreux. C'est la quadrature du cercle qu'il nous faut résoudre, ce n'est pas toujours facile. Pour autant, ce n'est pas une parole en l'air mais des paroles qui se traduisent dans tous nos documents d'urbanisme qui auront bientôt une force obligatoire.

Vous avez parlé de l'école et du nombre de classes.

Mme Béatrice VESSILLER.- Il n'y a pas de financement de promoteur sur Gervais Bussière.

M. Richard LLUNG.- Il se trouve que les besoins avaient été plutôt repérés et fléchés parce que c'était un travail antérieur sur la ZAC Gratte-Ciel. Nous aurions deux outils de financement, nous ne pouvons pas payer plusieurs fois les mêmes équipements, je le regrette.

L'école des Gratte-Ciel permettait dans le projet d'accueillir les besoins générés par ce projet. Il y a une ZAC d'un côté, un PUP plus récent de l'autre, cela ne s'accorde jamais tout à fait. Par ailleurs, c'est un PUP plus ancien qui a été accepté récemment par la Métropole en raison des élections 2014, de la programmation pluriannuelle des investissements qui a pris un an de plus, des chefs de projet qui ont encore pris un an de plus. Tout cela se décale dans le temps et rend les choses difficiles.

C'est parce que nous avons aussi dû développer nos propres outils Ville d'appréciation de nos dépenses publiques pour pouvoir négocier avec les promoteurs. À ce moment-là, nous n'avions pas encore les ratios qui nous permettaient de négocier le prix d'une classe de l'ordre de 700 000 €. Il faut l'établir pour le justifier juridiquement pour entrer dans une négociation partenariale et dans un outil tel que le PUP. Ce n'est pas facile, il faut que nous ayons des fondamentaux et que nous puissions les justifier et ensuite négocier.

Ce sont les deux aspects qui permettent d'expliquer pourquoi il n'y a pas les mêmes choses dans les deux projets présentés.

Quant au jardin, le parc côté Alstom sera livré évidemment à la fin des opérations. En général, on aménage l'espace public lorsque les travaux sont terminés, cela évite d'abîmer les gazons ou les plates-bandes ou les aménagements qui seront faits.

Pour les jardins du côté Gervais Bussière, au nord pour rejoindre Wilson, nous ne sommes pas propriétaires de tous les tènements encore, il faudra peut-être mobiliser un outil juridique pour l'être un peu plus vite. Pour l'instant, c'est un horizon un peu plus lointain mais on ne sait pas le déterminer exactement aujourd'hui.

Je crois avoir été à peu près complet sur les différentes remarques qui ont été émises.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour rendre encore plus simple les choses, au moins dans leur finalité, s'il n'y a pas de PUP, si c'est une opération privée comme il s'en est déroulé d'autres dans le passé,

qu'est-ce que paye l'opérateur ? Il a à respecter les règles d'urbanisme, il a un pourcentage d'espace vert à respecter et il paye à la collectivité la taxe locale d'équipement, 60 € le mètre carré. La Ville ne recueille de cette taxe locale d'équipement qu'un huitième, le reste, c'est la Communauté urbaine même si on peut militer dans les pactes financiers avec elle en fonction de l'évolution des compétences si on peut penser changer cela.

En moyenne, dans le cadre d'un PUP, les opérateurs donnent 120 € par mètre carré, deux fois plus. On mesure quand même la participation des opérateurs privés dans une opération selon qu'elle est PUP ou pas. C'est une chose qu'il ne faut pas oublier.

Après, Richard Llung l'a dit, demander plus comme vous l'avez fait un peu modérément, même si vous avez accepté le principe et voté en Métropole comme le groupe Les Républicains, puisque cette délibération était présentée la semaine dernière à l'identique, il existe quand même des équilibres. Cela peut conduire éventuellement les opérateurs à monter des surfaces constructibles plus grandes ou à demander à avoir des logements dont la sortie au mètre carré sera plus élevée. Si on accepte cela, et cela peut se discuter, on a peut-être plus de mètres carrés de jardin.

Chaque fois, c'est une discussion qu'il faut mesurer. Si on demande quelque chose en plus, il faut savoir ce que cela entraînera en plus. On peut dire que les opérateurs ne nous demanderont rien en contrepartie, ce n'est pas la réalité d'un partenariat et d'une négociation.

Le PUP amène des recettes supérieures pour la collectivité Métropole et Ville et il entre dans un cadre de négociation qui nous permet de prendre en compte les évolutions urbaines et la qualité urbaine que nous proposons, mais il y a quand même nécessairement un équilibre à trouver et demander davantage d'un côté, c'est aussi finalement céder davantage de l'autre.

Je termine sur l'aspect urbain parce que les échanges ont été assez clairs et ils auront lieu encore dans le futur, la concertation ne se termine pas aujourd'hui.

Sur l'aspect industriel, il ne faut pas caricaturer. Je ne sais pas si on peut qualifier M. Morel comme cela. Je connais bien l'histoire de l'installation de Delle à Villeurbanne, il y a eu beaucoup d'autres groupes, General Electric, la Compagnie générale d'électricité, Areva, on ne passe pas comme cela de l'un à l'autre.

Le site industriel Alstom Grid (sa dernière dénomination avant de s'appeler General Electric) avait cette vocation de fabrication de gros matériels lourds, d'alternateurs pour l'étape entre la production d'électricité sur des barrages et le transport d'électricité. D'où le fait d'ailleurs que ce sont des entreprises qui travaillent à 90 % à l'exportation, il n'est pas inutile de le rappeler. La mondialisation, c'est aussi cela dans ce secteur. Ce sont des entreprises dont le carnet de commandes, à 90 %, se fait sur des marchés extérieurs.

M. Hervé MOREL.- J'ai dit qu'il y avait 500 000 emplois en jeu.

M. LE MAIRE.- Sur l'aspect General Electric, c'est vrai que l'entrée dans le capital d'Alstom Grid a fait l'objet d'une discussion voici déjà un an. Il y avait deux opérateurs, Siemens et General Electric. À l'intérieur du gouvernement de François Hollande, cela a d'ailleurs donné lieu à des points de vue différents entre tel ou tel ministre. C'est

finalement General Electric qui a été retenu, cela s'est fait avec l'accord du gouvernement, même si cela avait donné lieu à débat qui pouvait être légitime.

En même temps, il ne faut pas dire n'importe quoi. L'État reste actionnaire au sein de General Electric comme il l'était au sein d'Alstom Grid, certes minoritaire, mais l'entrée de General Electric s'est accompagnée d'un accord de création nette de 1 000 emplois en trois ans. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas des suppressions quelque part et des créations ailleurs, mais le solde est de 1 000 emplois. Cet accord est contractualisé et l'engagement à l'issue de ces trois ans, voire chaque année, sera soumis à audit car, dans l'accord de l'État, il y a même des pénalités de 50 000 € si on est au-dessous des 1 000 emplois créés au bout de trois ans.

Vous pouvez dire qu'ils ne le respecteront pas, c'est la réalité. On ne peut pas présenter les choses en disant que, d'un seul coup, on va faire disparaître des emplois.

Sur le site de Villeurbanne, aujourd'hui, non seulement il n'y a pas de perte d'emplois mais il y a eu déjà création de 50 emplois supplémentaires. Ces emplois ne sont pas tout à fait de 0 à 50, ce sont des intérimaires ou des sous-traitants qui sont véritablement entrés dans l'entreprise. Leur statut est plutôt positif plutôt que d'être des intérimaires ou des sous-traitants.

Ces 50 emplois ont été créés par l'entrée de General Electric sur ce site. C'est la réalité sur Villeurbanne et au niveau national. Elle mérite d'être entendue, cela n'empêche pas que l'on peut avoir une opinion différente et on peut l'entendre, à condition de dire des choses réelles et pas des choses apocalyptiques qui n'ont pas de rapport avec la réalité.

Dernier point, il y a quand même SuperGrid qui vient en plus. Monsieur Morel, vous avez tort en disant que c'est François Hollande qui a fait la transformation de l'IEED. Je connais bien ce dossier, je l'ai porté à la Communauté urbaine, j'ai présenté la délibération, je pourrais parler trop longuement. L'IEED, c'était l'Institut d'excellence des énergies décarbonées. Ce n'est pas François Hollande en arrivant qui a changé de nom, le nom devient ITE (Institut de la transition énergétique) et ce sont les partenaires qui sont dans ce projet qui ont trouvé qu'il était plus simple de parler d'ITE que d'IEED.

M. Hervé MOREL.- C'est Jean-Marc Ayrault qui l'a décidé.

M. LE MAIRE.- Ne faisons pas une espèce d'acte d'autorité du gouvernement ou du président de la République d'une transformation sémantique dont le sens était d'aller vers plus de simplicité.

Il s'agit d'un projet de Recherche et Développement dans lequel Grid interviendra mais aussi d'autres entreprises, l'université de Lyon, l'INSA d'autres grandes écoles également. Il conduira à un investissement important, environ 200 chercheurs techniciens et ingénieurs. Tous ne travailleront pas sur le site, on est dans des méthodes de travail qui font que l'on n'est pas tous dans le même bâtiment.

Cela conduit à la construction d'un bâtiment. C'est aussi cela la réalité.

On peut quand même considérer, comme l'a dit M. Kabalo, que sur cette dorsale de Villeurbanne, le long de la ligne de l'est, avec ce qui se passe au niveau d'Alstom Grid aujourd'hui GIE, avec le médipôle, avec Adecco, avec Alstom Transport, nous ne sommes pas dans une phase régressive. Considérer que nous sommes en régression et en

phase de désindustrialisation, elle a existé dans cette ville dans les années 50 et 60 mais, aujourd'hui, sur ce plan, ce qui se passe à Villeurbanne, c'est plutôt bien. Je préfère qu'on le dise et qu'on s'en rende compte plutôt que de dresser un tableau sombre de cette réalité alors qu'il n'a pas lieu d'être.

Pour l'opération urbaine, il me semble qu'il y a consensus. Je vais mettre aux voix séparément ces deux PUP.

Pour le PUP dit Alstom, qui est d'accord pour le voter ?

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

Pour le PUP Gervais Bussière, qui est d'accord pour le voter ?

- Adopté à l'unanimité -

18 – ZAC VILLEURBANNE LA SOIE – CESSIION DE L'EMPRISE FONCIÈRE ANGLE DES VOIES DÉNOMMÉES « PETITE RUE DE LA POUDRETTE » ET « CHEMIN DE LA POUDRETTE » À LA MÉTROPOLE DE LYON – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 – ZAC VILLEURBANNE LA SOIE – CESSIION D'UNE VOIE SANS MAITRE DÉNOMMÉE « PETITE RUE DE LA POUDRETTE » – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 – TARIFICATION APPLIQUÉE AUX LOCATIONS DES CHALETS POUR LE MARCHÉ DE NOËL 2016 – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 – APPROBATION DE LA VENTE DES SACS DES MÉDIATHÈQUES DE VILLEURBANNE – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

22 – NOUVELLE TARIFICATION POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPALS (CHAMAGNIEU) – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Nous entrons dans le secteur périscolaire pour lequel nous aurons tout à l'heure un débat avec les délibérations suivantes. Pour celle-ci, il y a une demande d'intervention d'Europe Écologie Les Verts, une explication de vote du Front National et une intervention du groupe socialiste.

Monsieur Berthilier pour une présentation ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire. Je serai rapide.

Nous avons reconfiguré la tarification de l'accueil de loisirs de Chamagnieu, je parle bien ici de l'accueil de loisirs sans hébergement et non pas des classes découvertes qui sont deux choses différentes. Nous parlons d'un usage extrascolaire.

Cette tarification n'avait pas été revue depuis un certain temps, ce qui posait plusieurs problèmes, d'abord une déconnexion avec les niveaux de quotients familiaux CAF puisqu'on était à 7 tranches qui n'étaient pas très égales et surtout qui s'arrêtaient assez vite dans les niveaux de revenus, il s'agissait d'abord de remettre en place une tarification plus progressive s'appuyant davantage sur des niveaux un peu plus conformes à ceux des revenus des habitants.

Nous devons également faire mieux correspondre les coûts et les recettes de cet accueil puisque, n'ayant pas été revalorisés depuis très longtemps, nous étions sur des coûts importants. Il s'agit d'avoir un transport de chaque enfant depuis Villeurbanne jusqu'à Chamagnieu puis une activité sur place, ce qui nous amène à revoir dans nos contraintes budgétaires le fait que la collectivité prenne en charge l'essentiel du coût mais que l'usager prenne une partie plus conforme à ce qui se pratique pour à la fois les accueils subventionnés par la mairie mais aussi l'ensemble des centres de loisirs qui sont à des tarifs bien plus importants que ceux que l'on connaissait.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Une simple explication de vote.

Compte tenu que les hausses sont importantes cette année parce qu'elles n'ont pas été lissées sur plusieurs années, compte tenu qu'il nous semble que l'on pourrait créer une tranche supérieure, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Le groupe Front National pour une explication de vote, Madame Branska-Farille ?

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous n'avons rien contre les revalorisations de tarifs pour les accueils de loisirs à Chamagnieu d'autant plus que cela n'a pas été fait depuis très longtemps mais nous voudrions faire remarquer le fait que si, dans les premières tranches, il s'agit d'une augmentation de quelques centimes, les trois dernières tranches passent directement au double. C'est disproportionné pour ne pas dire carrément aberrant. C'est pour cette raison que nous ne voterons pas ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Vermeulin pour le groupe socialiste ?

M. Frédéric VERMEULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération nous offre une occasion plutôt rare d'évoquer un symbole du patrimoine Villeurbannais, le site de Chamagnieu.

Chamagnieu, c'est d'abord un château du XIIe siècle, bâti sur une butte qui domine les plaines du Dauphiné, entouré d'un vaste parc de 32 hectares, mais Chamagnieu, c'est avant tout les souvenirs émus de générations entières de petits Villeurbannais qui ont respiré l'air de la campagne, dont je fais partie. Beaucoup de personnes y ont laissé une part de leur enfance, de leurs souvenirs, c'est quelque chose de très fort à Villeurbanne.

Aujourd'hui, ce sont près de 4 000 enfants de la grande section au CM2 qui, chaque année, y séjournent à l'occasion d'une semaine de classe découverte. C'est aussi un centre de loisirs qui propose aux familles 1 100 places pour les vacances pour les enfants âgés de 6 à 11 ans.

L'été, chaque semaine, ce sont ainsi près de 200 enfants qui profitent de l'orangerie et du verger, des randonnées, des sorties en forêt, de l'observation des animaux, des visites à la ferme, des sports et j'en passe.

Ce site prestigieux a toujours été marqué par son ambition éducative, c'est quelque chose de fort et qui est porté depuis longtemps par la Ville. C'est bien pour cette raison que le maire Lazare Goujon l'avait acquis en 1928, cet ancien internat de jeunes filles est devenu dans les années 70 un centre de loisirs. Il est l'illustration de notre tradition d'éducation populaire, il a su évoluer avec son temps, par exemple avec la construction d'une chaufferie bois l'an passé mais bien d'autres choses. Sa conception architecturale offre ainsi un cheminement pédagogique qui permet de découvrir les processus de production.

Mais conserver ce patrimoine a un coût et, malgré les pratiques d'économie d'énergie mises en œuvre, il augmente continuellement avec le vieillissement des bâtiments. C'est quelque chose d'inéluctable avec un lieu comme celui-ci. C'est pour compenser cela que la Ville demande une participation supplémentaire aux usagers à travers cette délibération.

Notre groupe est favorable à cette décision qui vise à rééquilibrer les tarifs du centre de loisirs au regard de l'évolution des frais de gestion de cet équipement. Pour mémoire, les tarifs n'avaient pas été revalorisés depuis 2005.

Cette démarche raisonnable et de bon sens est aussi guidée par un principe de justice sociale pour deux raisons : tout d'abord, les personnes avec le coefficient familial le plus bas connaissent une augmentation extrêmement modérée de l'ordre de 0,15 € à moins de 6 € pour une semaine d'activité, vraiment quelque chose de très bas. Ensuite, la création de nouvelles tranches permet de réduire les effets de seuil générés par l'ancien système. Dorénavant, vous payez un tarif plus adapté à ce que vous touchez.

Je rappelle enfin que même les tranches les plus élevées bénéficient d'un tarif très nettement au-dessous du coût réel des activités.

Ce rééquilibrage nous semble être un choix raisonnable pour garantir une gestion pérenne de ce site remarquable auquel nous tenons tous et aussi assurer de futurs souvenirs aux jeunes Villeurbannais.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet pour le groupe Radical Génération Écologie Citoyen ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire.

Frédéric Vermeulin a dit beaucoup de choses auxquelles nous souscrivons complètement. Le rapport propose de réévaluer les tarifs de l'accueil de Chamagnieu, dernières tarifications qui dataient de 2005, c'était nécessaire.

Nous saluons la création de nouvelles tranches plus nombreuses qui permettent d'éviter les effets de seuil, évidemment l'augmentation qui reste minime pour les familles aux revenus les plus bas, 0,07 €. C'est une chose à laquelle nous sommes sensibles, les tarifs ont un caractère social marqué pour les familles ayant un quotient familial très faible.

Évidemment, il y a une augmentation de 90 % pour la tranche du quotient familial entre 650 € et 1 149 €. On peut se dire que les tranches moyennes subissent une augmentation assez élevée. Derrière, il faut rappeler que la tarification reste largement inférieure à ce qui peut se pratiquer sur d'autres offres de loisirs privées sur Villeurbanne ou publiques sur d'autres communes, et surtout pour un cadre de vie comparable à celui du centre de Chamagnieu.

Si l'utilisateur prend une part plus importante qu'avant, cela reste largement inférieur au coût effectif par enfant de 42 € par jour, preuve que la collectivité fait un effort considérable pour permettre à tous les enfants de vivre l'expérience de Chamagnieu puisque c'est une expérience de vie assez exceptionnelle dont on sait que tous ceux qui y sont passés y sont extrêmement attachés. C'est bien quelque chose d'un peu spécial qui participe de l'identité Villeurbannaise, qui fait partie de ces incarnations de l'éducation populaire et de l'animation inclusive. Sur l'année, 4 000 et l'été dernier 700 enfants ont fréquenté l'accueil de loisir. C'est un souvenir qui se partage donc possiblement de génération en génération.

Pour que ce partage d'une génération à l'autre puisse perdurer, il faut que nous parvenions à préserver une situation budgétaire stable pour la structure. Il fallait pérenniser Chamagnieu, nous saluons donc le fait que tout soit mis en œuvre dans ce sens.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Damien Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Quelques réponses et une remarque générale sur la question des quotients et du lissage.

À un moment, il faut aussi faire des choix, et quand on les met en œuvre pour une tarification de vacances, un lissage sur plusieurs années n'aurait pas vraiment de sens. On est sur un recours à une offre de loisirs qui n'est pas forcément récurrente et systématique. Tout cela n'avait pas forcément de sens.

En revanche, je partage un peu ce que vous disiez, Madame Vessiller, sur le fait que l'on aurait pu aller plus haut. On peut toujours aller plus haut puisqu'on le fait sur la restauration scolaire et le périscolaire, ce qui fait que nous sommes l'une des villes qui ont les quotients familiaux hauts parmi les plus élevés. En même temps, nous nous sommes reposés sur ce que fait la CAF et sur ce qui se pratique de manière générale. Sur des accueils extrascolaires, il y a peu de tranches allant au-delà de 1 500.

Vous avez chacun pu remarquer que l'augmentation se faisait de manière tout à fait différenciée pour ne pas pénaliser les classes populaires et les classes moyennes. C'est important par rapport aux objectifs que nous poursuivons. De ce point de vue, nous assumons sur cela comme sur beaucoup d'autres tarifications des différences assez importantes par rapport à ce qui se pratique, où les écarts entre les plus basses et les plus hautes tranches sont beaucoup plus resserrés.

Une petite note d'émotion que nous avons tous en parlant de Chamagnieu. Monsieur Vermeulin en a très bien parlé, je ne m'étendrai pas. L'élève que j'ai été repense chaque fois à ce que ça marque dans une vie. C'est pourquoi nous sommes attachés très fortement à Chamagnieu, à sa poursuite, à son développement, comme un centre de développement durable dans lequel nous avons inauguré récemment une chaufferie à bois granulés qui marque l'engagement de la municipalité puisque Chamagnieu, c'est Villeurbanne et Villeurbanne, c'est Chamagnieu.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (45 pour – 4 contre – 5 abstentions) -

23 – CRÉATION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE CHAMAGNIEU – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

24 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR SCOLAIRE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Nous avons une demande d'intervention du groupe communiste avant de passer au débat plus général sur les périmètres scolaires et sur la nouvelle école. C'est la présentation des programmes de travaux pour le secteur scolaire.

Monsieur Berthilier, un mot ?

M. Damien BERTHILIER.- Petite présentation visuelle pour bien se représenter ce que sont ces 17 M€. C'est un record absolu en termes d'investissement dans le secteur scolaire pour une année. C'est à la fois un investissement financier très important mais aussi un suivi de travaux concomitants qui est sans comparaison par rapport à ce que nous avons connu dans une période où le personnel, du fait de notre bonne gestion, n'est pas en extension pour suivre ces travaux, donc une implication des services pour la bonne réalisation de ces travaux à souligner.

- Le groupe Marcelin Berthelot : une rénovation très conséquente avec 10 M€ engagés, une reconfiguration totale du groupe scolaire. Le nouveau restaurant scolaire ouvrira prochainement. Nous refaisons l'intégralité de l'école maternelle, nous créons 7 classes supplémentaires dans cette école. Nous sommes presque dans une création d'école avec une capacité supplémentaire de 7 classes mais, en même temps, nous rénovons le bâti pour un meilleur confort pour les élèves.

- Le groupe scolaire Jules Guesde. Nous sommes bientôt sur une fin de travaux : 7,8 M€ engagés, une reconfiguration totale dans un bâtiment ancien dont le résultat est remarquable. Nous avons terminé la maternelle, nous sommes en cours de poursuite des travaux sur l'élémentaire avec le restaurant scolaire, une salle d'activités sportives.

- Le groupe scolaire Jean Moulin (6,7 M€) où nous sommes vraiment en phase d'achèvement des travaux, le restaurant scolaire est ouvert, il est vraiment magnifique. Il permet d'accueillir plus d'élèves dans de meilleures conditions. Nous avons également une reconfiguration totale des classes de maternelle. Pour ceux qui ont connu les anciens bâtiments, c'est impressionnant en termes à la fois d'agrément mais surtout de fonctionnalité : beaucoup de couleurs dans les salles de maternelle, et on sait à quel point l'environnement est quelque chose d'important.

- Le réaménagement de l'école Ernest Renan nord avec la création d'un nouveau restaurant scolaire qu'on pourra presque qualifier de panoramique puisqu'il est en étage et permet d'avoir une belle vue sur cette belle école, un beau bâtiment rénové voici quelques années.

Dans les prochains jours, ce restaurant ouvrira avec une salle d'art visuel. Cela donnera aussi de la capacité de vie à l'école. C'est vraiment apprécié à la fois par les enseignants et les enfants avec lesquels nous avons pu faire la visite. Nous sommes sur une enveloppe de 2 M€ pour une réalisation pour mai prochain.

- Le groupe scolaire Albert Camus pour lequel nous avons également un agrandissement réaménagement du restaurant scolaire et la création de nouvelles salles. C'est important parce que, jusqu'à maintenant, une partie des élèves allait déjeuner à l'école Saint-Exupéry à Saint-Jean et devait prendre un bus. À partir de l'ouverture de ce nouveau restaurant scolaire, nous serons en capacité d'accueillir tous les élèves sur Albert Camus. Les travaux sont également très appréciés de la communauté éducative.

- Le groupe scolaire du Tonkin où nous créons 4 salles de classe. C'est important sur un groupe scolaire plutôt de taille moyenne, avec une imbrication par rapport à l'architecture préexistante. L'architecte était présent lors du jury où nous avons choisi cette extension. Nous avons aussi pris en compte ses remarques pour une bonne intégration dans la nouvelle école.

On voit à quel point nous sommes dans un aménagement qui permettra de la rénovation et de créer de la place sur un secteur qui finalement gagne peu d'élèves mais qui pourra accueillir en proximité les élèves du centre-ville car il y a des glissements de périmètre qui permettront d'accueillir des élèves d'ailleurs.

Tout un tas d'autres travaux sont annoncés dans la délibération, certains ne sont pas non plus indiqués car ils sont plus petits.

Je prends juste un exemple à travers la réfection d'étanchéité des toitures-terrasses sur le groupe scolaire Louis Armand, nous sommes sur un budget de 172 000 €, qui est conséquent, invisible à l'œil nu mais d'une importance pour un groupe scolaire.

Nous construisons de nouveaux espaces et nous entretenons le patrimoine pour qu'il ne se dégrade pas mais aussi pour qu'il soit beaucoup plus agréable.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en présentation.

M. LE MAIRE.- Merci de ce visuel qui nous montre que les 17 M€ records correspondent à des réalités en murs, en fenêtres et en investissement au sens large dans nos groupes scolaires.

Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Merci Monsieur le Maire.

Très rapidement, je remercie Damien Berthilier pour sa présentation et les photos qu'il nous a montrées des différents projets. Naturellement, nous souscrivons totalement à ce projet. Je voudrais attirer l'attention sur le niveau d'investissement de 17 M€, ce qui n'est pas rien. On parlait tout à l'heure d'investissement, on voit bien que notre Ville s'engage totalement dans la construction et la rénovation des écoles. Nous verrons dans la prochaine délibération que des positions de posture entrent parfois en contradiction avec ce que fait réellement la municipalité aujourd'hui.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je vais mettre ce rapport aux voix pour cette présentation de travaux qui vaut engagement.

- Adopté à l'unanimité -

Nous avons ensuite plusieurs délibérations pour lesquelles nous avons convenu d'avoir une discussion groupée.

25 – MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES ET CRÉATION D'UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Les périmètres scolaires sont soumis au vote de notre assemblée.

26 – DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE ÉCOLE CRÉÉE SUR LA ZAC GRATTE-CIEL – M. Damien BERTHILIER

27 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ÉCOLE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je vous ferai une proposition d'un titulaire et d'un suppléant.

28 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉCOLE PRÉFIGURATRICE SUR LE SITE DU COLLÈGE LEROUX – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Si nous avons voté la dénomination, nous pourrions immédiatement la dénommer derrière.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire. Je vous laisserai présenter la délibération sur la désignation en conseil d'école.

Dans ma présentation, je grouperai les trois délibérations qui sont imbriquées.

La construction d'une nouvelle école s'inscrit dans un programme d'investissement très conséquent, 75 M€ sur le mandat. Nous venons de présenter ce qui sera fait pour l'année 2016. Ce sont 130 M€ qui auront été investis en 2020 dans les 10 années si on ajoute les deux mandats : 54 M€ qui étaient déjà un record et 75 M€.

Parmi ces programmes, nous avons donc l'école de la ZAC Gratte-Ciel centre-ville qui était initialement prévue pour 2022 et nous avons souhaité avancer cette ouverture d'école bien avant d'ailleurs l'arrivée des logements sur la ZAC. Nous avons pressé l'aménageur de la réaliser pour 2019, ce qui est quand même une avancée extrêmement appréciable.

Malgré cela, nous avons besoin, pour des raisons sur lesquelles nous sommes souvent revenus d'évolution démographique et d'évolution de la politique nationale de l'éducation, d'ouvrir un certain nombre de classes, notamment dans le centre-ville de Villeurbanne, et nous avons décidé d'avancer une partie de l'ouverture de cette école à la rentrée 2016.

C'est une école élémentaire complète qui a vocation ensuite à intégrer la future école de la ZAC qui se situera à l'angle de la rue Jean Bourget et de la rue Francis de Pressensé. Nous sommes bien sur une continuité d'école. Ce groupe scolaire sera complété de l'école maternelle à ce moment-là.

La décision a été prise conjointement avec l'inspecteur d'académie, il est important de le rappeler puisque, d'un point de vue pédagogique, tout cela a été pensé ensemble. C'est donc sur le terrain du collège Môrice Leroux que nous créons une école d'une capacité de 8 classes mais que nous prenons la précaution de ne remplir qu'à hauteur de 6 à 7 classes pour la rentrée prochaine, pour avoir de la marge et ne pas nous retrouver dans la situation où nous n'aurions pas assez de salles de classe disponibles.

Nous l'avons bien anticipé, en ayant aussi pour ambition d'avoir une école qui soit plutôt surdimensionnée dans les équipements polyvalents, à la fois les salles en elles-mêmes mais aussi la cour de récréation.

C'est à partir de cela que nous avons travaillé avec les parents, il y a eu une concertation depuis plusieurs mois, mais plus particulièrement ce que nous avons présenté récemment dans chacune des 4 écoles Jean Zay, Anatole France, Émile Zola et René Descartes aux parents concernés par le nouveau périmètre, les modalités de réalisation de cette école et d'inscription de leurs enfants à la rentrée prochaine.

Ces périmètres ont été bien dosés pour que l'on puisse libérer suffisamment de places dans les 4 écoles et jouer de ces équilibres pour avoir dans le même temps une évolution des périmètres sur un certain nombre d'écoles qui sont listées dans la délibération.

C'est important, il faut bien comprendre que les places que nous libérons dans ces écoles permettront, par glissements successifs de périmètre, depuis l'école Antonin Perrin

jusqu'à l'école Émile Zola en passant par l'école Jean Jaurès et l'école Édouard Herriot, ou si l'on part du nord de Villeurbanne, de l'école Croix Luizet vers l'école Jean Zay, des évolutions de périmètre pour retrouver dès la rentrée 2016 de l'espace dans un certain nombre d'écoles de Villeurbanne. Nous compléterons éventuellement ces évolutions de périmètre par d'autres évolutions de périmètre dans les écoles qui n'auraient pas été touchées pour la rentrée 2017.

Créer une école, c'est lui donner un nom, et nous avons choisi de proposer à votre approbation le nom de Rosa Parks. C'est d'abord le choix d'une femme pour redonner la juste place que les femmes ont eue dans l'histoire, plus particulièrement une femme qui a contribué de manière décisive au combat pour les droits civiques, un combat localisé aux États-Unis par rapport à une situation particulière mais qui a une résonance dans le combat pour l'égalité entre tous les citoyens.

Ce choix n'est pas sans un clin d'œil à la situation des Gratte-Ciel, qui est aussi un clin d'œil à ce que l'Amérique a de progressiste. Nous avons voulu, à travers Rosa Parks, saluer l'histoire d'une femme qui s'est tenue debout en restant assise, qui, à Montgomery, dans l'Alabama, a refusé les lois racistes, les lois ségrégationnistes qui obligeaient les Noirs à se situer à l'arrière d'un bus quand les Blancs avaient des places réservées à l'avant. On a peine à imaginer que cela existait encore dans les années 50 aux États-Unis où la scolarisation était également séparée pour les élèves noirs. C'est ce qu'a subi Rosa Parks elle-même.

Il y avait l'orateur Martin Luther King mais il y avait la discrétion, l'efficacité et le témoignage qu'elle a apportés toute sa vie dans une logique non-violente.

Il y aurait d'autres représentations de cette lutte mais il faut aussi faire des choix de symboles, nous avons besoin de symboles positifs dans un moment où certains de nos concitoyens pourraient penser qu'ils n'ont pas toute leur place dans la République. C'est de rappeler que, dans l'école de la République, il ne doit pas y avoir de siège avant qui soit réservé, qu'il doit y avoir la possibilité pour tous de réussir.

Voilà, mesdames et messieurs, pourquoi nous avons donné ce nom qui ancre notre école dans son temps puisque c'est un combat qui est encore peut-être malheureusement tout à fait contemporain.

Je reste à votre disposition pour les questions qui ne manqueront pas d'arriver.

M. LE MAIRE.- Je vais donner la parole au groupe UDI, Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Nous intervenons sur les trois rapports.

M. LE MAIRE.- Sur la modification des périmètres scolaires, la dénomination de la nouvelle école et la désignation d'un représentant du Conseil Municipal. Je proposerai au vote de notre assemblée M. Damien Berthilier comme titulaire et M. Mathieu Soares comme suppléant. C'est lié à la situation particulière de cette école et au fait d'avoir deux élus particulièrement concernés par le secteur scolaire pour accompagner sa mise en place. Nous avons ensuite la présentation du programme pour la réalisation de l'école préfiguratrice sur le terrain du collège.

C'est sur l'ensemble de ces délibérations.

M. Richard MORALES.- Pour cette première délibération sur la modification des périmètres scolaires, vous nous dites que la Ville doit faire face à une augmentation de la population scolaire, comme s'il s'agissait d'un événement imprévu. Pourtant, chaque fois que vous signez un permis d'autorisation de construire, vous devriez être capables de faire le travail prospectif qui déterminera le nombre de résidents, de familles et d'enfants vous permettant d'être constamment en amont des besoins et dans la construction raisonnée de notre ville. Ce travail prospectif, vous ne le faites pas et je vous l'ai souvent dit. Vous courez après Villeurbanne qui est une grande ville et qui nécessite une attention très attentive en particulier sur l'accueil éducatif et scolaire.

Alors vous faites du bricolage et de l'improvisation. Et vous allez mettre des parents dans l'embarras comme vous avez su le faire avec le périscolaire. Ce comportement alimente de plus en plus les listes d'attente dans le privé. Expliquez-nous comment vont faire, pour prendre un exemple, les parents nouveaux arrivants dont un enfant sera scolarisé en maternelle à Jean Zay ou Émile Zola et l'autre enfant dans l'école provisoire qui n'assurera que l'élémentaire ? Aurez-vous des comportements dérogatoires à partir de deux enfants et ne pas laisser le choix à l'enfant seul quant à son affectation scolaire ? Le rattachement à deux écoles différentes pour un même foyer va poser bien évidemment des problèmes de déplacements et de temps de récupération des enfants.

Problèmes de déplacements encore avec l'accès à la restauration scolaire qui contraint les enfants à des déplacements extérieurs aux établissements scolaires. Tout déplacement extérieur reste potentiellement accidentogène et insécuritaire pour les enfants. L'école type doit regrouper maternelle et élémentaire ainsi que l'espace de restauration et cela dans un contexte de sécurité visant à sanctuariser ce lieu éducatif primordial de notre République.

Aujourd'hui, vous n'avez plus le choix tant l'impréparation et l'absence de travail prospectif quant à l'implantation des écoles sont évidents. Vous êtes contraints au bricolage et à une adaptation qui ne se fait pas dans l'intérêt de l'enfant et des familles.

Pour le nom de la nouvelle école, nous adhérons parfaitement au choix pertinent de Rosa Parks.

S'agissant de l'école préfiguratrice, je dirai tout d'abord que la langue française est une merveille. Elle permet entre autres et à loisir d'embellir et d'enjoliver les choses ordinaires et de faire croire qu'une faible banalité est un bijou parmi les perles. « Préfiguratrice » a de quoi nous mettre en appétit. C'est selon le Larousse « présenter à l'avance ce qui va exister ou apparaître ou devenir ».

Et là, franchement, nous sommes déçus. Nous sommes face à un conglomérat d'une douzaine d'Algeco, des préfabriqués qui auraient la prétention d'être préfigureurs. Ne nous trompons pas, les préfigureurs dans cette histoire, ce sont les enfants qui sont les constructeurs et les décideurs de demain. Les préfabriqués Algeco ne sont que du provisoire. Une école provisoire qui va combler un manque d'accueil scolaire dans un quartier dense et évolutif.

Cette école provisoire est bien le stigmate de l'absence de travail prospectif dans le devenir de ce grand quartier. Elle est aussi la réponse bricolée et médiocre aux besoins

d'accueil par la création d'un greffon provisoire implanté au sein du collège Môrice Leroux.

Si c'est une réponse bricolée, c'est aussi du gaspillage caractérisé puisque, hors frais de fonctionnement et de gestion, ce « provisoire » pour 3 ans coûtera 1,5 M€. Les frais de fonctionnement et de gestion restent flous mais incontournables puisqu'il y a le coût des équipements mobiliers, l'acquisition du matériel pour le périscolaire, les rémunérations des animateurs pour les temps de midi et du soir, les transports des élèves pour la cantine qui est hors site, l'ensemble de la bureautique et des consommables ainsi que les produits d'entretien. La mise de fonds initiale dépassera les 2 M€.

Imprévision, provisoire, bricolage et gaspillage sont bien les mots qui se cachent derrière le beau vernis « préfiguratrice ».

Là aussi, vous vous êtes mis, et en entraînant les contribuables villeurbannais avec vous, dans cette situation dommageable.

La bonne gestion d'une ville, de notre ville, que vous revendiquez avec la naïveté complaisante parfois de certains médias, ne passe pas uniquement par l'équilibre des comptes mais par un vrai travail prospectif dans la construction de notre ville, et bien sûr en évitant les dépenses inutiles voire inadaptées.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans le « École Infos » de janvier 2016, vous justifiez l'implantation de l'école provisoire sur les terrains du collège Môrice Leroux par quatre mots-clés : « Indispensable », « Préfiguratrice », « Complète » et « Logique ».

« Indispensable » donc ! Cela reste à démontrer ! Alors que cette école provisoire ne satisfait aucun des acteurs concernés, la preuve de sa nécessité n'a toujours pas été faite. Les importants travaux en cours dans les groupes scolaires prévoient la création de près d'une trentaine de nouvelles salles de classe d'ici moins de trois ans (vous venez d'en présenter une grosse partie) et nous nous en félicitons. N'est-ce pas suffisant pour absorber les nouveaux effectifs en attendant la nouvelle école de la ZAC ? L'école provisoire est tellement indispensable qu'elle pourrait conduire à la fermeture de 4 à 6 classes dans les écoles voisines puisqu'environ 180 enfants vont devoir quitter leur école actuelle...

Vous écrivez que les 24 groupes scolaires de la ville ne suffisent plus ! C'est exact mais malheureusement pas nouveau ! Alors que la croissance démographique ne date pas d'hier, aucune nouvelle école n'a été construite depuis 2005. Déjà, en 2008, vous promettiez trois nouvelles écoles, promesse réitérée en 2014 et pourtant aucune nouvelle école n'est prévue avant 2019 ! La première cause de cette improvisation n'est pas, comme il est écrit dans *Viva*, le dynamisme de la ville mais bien le manque d'anticipation et les enfants villeurbannais sont les premières victimes de ces promesses non tenues.

« Préfiguratrice » ! Joli terme pour soigner sa communication. Le terme « provisoire » sonne mal pour un projet de 1,5 M€ pour 3 ans seulement sachant qu'un vrai groupe

scolaire de taille équivalente coûterait probablement moins de 5 M€. Le choix du terme « préfiguratrice » tente de faire passer la pilule en s'imaginant la future nouvelle belle école ! Sauf que pour la très grande majorité des enfants qui intégreront l'école provisoire, cela ne préfigure rien puisqu'ils ne verront pas la future « en dur » !

À son sujet, nous demandons que tous les acteurs soient associés à l'élaboration du projet et nous sommes inquiets du calendrier des travaux que vous nous avez annoncé en commission. Comment est-il possible de commencer les travaux début 2017 si l'architecte est retenu fin 2016 ? L'ouverture de l'école à la rentrée 2019 est-elle déjà remise en question ? Pour des délais plus réalistes, doit-on transposer ceux de la maison du projet de la ZAC qui devait ouvrir début 2016 et dont on n'a pas encore vu un début d'aménagement ?

« Complète » ! « La Ville le garantit : cela ressemblera bien à une école » peut-on lire ! Encore heureux ! Rappelons qu'au départ, il s'agissait de déplacer quelques classes de CM1-CM2 des écoles voisines... Fort heureusement, devant la levée de boucliers, le projet a évolué pour que cela soit une vraie école élémentaire avec tout ce que cela implique en termes de structure, de moyens et de personnel : des classes de tous les niveaux, des personnels titulaires, une direction, une équipe du périscolaire... Complète mais sans cantine ni gymnase... Complète sauf que les écoles maternelles du secteur sont à près de 1 km de distance, ce qui pose de gros problèmes aux familles et aux assistantes maternelles qui ont des enfants en maternelle et en élémentaire. Souhaitons qu'au moins les fratries soient épargnées...

« Logique » ! Car il s'agit avant tout d'installer une école dans une école dites-vous ! C'est un peu court pour justifier le choix des terrains de sport du collège ! D'autant que l'école élémentaire sera bien complètement séparée du collège à la demande des parents et des enseignants.

Logique donc de faire construire une école sans cantine ni gymnase, de promener les enfants de l'élémentaire en bus tous les midis pour aller manger dans une cantine distante de plusieurs kilomètres, de les emmener faire du sport on ne sait encore où, d'emmener les élèves du collège faire leurs activités physiques et sportives ailleurs également puisque ce qu'il reste des terrains de sport du collège est très insuffisant pour accueillir 700 collégiens.

C'est tellement logique que la Métropole encouragerait ce projet ! L'a-t-elle au moins approuvé dans une délibération ?

Logique également d'anticiper la création d'une nouvelle école par des bâtiments modulaires. C'est tellement logique que cela a donné des idées à la Ville de Lyon et de beaucoup d'autres. On pouvait lire dans la presse début mars que « dès la prochaine rentrée, la Ville de Lyon va innover en ouvrant la première école en bâtiments modulaires et évolutifs », en attendant l'ouverture d'une nouvelle école à Gerland, retardée au mois de septembre 2019. Quelle innovation !

Le secteur de l'éducation serait d'ailleurs le premier consommateur de tels bâtiments pour les collectivités ! Fort heureusement, nous sommes systématiquement rassurés par le fait qu'il s'agit d'une vraie école, avec de vrais élèves, de vrais enseignants, des salles et

bureaux dédiés pour le personnel, une cour de récréation et un restaurant scolaire – enfin, quand on a de la chance !

Et surtout, ces projets ont tous le soutien de l'inspection académique ! Alors, que demande le peuple ? Tout est donc parfaitement logique, un peu comme le projet de loi El Khomri qui va créer des emplois en facilitant les licenciements ! C'est parfaitement logique !

Heureusement, le nom de l'école Rosa Parks a été bien choisi. Il s'agit de la première école villeurbannaise qui portera un nom de femme, une femme visionnaire pour une école qui n'aura pas été anticipée !

Enfin, concernant les grands périmètres scolaires, nous sommes très méfiants quant à leur utilisation. Si l'objectif est d'« optimiser » les effectifs des écoles pour limiter les ouvertures de classe en s'approchant au plus près de la limite du seuil d'ouverture, nous y sommes totalement opposés car cela conduit de fait à l'augmentation des effectifs par classe.

Même si nous nous félicitons du nom choisi pour la nouvelle école et des moyens déployés pour tenter d'améliorer le projet, nous restons opposés à ce projet dont l'utilité reste à démontrer. Nous voterons donc contre la délibération sur la réalisation de l'école préfiguratrice et celle sur la modification des périmètres scolaires.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe Front National, Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Durant la campagne municipale en 2014, nous avons annoncé que votre bonne gestion de la commune n'était en réalité qu'un affichage électoral qui serait bien vite contredit par la réalité, à savoir le manque d'équipements nécessaires pour accompagner la croissance de la population de Villeurbanne.

L'actuel déficit de groupes scolaires en constitue la preuve la plus flagrante. Afin d'y remédier, vous lancez un programme assez éloquent : agrandissement des groupes scolaires existants, construction de trois nouveaux groupes scolaires, cette frénésie démontre bien le caractère urgent de ce besoin en équipements. Vous êtes même dans l'obligation d'anticiper l'ouverture du groupe scolaire de la ZAC des Gratte-Ciel prévue en 2019 en ayant recours à une solution temporaire, l'installation d'une école élémentaire en préfabriqués dans l'enceinte du collège Mûrice Leroux. L'objectif étant de désengorger 3 groupes scolaires du secteur ayant déjà atteint la capacité maximum d'accueil des élèves d'élémentaire.

On comprend mieux le caractère urgent sans toutefois le justifier car, depuis dix ans, les parents d'élèves de ce secteur réclamaient une nouvelle école pour alléger les effectifs des classes. Malheureusement, ce manque d'anticipation a de multiples conséquences.

Tout d'abord pour le contribuable. Nous allons dépenser 1,25 M€ pour des aménagements temporaires, dépense qui aurait pu être évitée si le choix de la construction de ce groupe scolaire avait été anticipé.

Pour les enfants, certes, vous allez leur faire prendre une sacrée avance puisque des élèves d'élémentaire se retrouveront propulsés au collège mais dans des conditions peu adaptées. Vous avez beau vanter le confort du préfabriqué, cela ne fait tout de même pas un bâtiment scolaire, cela n'en a pas le confort et encore moins le charme. Bien sûr, certains de ces élèves qui auront réussi dans l'existence pourront plus tard écrire une autobiographie intitulée « Mon école en carton » mais, pour l'instant, ce sera plutôt gage d'inconfort.

Enfin, les grands sacrifiés de cette précipitation, ce sont les familles. Pour remplir cette école, vous imposez à ces dernières la création d'un grand périmètre scolaire sans vous soucier des contraintes de ce découpage arbitraire, lequel posera de grands problèmes aux familles. Cette volonté de généraliser la création de grands périmètres ou de modifier des périmètres scolaires existants est d'ailleurs assez alarmante sur la gestion des effectifs scolaires dans notre commune. Rappelons que la création d'un grand périmètre scolaire est certes un outil efficace pour la gestion des effectifs mais aussi une contrainte supplémentaire pour les familles puisque cela se rajoute à la sectorisation scolaire.

Enfin, je souhaite revenir sur la dénomination de ce groupe scolaire. Bien que le bâtiment ne soit pas encore sorti de terre, vous proposez déjà de lui attribuer le nom d'une militante de la lutte pour les droits civiques aux États-Unis. Nous ne nions pas le rôle historique de cette militante qui, notons-le au passage, a fait de nombreux émules puisque, dans les bus, ils sont nombreux à présent à ne plus vouloir céder leur place, même au bénéfice d'un centenaire unijambiste !

Ce que nous n'approuvons pas dans ce choix, c'est qu'il illustre parfaitement cette politique d'acculturation que la gauche s'évertue à nous imposer. En attribuant des noms de personnages historiques d'autres nations à des rues, à des édifices publics, vous participez au recul du sentiment d'appartenance à la communauté nationale. Vous auriez pu choisir d'autres noms : le Général Lee, Franck Sinatra ou des grandes figures de la gauche internationale comme Pinochet, Mme Thatcher, Vladimir Poutine que cela aurait entraîné un refus identique de notre part, refus d'autant plus assumé que, comme l'indique dans la presse M. Berthilier, vous allez vous empresser de faire de Mme Rosa Parks un sujet d'étude pour les élèves de cette école. On aura compris, vous souhaitez faire plaisir à Mme Belkacem en construisant des écoles où l'on s'évertuera à détruire l'apprentissage de l'histoire nationale.

Preuve qu'à Villeurbanne, si on a du mal à anticiper la construction des groupes scolaires, on n'est jamais en retard en matière de propagande.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- C'est vrai qu'en matière de propagande ! Même en vous connaissant bien, on est toujours stupéfait.

M. Bocquet pour le groupe Radical, Génération Écologie et Citoyen ?

M. Jonathan BOCQUET.- Nous savons tous ou presque l'importance de la question scolaire, je ne doute pas ici que nous partageons tous l'ambition d'une éducation d'excellence. Nous serons d'accord sur le fait que la modification du périmètre scolaire est une nécessaire évidence avec ou sans école préfiguratrice d'ailleurs, autant que les

efforts d'investissement, les travaux prévus en matière d'infrastructures scolaires sont indispensables.

Nous pensons qu'il y a un relatif déficit en termes de capacité d'accueil au sein des écoles villeurbannaises, la population scolaire ne cesse de s'accroître et cela engendre des difficultés, notamment autour des temps de restauration scolaire qu'heureusement de nombreuses modalités permettent de compenser pour ne pas mettre à mal les conditions de vie scolaire. C'est un enjeu énorme tant pour les élèves que pour le personnel.

Au-delà du constat, des lacunes en termes de capacité d'accueil qui sont largement compensées par diverses modalités, il s'agit d'y remédier. Ce n'est plus le temps des regrets du temps passé. Le rapport présenté ici répond à ces problématiques. Aussi, nous saluons le volontarisme politique de l'équipe municipale actuelle, le nouveau schéma des périmètres scolaires correspond à l'objectif d'optimisation des effectifs en fonction des capacités d'accueil et l'école préfiguratrice, à cet égard, permet de libérer des places et évite l'entassement. On améliore les conditions d'accueil.

L'école provisoire qui sera installée dans le collège Leroux est indispensable et nous ne pouvons pas nous inquiéter que les cours aient lieu dans des préfabriqués dont les modules sont aujourd'hui d'une qualité bien loin des caricatures qui sont faites. Je travaille moi-même dans des préfabriqués, j'enseigne dans des préfabriqués tous les jours, ce n'est pas du carton et j'étais même plutôt content à Lyon 2 de passer des anciens bâtiments aux préfabriqués.

En revanche, il convient d'être vigilant sur le cloisonnement des espaces élémentaires et secondaires (c'est chose faite), préserver la sérénité et le bien-être de tous les membres de la communauté scolaire, veiller aux meilleures conditions pour le transport à la pause méridienne. Cela aboutira aussi par la concertation à quelque chose d'indispensable dont vous avez un peu oublié de parler et c'est dommage, le projet pédagogique. Essayer de tenter d'arriver au meilleur projet pédagogique possible peut compter aussi en matière d'éducation.

L'inquiétude des parents est palpable, compréhensible, la municipalité doit répondre au challenge qui lui est posé : rattraper son retard, c'est-à-dire non seulement suivre la courbe démographique mais bien la rattraper. L'équilibre dans le degré d'anticipation est difficile, fragile, certains ici essaient de donner des leçons mais comment croire qu'une collectivité peut créer un équipement avant que le besoin soit pleinement effectif dans des contextes de contrainte budgétaire ?

Ceux qui voudraient faire croire que cela est possible ne sont pas responsables. Et dans le même temps, effectivement, les écoles ne sont pas des équipements comme les autres, l'exigence en la matière doit être sans réserve. Avec les écoles, on ne peut pas faire de flux tendus, mais 75 M€ d'investissement dans le mandat, trois nouvelles écoles d'ici 2020 plus les extensions et les rénovations, on peut, je crois, saluer le volontarisme pour le rattrapage du retard qui sera largement compensé à la fin du mandat.

Mais surtout, une fois encore, c'est bien le projet pédagogique qui compte et c'est cela qui fera un équipement réussi au service de l'éducation. La concertation avec les acteurs de l'éducation au sens large doit se poursuivre, seul le projet pédagogique donne un sens aux équipements et aux infrastructures.

Sur la question matérielle qui nous est posée aujourd'hui, cela nous paraît pertinent, ce nouveau périmètre correspond aux réalités de territoire et nous l'approuverons.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Lacoste pour le groupe Les Républicains ?

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous présentez au vote de notre assemblée municipale la modification des périmètres scolaires découlant de la création d'un nouveau périmètre pour l'école dite préfiguratrice. Exercice ô combien sensible pour toute municipalité.

Tout changement du périmètre scolaire provoquant de fortes et naturelles inquiétudes du côté des parents devant l'affectation de leurs enfants dans une nouvelle école : changement de trajet, éloignement de la nouvelle école, une nouvelle équipe pédagogique, la qualité du périscolaire (il y a de quoi dire à Villeurbanne !), la restauration scolaire et les assistantes maternelles se retrouvant confrontées à des enfants sur plusieurs groupes scolaires.

Toutes ces questions des parents auraient trouvé des réponses, les familles rassurées, si vous aviez préparé cette modification avec une réelle concertation avec les représentants des parents d'élèves. Le projet leur a été présenté quasiment ficelé. La carte publiée dans *Le Progrès* montrant les transferts d'élèves est la même qui a été présentée aux représentants des parents en juin dernier.

On est loin du paysage radieux que vous tentez de nous vendre à chaque Conseil. Le Conseil Municipal, très animé, du 7 juillet dernier, en a été la démonstration.

Sans dialogue et confiance avec les familles, toute politique éducative à Villeurbanne est impossible !

Mais il fallait agir dans l'urgence face à la poussée démographique scolaire que vous n'avez pas su ou pas voulu anticiper ? Comme pour les rythmes scolaires, vous avez préféré laisser passer les élections ? La question se pose !

Heureusement que nous étions, Monsieur Kabalo, la Ville la mieux gérée de France !

En réponse à une question du journaliste dans l'article du *Progrès* d'hier, Monsieur l'Adjoint, vous n'avez pas voulu charger vos prédécesseurs, avec élégance, c'est rare en politique, du manque de prévision. Mais les chiffres parlent d'eux-mêmes !

Résultat : 180 écoliers vont pendant trois ans connaître les joies de classes dans des préfabriqués au sein du groupe scolaire provisoire toujours rejeté par la communauté éducative et les parents d'élèves, pour un budget de plus de 1,5 M€ !

Comment les parents peuvent-ils avoir encore confiance en vous après la mise en place de l'école préfiguratrice ?

Dans ce contexte de méfiance, la proposition de notre président de groupe en octobre dernier de création d'un comité consultatif sur le thème de l'éducation à Villeurbanne, composé à la proportionnelle des groupes politiques du Conseil, ouvert aux IEN, directeurs d'école, syndicats d'enseignants, personnels, ATSEM, parents d'élèves et DDEN aurait permis de mettre tous les acteurs de l'éducation de notre ville autour d'une

table. Ce comité aurait eu la mission de remettre un rapport détaillé, reconnu par tous, sans polémique, à notre Conseil sur la situation scolaire à Villeurbanne.

Vous avez rejeté cette proposition remplacée par une courte et sommaire présentation d'un diaporama en commission.

Avec ce rapport, nous aurions pu avoir un état des lieux objectif et transparent et permettre à chacun d'accepter des décisions.

Vous préférez le rapport de force avec les enseignants et les parents d'élèves. C'est vrai, Monsieur le Maire, ils ont osé manifester sous les fenêtres de votre bureau et venir perturber une séance du Conseil Municipal !

Domage, l'école et l'avenir de nos enfants méritaient mieux !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe communiste, Madame Butet-Vallias ?

Mme Antoinette BUTET-VALLIAS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je serai brève car, sur ce sujet, il aura été tout dit ou presque. Nous avons pu voir la contestation légitime de parents inquiets, d'enseignants soucieux d'exercer au mieux leur mission. Nous avons vu également le déferlement d'exagération, de fausses informations, je n'en rajouterai pas car le sujet est d'importance.

On parle souvent d'école dans ce Conseil Municipal mais rarement de son rôle, de son rapport à la République, de la construction de la citoyenneté d'hommes et de femmes en devenir. Or, c'est essentiel à la construction d'une culture commune, nécessaire à la vitalité de notre démocratie.

Dans ce lien si particulier entre école et République, un rôle déterminant a été donné à la commune et c'est cette tâche que notre municipalité cherche à remplir avec une ambition éducative toute renouvelée, affirmée comme le marqueur de ce mandat municipal. Quel défi sur ces quatre prochaines années ! Nous avons dépassé les 13 000 élèves en élémentaire l'an dernier, nous devons ouvrir encore des dizaines de classes, il nous faut ouvrir au minimum 3 écoles avec les équipements qui vont avec. Un grand défi à relever, dans l'urgence qui plus est.

Malgré tout, nous devons être animés par cette ambition éducative que l'on pourrait résumer par la conviction profonde que tous les enfants sont capables. Alors, comme vous autres, personne n'est profondément satisfait de voir éclore une école faite en modulaire au milieu d'un terrain sportif. Le groupe communiste regrette malgré tout les proportions prises par cette affaire, des proportions pour beaucoup liées à l'urgence qui prédomine car, oui, il faudra pouvoir faire classe à tous les Villeurbannais mais, face à cette situation de blocage, parfois l'exercice démocratique permet d'avancer et cela a été le cas car du temps a été donné au débat comme ce fut le cas lors des concertations pour le périscolaire dans leur deuxième mouture.

Nous portons cette exigence de dialogue, d'écoute, pour souder la communauté éducative, pour relever les défis scolaires sur notre commune.

Parents, enseignants et agents de la Ville sont un écosystème qui a pour but l'enfant comme adulte en devenir mais aussi comme aspirant citoyen d'ores et déjà. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe socialiste, Monsieur Jean-Paul Chich ?

M. Jean-Paul CHICH.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le jeudi 1^{er} décembre 1955, lorsque Rosa Parks, employée noire qui rentrait chez elle par le bus après le travail à Montgomery en Alabama, refusa de se lever pour céder sa place assise à un Blanc, elle donna une leçon au monde entier, une leçon qui lui valut la prison dans l'immédiat, une leçon contre la ségrégation et contre le racisme, une leçon de portée universelle.

Son combat pour les droits civiques fut victorieux quelques années plus tard.

Quoi de plus juste que de donner le nom de cette femme-là à une école de notre ville qui s'est développée sur le sens de l'accueil et le respect des diversités ? Justement, une école où seront enseignées les valeurs de l'égalité, de la liberté et de la fraternité qui fondent notre République.

Depuis l'incroyable réforme Darcos de 2008, les jeunes écoliers français étaient à la fois ceux qui avaient le moins de jours d'école et le plus d'heures par an. Le gouvernement a lancé la réforme des rythmes scolaires pour corriger cette incongruité, il fallait mieux répartir les temps d'apprentissage pour favoriser les capacités d'attention des enfants. Il faudra un temps long pour évaluer les effets positifs de cette réforme.

Le gouvernement a aussi renforcé l'éducation prioritaire, concentrant les moyens dans les zones défavorisées et en y développant la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Enfin, le gouvernement a recruté et recrute encore de nouveaux enseignants, près de 60 000 depuis 2012, alors que le précédent avait supprimé 80 000 postes en cinq ans. Ces lois nationales ont eu naturellement des conséquences au niveau local. Notre municipalité s'est engagée dès son élection dans l'application loyale de la loi pour la refondation de l'école. On nous proposait de mettre le premier degré au cœur des priorités éducatives et cela convenait à la majorité municipale.

Sans augmenter les impôts locaux, nous avons mis en place la réforme des rythmes scolaires pour offrir aujourd'hui un dispositif de qualité et reconnu, certes encore perfectible mais très différent de l'apocalypse que certains nous promettaient.

L'ambition de notre projet éducatif s'illustre également par les moyens investis pour assurer la réhabilitation ou la construction de nouvelles écoles. Pendant le mandat actuel, 75 M€ seront investis, 3 écoles, 60 classes nouvelles sortiront de terre.

Dans le groupe scolaire Berthelot, 5 classes de plus. À Jean Moulin, l'organisation quotidienne sera facilitée avec le regroupement des classes maternelles dans un nouveau bâtiment. À Louis Pasteur, 6 nouvelles classes seront construites mais je ne vais pas reprendre la liste complète des diapositives que nous avons pu voir tout à l'heure.

Notre volonté politique pour l'éducation se conjugue avec une situation marquée par un accroissement de la démographie scolaire. En septembre 2015, déjà 16 classes ont été ouvertes à Villeurbanne. Cela illustre l'attractivité de notre commune, certes, mais c'est

aussi la conséquence de l'extension des périmètres de l'éducation prioritaire aboutissant à une augmentation du nombre des classes pour un même effectif et aussi à un accueil anticipé pour les enfants les plus jeunes.

La Ville vit et agit pour trouver des solutions concrètes et réalistes. La construction de l'école Rosa Parks, provisoirement située au sein du collège M^orice Leroux, nous semble être l'une d'elles. Certes, son annonce a soulevé des inquiétudes. Pour y répondre, la Ville a mis en place une large concertation, huit temps d'échanges l'année passée ; ces échanges ont permis de modifier le projet initial en fonction des remarques de la communauté éducative, ils se poursuivent dans un climat particulièrement constructif.

À l'issue de ce processus, la Ville a fait ses choix, une solution qui a d'ailleurs été prise en plein accord avec le directeur des services académiques de l'Éducation nationale. Il n'était pas raisonnable pour nous de surcharger davantage les groupes scolaires existants, cette école modulaire vient donc accompagner la transition que la ville connaît en matière de démographie scolaire.

Et pour anticiper cette hausse continue, nous proposons dès maintenant une large modification des périmètres scolaires, la création de nouveaux périmètres qui permettront une meilleure répartition des effectifs dans le centre-ville.

Investissements massifs pendant ce mandat, choix d'implantation raisonnable de la nouvelle école Rosa Parks, anticipation avec l'évolution des périmètres scolaires, ces délibérations illustrent bien le fait que la Ville agit dans la transparence et la cohérence pour mettre en œuvre son ambition éducative.

C'est pour ces raisons que le groupe socialiste et apparentés votera ces délibérations.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier mes collègues de la majorité qui ont chacun à leur manière rappelé leur soutien à ce projet, avec une exigence que nous devons dans le même temps partager puisque, en matière éducative, tout est toujours à remettre sur le métier. Nous devons avoir une vigilance sur un service public qui n'est pas le même qu'un autre, c'est à ce titre-là que nous avons un investissement extrêmement conséquent sur ce mandat.

Je vous remercie également pour l'approbation quasi-unanime du nom de l'école qui, effectivement, nous engage dans une espèce de consensus. Je ne sais pas si je dois regretter la position du Front National et de M. Poncet en particulier, mais en fait non. Je ne lui ferai pas le plaisir de pousser les cris d'orfraies que ses propos auraient pu appeler tant ils sont assez nauséabonds et, finalement, vous ramènent aux racines de votre parti, à vos racines personnelles Monsieur Poncet quand vous faisiez des caricatures plus que douteuses. On se rappelle vos dessins qui sont tout à fait dans la ligne de ce que vous avez dit ce soir.

Finalement, le fait que l'on ne vous attendait pas pour défendre les droits civiques et le fait que vous ayez tenu ces propos nous confortent dans l'idée que nous avons eu les bons choix parce que votre discours ne prend pas dans notre ville, les enfants, les

parents, les habitants de cette ville veulent vivre ensemble, ils veulent qu'il y ait de l'égalité entre tous les citoyens et, heureusement, votre discours n'est pas valable et nous sommes assez fiers de faire ce choix parce que, en vous entendant, nous avons bien conscience que c'est encore un combat d'actualité.

Je voudrais dire quelques mots pour Les Républicains qui ont peut-être été modestes ce soir dans leur expression, modestes aussi vis-à-vis de la politique nationale, je m'attendais à tout un déroulé sur la politique du gouvernement en matière éducative. M. Martin l'a dit tout à l'heure dans son propos introductif, peut-être que les derniers propos de M. Sarkozy vous ont amenés à un peu plus de modestie. Je ne doute pas de votre attachement personnel à l'école publique mais quand M. Sarkozy dit « Je propose que la durée de travail des enseignants augmente de 30 %, en contrepartie, la rémunération des enseignants sera augmentée de 30 % (ce qu'il n'a jamais fait avant) et nous supprimerons 30 % des postes d'enseignant. », tout cela en ayant dit que les enseignants travaillaient six mois par an, je comprends que vous soyez ramenés à un peu de modestie.

De notre point de vue, nous constatons dans notre académie ce que la politique nationale permet aujourd'hui en termes de niveau de remplacement : 68 postes de remplaçant créés dont 52 en REP sur notre académie, 112 maîtres, plus de maîtres que de classes. Ceci illustre que, de ce point de vue, les choses s'améliorent grandement depuis trois ou quatre ans.

Finalement, sur ce sujet, vous êtes un peu tous dans l'opposition à saute-mouton : vous êtes sur un sujet et vous passez vite au suivant vous rendant compte que cela ne prend pas vraiment. Certains sautent plus vite que d'autres. Je regrette que M. Morales soit parti, peut-être que ma réponse ne l'intéressait pas mais, comme il dit à peu près la même chose depuis toujours et que je lui réponds la même chose, je comprends qu'il se soit passé de cette réponse.

M. Morales est toujours bloqué dans les années 90, la seule chose qui a changé, c'est qu'entre-temps, il est devenu de droite, mais sa vision du monde est quand même très datée. Quand vous parlez des modulaires pour certains d'entre vous, votre vision est vraiment datée. Aujourd'hui, les modulaires, c'est un outil de construction tout à fait normal pour beaucoup de choses.

M. Hervé MOREL.- Et le coût ?

M. Damien BERTHILIER.- Et même le coût ! Vous jouez à saute-mouton parce qu'à un moment, le coût, ce n'est pas assez, on aurait pu mettre plus, là on met 1,5 M€, c'est trop. C'est toujours dans la contradiction qui ne vous gêne pas tant que cela car vous êtes déjà passés les uns et les autres au sujet suivant.

Madame Vessiller, cela ne vous dérange pas dans l'exécutif de la Métropole de ne rien dire quand vous y êtes, parce que peut-être vous êtes dans l'exécutif ; cela ne vous gêne pas que le choix approuvé par le président de la Métropole que l'on utilise le terrain du collège Mûrice Leroux soit contesté par votre voisin juste à côté. On ne vous entend pas sur ce type de contradiction. Je le regrette parce que, finalement, on voit bien que les premières récriminations – je le comprends de la part des parents parce qu'on se projette dans quelque chose que l'on ne connaît pas- étaient sur le type modulaire de l'école.

Ensuite, c'est l'emplacement qui a posé problème. Chaque fois, nous répondons à ces questions.

Aujourd'hui, ce n'est plus du tout un sujet lorsqu'on échange avec les parents. Ils comprennent, ils veulent visiter des modulaires et se rendent compte que ceux que l'on déploie dans les écoles fonctionnent très bien.

Sur le terrain Môrice Leroux, il y a eu un débat assez important, notamment avec le collège, mais nous avons aussi avancé avec lui. Quand nous avons rencontré les enseignants d'EPS qui ont fait un travail formidable, nous avons vu que le sport collectif pouvait utiliser l'existant et que cela suffisait, que nous avons besoin de mettre à disposition un terrain pour la course de demi-fond mais que nous le faisons en proximité et que la plupart des enseignements se feraient sur place ou en proximité, ce qui se fait dans la plupart des collèges.

Des drames que l'on avait annoncés deviennent des choses assez banales. La séparation qui était demandée à juste titre par les parents entre l'école et le collège est faite aujourd'hui, les gens ne posent plus trop de questions par rapport à cela. Ils ont compris que ce serait opacifié, qu'il n'y aurait pas de mélange non voulu même si, quand même (c'est là où M. Morales ou M. Poncet n'ont pas suivi toute l'actualité), nous sommes aujourd'hui dans un nouveau cycle, le cycle 3, et que, de toute façon, l'école et le collège auront à travailler davantage ensemble.

Nous avons passé ces étapes, vous pas complètement, mais cela ne vous gêne pas, vous ne revenez pas sur cela car constater que nous avons répondu à ce que demandaient les parents serait sans doute du temps perdu pour vous. Vous êtes sur les nouveaux sujets mais vous êtes déjà en retard parce que les choses que vous pointez, ce sont essentiellement des problèmes juste de séparation de fratries pour lesquels nous sommes en train de trouver des solutions.

Effectivement, tout ne se fait pas d'un claquement de doigts, on ne peut pas annoncer la solution avant d'avoir vu avec chaque parent quel était le problème. De votre siège, ce n'est pas vous qui recevez les parents, c'est moi, et je les reçois individuellement. En l'occurrence, je reçois tous ceux qui ont des problèmes dans mon bureau, on discute de leur situation individuelle, on regarde les critères, si ce sont des assistantes maternelles, s'ils ont des fratries.

Nous apporterons des solutions en matière de dérogation puisqu'une commission spéciale se réunit la semaine prochaine, que nous avons créée à cet effet, à laquelle seront associés les parents, les enseignants, les représentants de l'Éducation nationale. Nous répondrons également par d'autres modalités qui peuvent être des ajustements d'horaires, un accompagnement pour l'une des écoles qui a besoin de plus de place. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas des problèmes dans le fait de changer d'habitude pour un certain nombre de parents, que cela n'interrogera pas. Évidemment, tout changement interroge mais nous avons l'impression que, ce soir, vous découvrez les conséquences de la création d'une école que vous réclamez à cor et à cri depuis longtemps. C'est étonnant !

Vous dites qu'il faut créer des écoles et, quand on en crée une, vous découvrez qu'il faut créer un périmètre afférent à cette école et déplacer des élèves d'une école à l'autre, et vous ne votez pas.

Je suis déçu Monsieur Gluck, vous ne votez pas parce que vous savez que nous allons le faire. Si on ne le faisait pas ce soir, on ne pourrait pas accueillir les élèves à la rentrée. En termes de responsabilité entre les propos que l'on peut avoir quand on est sur le sujet, que l'on peut se voir et discuter, et les propos qui sont tenus ce soir, il y a un décalage un peu gênant.

Oui, nous créons une nouvelle école, oui cela occasionne un redécoupage complet des périmètres scolaires, des glissements de périmètres qui sont beaucoup moins problématiques à traiter pour les familles puisque ce seront les nouveaux entrants qui seront concernés. Ce sont des choses banales qui se font dans toutes les villes, de la même manière qu'une école modulaire. Vous l'avez vous-mêmes dit, à Lyon, à Vaulx-en-Velin et dans beaucoup d'autres villes, c'est une modalité souvent temporaire pour préparer une nouvelle école.

Oui, préfiguratrice, ce mot a du sens parce que nous aurons non seulement une école qui existera avec un nom qui existera aujourd'hui et pas simplement pour 2019, mais parce qu'il faudra se projeter dans ce que sera l'école qu'habiteront les enfants. Quel autre projet plus passionnant pour des enfants que de participer à la construction d'une nouvelle école ?

Je vous donne un petit scoop, ils travailleront à l'habillage de l'école qui sera mise sur le terrain du collège Mûrice Leroux, ils pourront également travailler aux fonctionnalités avec des designers sur ce que sera l'intérieur, la vie de l'école avec les enseignants.

De ce que j'ai entendu et de ce que m'ont dit les inspectrices de l'Éducation nationale, nous aurons des enseignants extrêmement motivés pour aller sur cette école et un vrai projet pédagogique, une école qui grossira mais dans laquelle les élèves s'épanouiront parce que nous aurons mis les moyens sur une école de qualité, fonctionnelle.

De ce point de vue, oui, les mots ont un sens, oui, il faut avoir un discours positif vis-à-vis des enfants qui intégreront cette école parce que c'est notre responsabilité et nous sommes convaincus que les moyens seront mis.

Oui, il y aura un accueil périscolaire, et oui, quand on crée une école, il faut de la restauration scolaire. Quand on ne peut pas la faire sur place, ce qui arrive dans beaucoup de villes, on va dans une autre école se restaurer. Faire dix minutes de bus ou faire dix minutes de marche à pied, ce n'est pas grave pour des enfants, cela les aère, cela fait partie du temps méridien, c'est tout à fait bien géré. Ce ne sont pas des drames.

Je finirai par un petit extrait d'un courrier que j'ai reçu d'un parent pour une demande de dérogation liée à une problématique de complexité de gestion des temps et de fratrie : *« La nouvelle équipe pédagogique bénéficiera de bonnes conditions de fonctionnement puisque nous avons également entendu les arguments de la représentante de l'Éducation nationale et de vous-même : locaux de qualité, décharge du directeur (nous avons obtenu de la part de l'inspecteur d'académie un peu plus de décharge que dans une école normale), un coordinateur périscolaire pour une école de 6 ou 7 classes, dotations équivalentes aux autres écoles, postes attractifs pour des enseignants expérimentés, opportunité du renouvellement des projets en 2016 pour l'ensemble des écoles. En résumé, la mairie et l'académie nous proposent une école qui n'est pas au rabais, nous vous en savons gré. »*

Nous en reparlerons dans quelques mois quand tout cela sera en place. Je ne vous demande pas de présenter vos excuses mais peut-être vos regrets par rapport à l'emportement que vous avez eu dans une espèce de vague. Je constate d'ailleurs que, ce soir, le débat se déroule de manière relativement vive entre nous mais sans que les parents soient venus manifester. C'est bien que nous ayons commencé et fini bientôt de convaincre l'ensemble de la communauté éducative du bien-fondé de notre projet.

Merci à toutes et à tous.

M. LE MAIRE.- Merci. Je me demande même si dans trois ans, lorsque les élèves intégreront la nouvelle école, nous n'aurons pas ici dans cette assemblée un certain nombre de conservateurs pour dire : « Attention ils vont quitter une très belle école pour s'installer dans une école en dur ! » *(Rires)*

On verra bien mais quand on veut attiser les mécontentements, on peut prendre tous les objets.

M. Richard MORALES.- Ce ne sera tout de même pas une catastrophe.

M. LE MAIRE.- L'école préfiguratrice sera tellement bien que je suis sûr que certains regretteront les locaux dans lesquels ils se trouvaient. La vie est ainsi faite et je ne suis pas sûr qu'un certain nombre d'entre vous ne prendront pas un certain plaisir à relayer des inquiétudes à ce moment-là, mais nous verrons bien.

Je mets ces rapports aux voix successivement.

Sur la modification des périmètres scolaires et la création d'un nouveau périmètre :

- Adopté à la majorité (40 pour – 7 contre - 7 abstentions) -

Sur la dénomination de la nouvelle école créée sur la ZAC Gratte-Ciel, dont je rappelle qu'il s'agit de l'école Rosa Parks. Pour ceux qui viendraient samedi sur le parvis du centre culturel et de la maison du livre à l'ouverture de la fête du livre jeunesse, qui témoigne là aussi largement de l'effort que nous faisons dans le périscolaire en direction du livre et de la lecture, des comédiens du Théâtre National Populaire liront des extraits d'un livre consacré à Rosa Parks par un écrivain qui s'appelle Nimrod, d'origine tchadienne. Je le précise pour ceux que quelquefois cela gêne. Il y aura une ouverture du livre jeunesse avec ces lectures de comédiens.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

M. LE MAIRE.- Monsieur Poncet, j'ai lu que Mme Le Pen faisait passer aux futurs candidats aux Législatives des examens pour montrer qu'ils étaient un peu mous, c'est-à-dire qu'ils ne tiennent pas certains propos ; dans l'image de la France apaisée, il faut éliminer ceux qui sont un peu marginaux. J'ai peur que si vous sollicitez pour les Législatives l'investiture du Front National, avec les propos que vous tenez, vous ne soyez pas dans les clous. On verra bien.

Sur la désignation des représentants du Conseil Municipal au conseil d'école, personne ne demande un vote à bulletin secret.

Je propose comme titulaire Damien Berthilier et comme suppléant Mathieu Soares.

- Adopté à la majorité (45 pour – 4 abstentions – 5 NPV) -

Sur la présentation du programme pour la réalisation d'une école préfiguratrice sur le site du collège :

- Adopté à la majorité (40 pour – 12 contre - 2 abstentions) -

29 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR CULTUREL – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Nous avons une explication de vote du Front National, Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire,

Une explication pour indiquer que nous ne voterons pas ce rapport parce que nous trouvons qu'il n'est pas justifié de consacrer 290 000 € pour la relocalisation d'une association alors que l'on sait aujourd'hui que, dans le même temps, nous n'avons pas les moyens dans l'agglomération d'assurer la survie du Musée des Tissus. C'est symbolique et nous tenions à le faire.

M. LE MAIRE.- Cette information aurait pu vous être donnée en commission mais je précise que c'est la Métropole qui nous donne les 290 000 €.

M. Loïc CHABRIER.- C'est une opération qui est faite en lien avec la Métropole et qui est mûrie depuis plusieurs années puisqu'il s'agit du relogement d'une compagnie qui n'est quand même pas anodine, la compagnie KompleXXKapharnaüm, qui participe au rayonnement de Villeurbanne mais bien au-delà, elle est internationalement connue dans son domaine d'animation des arts de la rue.

Mon prédécesseur, Raymond Terracher, était déjà en quête d'un nouveau lieu pour les accueillir puisque, de toute façon, situés actuellement dans l'espace de la ZAC Carré de Soie, ils devaient déménager. Il y avait cette obligation de déménager et de les reloger, et de trouver un lieu qui soit plus en adéquation avec leur activité.

On a évoqué plusieurs lieux possibles dans Villeurbanne, un était possible rue Antoine Primat, c'est finalement celui-ci qui a été choisi pour le plus grand bien de tous, pour la réalisation des travaux de la ZAC et pour eux-mêmes. Ceci s'est fait avec la Communauté urbaine à l'époque et ensuite la Métropole. C'est une opération de partenariat tout à fait classique et salutaire.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

30 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR L'AMÉLIORATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- J'ai deux interventions : M. Morel pour l'UDI et le groupe communiste...

M. Hector BRAVO.- L'intervention est retirée.

M. LE MAIRE.- Madame Reveyrand, souhaitez-vous dire un mot de présentation ?

Mme Anne REVEYRAND.- Merci Monsieur le Maire.

Le budget primitif de la Ville affecte 1,65 M€ à des études et travaux pour l'amélioration thermique et le développement durable de ces bâtiments. Ce budget répond à une volonté de la Ville de Villeurbanne d'intervenir pour la rénovation d'un patrimoine bâti qui a bien souvent été construit soit dans les années 30, soit dans les années 60, dans une période où l'énergie était pléthorique et peu chère, donc sans grande considération pour la qualité thermique des matériaux utilisés.

Grâce à ce type de travaux qui permettent aussi une réelle requalification des lieux, nous pouvons constater des gains d'énergie assez considérables. Pour exemple, la baisse réelle observée au groupe scolaire Jean Zay avec l'isolation par l'extérieur et le changement des menuiseries est de 52 %. Au groupe scolaire Saint-Exupéry, pour les mêmes types de travaux, 35 % sur une seule demi-année de chauffe. Ce site d'ailleurs s'est vu doter aussi d'une installation de production photovoltaïque de 18 kilowatts crête mise en service en juin 2015. C'est la plus grosse installation de la ville à ce jour.

Cette amélioration de la qualité thermique, il ne faut pas l'oublier, est une réelle requalification des lieux. Elle est aussi corrélée à une amélioration du confort l'été. Pour ce rapport, elle concerne le gymnase Eugène Fournière, le théâtre de l'Iris et la salle Raphaël de Barros.

M. LE MAIRE.- Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler notre attachement au développement durable et à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments. Dans le cas présent, je vais illustrer mon propos par la réhabilitation de la résidence Michut traitée au Conseil Municipal du 12 octobre dernier et dont les services techniques m'ont transmis les bilans énergétiques avant et après travaux.

Ils font état d'une économie d'environ 200 MWh/an, soit environ 30 K€ d'économie annuelle. Compte tenu de l'investissement de 950 K€, il faudra plus de 30 ans pour amortir cet équipement. Il en est de même en termes d'énergie où il faut entre 15 et 30 ans selon l'ADEME pour amortir l'investissement énergétique. Cela veut dire que, pendant environ 20 ans, ce bâtiment consommera plus d'énergie que le bâtiment initial et que, au-delà, on commencera seulement à y gagner. Dans ce cas précis, la réhabilitation prévoit un passage à 130 kWh/m²/an, soit la classe C, et cela sera insuffisant pour atteindre les objectifs de la COP 21 pour 2050. Il faudra donc faire une nouvelle amélioration encore plus coûteuse pour atteindre cet objectif, si toutefois on veut vraiment atteindre l'objectif de la COP 21.

En conclusion, et paradoxalement, la réhabilitation énergétique nous fera consommer davantage d'énergie pendant de nombreuses années, mais c'est un mal nécessaire pour l'avenir des prochaines générations.

Nous voterons donc pour.

M. LE MAIRE.- Madame Reveyrand, quelques mots ?

Mme Anne REVEYRAND.- Je suis un peu surprise que vous mélangiez les euros et les kilowatts. Quand vous parlez d'amortissement, effectivement, la question du temps de retour sur ce type de travaux n'a pas lieu d'être parce que, de toute façon, ce sont des bâtiments qui méritent une réelle requalification et ces travaux d'isolation thermique par l'extérieur sont de toute façon des travaux qui apportent cette qualification au bâti et qui amènent aussi d'autres bénéfices qui ne sont pas que des bénéfices financiers.

De toute façon, le bâti est fait pour évoluer, et le retour sur investissement n'a pas de sens dans ce cas.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

31 – PRÉSENTATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX POUR LE SECTEUR DU SPORT – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

32 – MONTAGE PARTENARIAL ENTRE LA VILLE ET EST MÉTROPOLÉ HABITAT POUR LA RECONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE CHATEAU-GAILLARD – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- C'est un rapport important dans la mesure où il lance un processus. C'est un dossier important pour la collectivité, avec la dernière de nos grandes résidences que nous allons reconstruire, sur un site qui n'est pas le site actuel mais qui est très voisin.

Madame Montois, pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Mme Dany MONTOIS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La politique en direction des personnes âgées à Villeurbanne est reconnue comme innovante, dynamique et volontariste. Elle est menée sur des principes d'égalité et de justice sociale, et ce depuis plusieurs années : 2010 en a été la preuve puisque nous avons reçu le label « Bien vieillir - Vivre ensemble » du ministère de la Santé.

Dans le mandant précédent, la Ville s'est inscrite dans un programme de réhabilitation très important des résidences pour personnes âgées dont le CCAS est le gestionnaire. Ce programme a démarré en 2008 avec la réhabilitation de la résidence du Tonkin, suivie par celle de Jean Jaurès et, actuellement, c'est l'EHPAD, l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, qui subit des travaux qui seront terminés avant la fin de cette année.

Aujourd'hui, la délibération qui vous est proposée vise à prendre acte du montage partenarial avec Est Métropole Habitat dans le cadre de ce projet de construction de la

résidence Château Gaillard. Depuis 2012, la Ville, le CCAS et Est Métropole Habitat bailleur social ont engagé plusieurs études afin de mener à bien ce projet ambitieux.

L'opportunité d'acquérir un terrain très proche de l'actuelle résidence a permis de passer d'un projet démolition reconstruction à un projet de reconstruction totale de la résidence. Cet établissement sera plus largement ouvert vers l'extérieur.

Le programme qui est proposé par Est Métropole Habitat est en cours de finalisation, en concertation avec la Ville et le CCAS, en y associant nos organismes de tutelle que sont la Métropole de Lyon et l'ARS.

Cette construction serait constituée, si rien ne devait changer, d'un établissement pour personnes âgées de 130 lits avec une salle polyvalente qui serait un lieu de vie pour les résidents, une salle d'activité physique pour les résidents qui pourrait se développer après auprès d'un public âgé avec perte d'autonomie. Ce projet sera fait en collaboration avec le service des sports de la Ville.

Il sera composé également d'un restaurant pour personnes âgées ouvert aux résidents les plus âgés du quartier, d'un restaurant scolaire clairement distinct de l'établissement pour personnes âgées qui permettra la mutualisation de certains coûts et d'amener une dimension intergénérationnelle. Il sera composé aussi d'espaces verts de qualité.

Le coût de revient de cette opération est estimé aujourd'hui à 19,5 M€ et représente 6 000 mètres carrés de construction. La Ville apportera une subvention d'investissement à EMH comme elle l'a fait pour les précédents dossiers sur le Tonkin, Jean Jaurès et Vincenot.

Le montage juridique et partenarial de cette opération figure dans la délibération. Je vous invite à en prendre connaissance.

Le calendrier prévisionnel est le printemps 2016, nous y sommes presque, pour la finalisation du programme et le choix d'un architecte par EMH. En janvier 2017, dépôt du permis de construire. Début des travaux mi-2018 et livraison en 2020.

Je tiens à signaler que ce projet sera une lourde tâche pour le CCAS qui devra construire un projet de vie de cet ensemble, tenant compte de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui prévoit d'accueillir un public âgé en perte d'autonomie. On appellera ces résidences des résidences autonomie.

Ceci permettra de continuer la politique dynamique et de préserver surtout de bonnes conditions de vie et des projets de vie de nos résidents âgés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Comme il est dit à la fin de la délibération, nous aurons dans le futur d'autres délibérations au fur et à mesure de l'avancée du projet, dans les prochains mois et même les prochaines années.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

33 – DÉNOMINATION D'ESPACES PUBLICS – M. LE MAIRE

M. LE MAIRE.- Il s'agit de trois dénominations d'espaces publics liées aux travaux d'aménagement du cours Émile Zola, dans une partie où ils sont terminés, c'est-à-dire dans le secteur de Cusset. Ces travaux d'aménagement nous ont permis de dégager au niveau urbanistique trois nouveaux espaces qui n'avaient pas d'existence véritable avant. C'était de la voirie pour l'essentiel.

Le premier, c'est une placette située en diagonale par rapport à l'église Saint-Athanase, l'église Saint-Julien de Cusset au moment de la Révolution française, à laquelle nous vous proposons de donner le nom du premier maire de Villeurbanne, Étienne Debourg, élu en 1790 non pas au suffrage universel, celui-ci n'existait pas, mais par une assemblée de 129 citoyens actifs sur un total de 1 600 habitants. Pour voter, il fallait avoir un certain niveau de biens et de revenus.

Étienne Debourg a déjà son nom à Villeurbanne pour une résidence d'Est Métropole Habitat mais n'avait pas d'emplacement. Vu sa situation, à quelques mètres de l'endroit où s'est faite cette première élection, au sein de l'église qui était le lieu de réunion, nous proposons ce nom.

Pour la nouvelle esplanade située entre l'ancienne rue du 4 août qui n'est plus en circulation mais dans laquelle subsisteront le numéro des immeubles en bordure et le cours Émile Zola, nous vous proposons le nom de Manon Roland. Nous restons dans une tradition liée à la Révolution française. Manon Roland était lyonnaise, elle était connue par son salon. Une Girondine qui a participé activement à la Révolution, une femme progressiste qui a été guillotinée en 1793, au début de la Terreur.

La placette en bas qui est plus modeste, qui se trouve mise en valeur par les travaux, en face du théâtre de l'Iris et en face du mur végétal, avait avant une existence peu marquée mais, du fait des travaux de voirie, elle se retrouve relativement conséquente. Nous vous proposons de l'appeler du nom de Claire Lacombe. Il y a un petit clin d'œil au théâtre de l'Iris puisque Claire Lacombe était une actrice et comédienne. Elle a participé activement à certaines phases de la Révolution française, même si aujourd'hui nous ne connaissons pas la date de sa mort. Après 1795, elle a quitté Paris et on n'a plus de trace de son existence.

Je vous propose ces trois dénominations, sachant qu'il y a toujours pour nous l'idée de la parité. Cela permet de rééquilibrer les noms de femme dans les désignations des voiries ou des places de notre ville.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

34 – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE CCAS ET LA VILLE DE VILLEURBANNE POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES AU GAZ NATUREL COMPRIMÉ – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Ceci permet de répondre à Mme Vessiller pour dire qu'il y a dans la flotte de véhicules 10 % de véhicules électriques mais aussi 20 % de véhicules au gaz naturel, soit 30 % de véhicules dits propres. On ne peut pas s'en tenir aux 10 % de véhicules électriques.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

35 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA PASSERELLE D'EAU DE ROBEC – Mme Claire Le Franc

M. LE MAIRE.- C'est la troisième fois que nous en parlons dans ce Conseil Municipal mais, cette fois, il n'y a ni subvention d'investissement ni subvention de fonctionnement mais une convention liée au fonctionnement de la cuisine centrale.

Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- Cette délibération nous permettra d'établir un partenariat entre la Ville de Villeurbanne, la cuisine centrale et l'association la Passerelle d'Eau de Robec.

Un certain nombre de repas préparés ne sont pas consommés alors que, dans le même temps, nombre de personnes dans notre ville ont des difficultés à se nourrir correctement quotidiennement.

Ainsi, la Ville s'engage à réaliser des dons alimentaires à destination d'associations caritatives à la croisée d'une véritable politique de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'une politique de solidarité.

Aussi, à la suite de notre vote de ce soir que j'espère favorable, deux associations, Notre-Dame des Sans-Abris qui a déjà le même type de convention avec la cuisine centrale et la Passerelle d'Eau de Robec pourront participer à la fois à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au développement solidaire de notre territoire. Nous le faisons en complémentarité, en réactivité, du fait de la logistique nécessaire pour s'occuper de ces dons alimentaires en termes de sécurité sanitaire, avec des camions frigorifiques et des chambres froides.

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Front National et du groupe communiste.

M. Hector BRAVO.- Notre intervention est retirée.

M. LE MAIRE.- Madame Branska-Farille ?

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Nous voulons souligner le fait qu'il s'agit de don de repas à cette association qui les vend même à des coûts inférieurs, cela nous paraît complètement contradictoire. Nous nous abstenons sur ce rapport.

Mme Claire LE FRANC.- Un contrôle sera effectué par la Ville par rapport à ces questions de vente. C'est bien l'importance pour nous de la lutte contre le gaspillage et l'accès à des denrées quotidiennes pour les Villeurbannais qui en ont besoin et qui ne pourraient pas les avoir d'une autre façon.

Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE.- Est-ce gratuit ou pas ?

Mme Claire LE FRANC.- L'association vend les produits.

M. LE MAIRE.- Oui, l'association vend les produits.

Mme Claire LE FRANC.- Avec des tarifs sociaux. Quels que soient les produits vendus, l'association perçoit des dons qu'elle vend à des tarifs sociaux. D'autres produits sont vendus au prix du marché pour d'autres personnes qui peuvent aller se servir au sein de l'association et qui n'auraient pas besoin de tarifs sociaux pour acquérir ces produits. C'est le modèle même d'un volet d'économie sociale et solidaire, des tarifs pour tous mais des tarifs différents en fonction de ses capacités financières et de ses revenus.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 abstentions) -

36 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE RIZE ET L'ASSOCIATION TRACES – HISTOIRE, MÉMOIRES ET ACTUALITÉ DES MIGRATIONS EN RHÔNE-ALPES AUVERGNE – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

C'est l'histoire des migrations ?

M. Stéphane PONCET.- Un peu de cela.

M. LE MAIRE.- Cela existe à Villeurbanne, tous les gens étaient ailleurs avant de venir d'ici, même vous d'ailleurs en venant de Lyon !

37 – CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ANNÉE 2016 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE, L'ASSOCIATION « MJC DE VILLEURBANNE » ET L'ASSOCIATION « LES MJC EN RHÔNE-ALPES, FÉDÉRATION RÉGIONALE » – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- C'est la subvention annuelle qui passe à travers une convention.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016-2018 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION TATATOOM – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

39 – AVENANT À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE RELATIVE À LA MISE A DISPOSITION DE CONTAINERS AMÉNAGÉS AU BÉNÉFICE DE

L'ASSOCIATION « LES ATELIERS FRAPPAZ- 16, RUE DOCTEUR FRAPPAZ – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

40 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « PARTENARIATS EUROPÉENS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE » – Mme Samia BELAZIZ

M. LE MAIRE.- Il y avait une demande de Mme Belaziz qui est partie et une demande du groupe communiste qui l'a retirée.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

43 – AVANCE DE TRÉSORERIE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION UNI-EST – Mme THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Un rapport que nous avons ajouté lors de la conférence des présidents, il s'agit d'une avance de trésorerie au profit de l'association UNI-EST. Je ne reprends pas l'histoire, Mme Thouvenot le fera si elle le souhaite.

Ce n'est pas passé en commission. Le Front National a une intervention.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération a pour but d'opérer une avance de trésorerie au profit de l'association UNI-EST qui opère pour le compte de l'État la gestion du fonds social européen dans le cadre de la mise en œuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi, c'est-à-dire l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi, ce qui représente 5 000 personnes accompagnées chaque année.

Cette délibération intervient de manière un peu exceptionnelle dans le cadre d'un changement de règle de la part de l'État et aussi dans le cadre de la mise en œuvre de la Métropole. En effet, au 1er janvier 2017, la Métropole sera l'organisme intermédiaire du FSE et non plus cette association UNI-EST. Deux autres éléments de contexte assez techniques sont la fin de la programmation pluriannuelle et la baisse du montant d'avance qui passe de 50 % à 12 %.

Ces éléments font que l'association a un besoin de trésorerie évalué à 400 000 € répartis entre l'ensemble des communes adhérentes au PLI UNI-EST et selon une clé de répartition qui est le nombre de bénéficiaires suivis par commune. À Villeurbanne, 700 personnes sont suivies dans le cadre du PLI. C'est sur cette clé de répartition que nous sommes répartis les 400 000 €, soit une avance de trésorerie d'environ 60 000 €.

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une avance de trésorerie, un dossier un peu compliqué, notamment avec l'intervention du Fonds social européen. Vous le constatez dans la

délibération. Nous aurons demain peut-être une garantie d'emprunt mais chaque chose en son temps, pour l'instant, c'est une avance de trésorerie selon les modalités qui viennent de vous être indiquées. C'est une délibération prise par les 15 communes qui constituent UNI-EST, les communes de l'est lyonnais.

Monsieur Poncet pour le groupe Front National ?

M. Stéphane PONCET.- Je ferai une petite explication.

Nous avons déjà indiqué ce que nous pensions d'UNI-EST, je pense que c'est d'autant plus important qu'aujourd'hui nous avons 6 millions de chômeurs en France et qu'il n'y a pas des populations de chômeurs à insérer par l'emploi, il y a tous les chômeurs à insérer.

Si on lit bien le rapport qui nous est proposé, j'ai l'impression que l'on nous demande de nous substituer à la défaillance de l'État et de la Métropole. De l'État parce qu'il est indiqué que c'est bien lui qui est en grande partie responsable de la réduction de la trésorerie de cette association. Quant à la Métropole, je trouve qu'elle est la grande absente de ce dossier, elle reprendra la compétence de cette association en 2017, on ne sait pas comment, avec quels moyens, on ne sait même pas ce que deviendra cette association.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas pour ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je comprends que l'on puisse se poser des questions, c'est normal. Je ne pense pas que vous serez majoritaires mais, si vous l'étiez, ce serait une prise de responsabilité. Cela signifierait que cette association n'aurait pas de crédit, qu'elle serait amenée à licencier le personnel qui y travaille et aussi qu'elle ne verserait pas des subventions à un certain nombre d'opérateurs qui travaillent dans ce secteur, dont un certain nombre sont à Villeurbanne (ADL, centres sociaux).

J'insiste sur la conséquence d'un vote qui ne peut pas être simplement lié au fait que la Métropole ou que l'État... Nous pouvons en discuter, votre propos n'était pas inconsidéré par certains aspects mais, après, il y a les responsabilités à prendre.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- En complément, UNI-EST s'adresse en particulier aux personnes les plus éloignées de l'emploi, nous sommes bien sur une politique additionnelle et qui ne vient pas se substituer à la politique de Pôle Emploi, elle s'additionne notamment dans les quartiers Politique de la Ville.

Sur l'engagement de la Métropole, elle est « bloquée » pour les éléments qui intervenaient avant le 1^{er} janvier 2015 puisque cela correspond notamment à un déficit de trésorerie sur la fin de l'année 2014. Elle n'était pas compétente pour l'insertion. Ce sont aussi des éléments juridiques pour lesquels la Métropole ne peut pas intervenir.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 4 abstentions – 1 NPV) -

41 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIAUX ET RÉPARTITION DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Front National.

M. Stéphane PONCET.- Nous retirons l'intervention, ce serait un peu redondant avec ce qui a déjà été dit.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

42 – ORGANISATION DU VILLAGE DES RECRUTEURS 2016 : PROJET DE CONVENTION AVEC L'AGENCE AGLAE COMMUNICATION – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

44 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

45 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRES SOCIAUX – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 abstentions) -

46 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE POUR L'ANNÉE 2016 – Mme Claire LE FRANC

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

47 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION, DE LA MÉDIATION ET DE LA SÉCURITÉ – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

**48 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES
– M. Loïc CHABRIER**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

**49 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES –
M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**50 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS
D'INITIATIVES COLLÉGIENS ET LYCÉENS (FICL) – M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**51 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX OPÉRATEURS D'ACCUEILS DE
LOISIRS – M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**52 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES –
M. Gilbert-Luc DEVINAZ**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

**53 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT
D'ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS POUR
L'ANNÉE 2016 – M. Damien BERTHILIER**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

**54 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE
VIE VACANCES (VVV) – M. Jonathan BOCQUET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 4 contre) -

55 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES MESURES DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention du groupe Europe Écologie les Verts. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le gouvernement souhaite soutenir l'investissement public en mobilisant 1 Md€ au plan national, avec une aide particulière aux projets des communes et agglomérations dont 59 M€ pour celles de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les collectivités qui demanderont au préfet des subventions sur différents thèmes, dont la rénovation thermique, la mise aux normes des équipements publics et les équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de population.

C'est donc dans ce cadre que, avec cette délibération, la Ville de Villeurbanne présente des dossiers concernant les investissements qui répondent à l'un de ces objectifs. Nous souscrivons bien sûr au principe d'être aidés par l'État pour cela. En revanche, inclure dans ces travaux l'école provisoire du collège Mûrice Leroux est assez choquant : est-ce dans le rôle de l'État, et donc du contribuable national, de subventionner un équipement provisoire d'une courte durée, trois ans, peut-être quatre si cela dérape, cela à cause d'un manque d'anticipation de la Ville qui connaît pourtant depuis de nombreuses années une hausse de population entraînant des hausses de besoins en équipements publics, notamment scolaires ?

Pour le bon usage des deniers publics, il ne nous choquerait pas que l'État rejette ce projet car l'argent public national est plus utile dans des investissements pérennes et durables... à moins que la ministre de l'Éducation nationale ne soit une bonne fée qui veille tout particulièrement sur Villeurbanne ? Mais on ne voit pas pourquoi elle ferait cela !

Au passage, nous notons que le montant de l'école provisoire est de 1 M€ HT dans cette délibération, alors que, dans la délibération 2016-70 votée précédemment, le montant était de 1,250 M€ HT (0,250 M€ de différence !). Pourriez-vous nous indiquer quel est le bon montant, si vous le savez, à moins que la bonne fée ait déjà réduit le coût du projet ?!

Nous soutenons toutes les autres demandes de subvention, sauf celle-ci.

Je précise enfin que la Métropole n'a pas délibéré sur l'autorisation d'occuper le collège pour une école provisoire, à moins que ma vigilance ait failli.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- La question est un peu celle-ci. Si la Métropole le fait dans une délibération, vous faites quoi ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Je parlais de l'autorisation de couper le collège.

M. LE MAIRE.- Vous votez contre ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Oui, je suis cohérente.

M. LE MAIRE.- Parfois, on ne s'en rend pas bien compte. Il y a des sujets plus importants sur lesquels vous votez pour qui sont plus sociolibéraux que ce que nous votons ici.

Mme Béatrice VESSILLER.- A la Métropole ? Des exemples ?

M. LE MAIRE.- Il y en a beaucoup.

Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Quelques éléments de réponse.

Effectivement, nous allons souscrire à la demande de ces subventions sur les trois étapes, sachant que c'est M. le Préfet qui délibérera sur le dossier choisi et non pas Mme la Ministre. Le montant qui devrait être alloué serait au maximum de 500 000 € selon les informations, sachant que tous les dossiers doivent être déposés au plus tard le 1^{er} avril, les projets devant soit avoir démarré voici moins de deux ans soit être terminés au plus tard dans les quatre années.

Nous avons fait des sélections, nous savons très bien que tous nos dossiers ne seront pas retenus.

Concernant l'école provisoire et le 1 M€ contre 1,2 M€ au chapitre 70, c'est simplement que le 1 M€ représente la seule partie subventionnable. Au-delà, on ne subventionne pas, nous n'avons mis que ce qui est subventionnable.

Si vous voulez voter contre, je ne pense pas que vous puissiez choisir dans la délibération tel ou tel programme, nous en avons inscrit un certain nombre dans les conditions qui étaient celles proposées par le préfet. Point final. Il n'y a pas de choix au-delà de votre esprit et je crois que ce qui est inquiétant, c'est que vous devenez le deuxième disque rayé ce soir en ayant toujours la même ritournelle sur les sujets.

M. LE MAIRE.- La demande de délibération porte sur les équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Si vous considérez que ce n'est pas rendu nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants, d'accord. Maintenant, si vous voulez écrire au préfet pour dire qu'il ne subventionne pas cet équipement parce que c'est votre point de vue, vous pouvez le faire également.

Sur une demande de subvention, saisir ce prétexte-là pour remettre la gomme sur l'école modulaire, je ne trouve pas cela formidable.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

56 – MODALITÉS D'ORGANISATION DES ÉDITIONS 2016 DU MARCHÉ AUX PLANTES ET DES BONS PLANTS – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

57 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION FRANCE URBAINE – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- C'est l'association qui a remplacé pour nous l'Association des maires des grandes villes de France qui s'est regroupée avec l'Association des communautés urbaines.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

58 – ADHÉSION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE À L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'INSTITUT D'ART CONTEMPORAIN – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- C'est une adhésion assez symbolique de 60 €.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

59 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION PATRIMOINE AURHALPIN – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Nous avons convenu que le nom n'était pas formidable. C'est l'ancienne Association patrimoine rhônalpin.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

60 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE – M. Jean-Luc BRET

M. LE MAIRE.- Les statuts ayant changé, je propose M. Didier Vullierme comme titulaire et Mme Anne Reveyrand comme suppléante, sachant que M. Richard Llung y siège au titre de la Métropole et je crois que M. Hector Bravo y siège aussi au titre de la Métropole.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (42 pour – 2 abstentions – 9 NPV) -

61 – RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Ce n'est qu'une communication. C'est un rapport qui passe à la Métropole mais nous devons le communiquer aux membres de notre assemblée, ce que nous faisons. J'ai une demande d'intervention de Mme Vessiller.

Madame Reveyrand, un mot ?

Mme Anne REVEYRAND.- Il s'agit bien d'un rapport qui concerne l'année 2014 avant la création de la Métropole de Lyon. Ce rapport concerne la question du prix mais beaucoup aussi la qualité du service public des déchets. Il a été présenté au conseil de Métropole en décembre 2015, chacun des Conseils Municipaux doit en prendre acte.

Pour résumer, la qualité de collecte s'est améliorée en 2014, nous l'avons constaté notamment par la baisse de réclamations. C'est une année qui a vu la naissance de deux nouvelles déchetteries, une à Grigny et une à Caluire-et-Cuire.

Nous enregistrons une baisse de la production des ordures ménagères résiduelles, une hausse des quantités triées, notamment du verre, une hausse des quantités apportées en déchetterie, notamment en déchets verts puisqu'il s'agissait d'une année exceptionnelle par son hygrométrie.

S'agissant des déchets diffus spécifiques qui sont des déchets toxiques, par rapport à 2013, nous notons une augmentation de 20 % des apports de ces matières en déchetterie. C'est vraiment une très bonne chose, il s'agit de tout ce qui est peintures, solvants, que les gens mettent parfois dans les égouts. Je ne détaillerai pas plus.

Nous avons enregistré un accroissement de l'accompagnement de la direction de la Propreté auprès des entreprises pour ce qui est des déchets ménagers assimilés.

Pour Villeurbanne, je souligne que c'est une année qui a vu la fin de l'expérimentation des déchets plastiques de type films plastiques et sachets plastiques qui ont été collectés pendant deux ans entre janvier 2012 et 2014 à Villeurbanne, puisque nous étions une commune test en France. Cette expérimentation a permis de tester de nouveaux matériaux pour les industriels du recyclage. C'est une expérimentation qui s'est terminée et qui verra peut-être des prolongements à l'avenir.

Une augmentation des matériaux recyclés sauf le papier parce que la consommation de papier, grâce ou à cause du numérique, a diminué en France.

Vous avez aussi dans ce rapport des éléments financiers et des éléments sur les unités de traitement de valorisation énergétique, les performances de ces unités en régie ou en délégation de service public. On s'aperçoit d'ailleurs qu'en régie le rendement est de 70 % alors qu'en DSP, il est de 41 %.

M. LE MAIRE.- Merci de cet éclairage. Il arrive parfois que ces délibérations reprises de la Métropole ne donnent pas lieu à des commentaires mais c'était bien que vous puissiez le faire.

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La gestion de nos poubelles est un enjeu de taille pour notre territoire, aussi bien en termes d'emplois, de coût pour chacun et pour la collectivité, que de préservation de nos ressources naturelles et d'éco-citoyenneté au quotidien... Comment agir ?

- Réduire la quantité de déchets : mettre en œuvre et accompagner des dynamiques de prévention et de réduction du contenu de nos poubelles. Cela peut s'apprendre dès le plus jeune âge, par exemple en accompagnant les enfants pour limiter le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.

- Refuser la consommation à outrance : s'interroger quant à l'urgence, la nécessité de consommer tel ou tel bien neuf, sur-emballé, fabriqué à l'autre bout du monde, parfois dans des conditions sociales et environnementales inacceptables ; de fait, refuser d'entretenir l'hyper-consommation et l'hyper-production dévastatrices pour notre planète et pour notre survie tant sociale que biologique.

- Réutiliser et/ou réparer : éviter ainsi de mobiliser à l'infini nos ressources naturelles, qui, elles, sont en quantité finie !

- Composter nos déchets organiques pour retrouver un cycle naturel, réduire nos déchets de bacs gris et produire du compost fertilisant pour les espaces verts privatifs et collectifs.

Ce cercle vertueux que nous voulons voir se développer est encore loin d'être atteint dans la Métropole et à Villeurbanne, même si le lancement de plusieurs donneries en début d'année dans la métropole a été une innovation intéressante : on donne ses objets usagers pour permettre leur réparation, leur réemploi. Et en plus, cela réhabilite le don pas si fréquent dans le monde actuel !

Sur Villeurbanne, le refus de tri est à la hausse : plus de 30 % en 2014, c'est-à-dire que 30 % des bacs verts sont refusés au centre de tri car leur contenu est mal trié ! C'est un vrai gâchis pour ceux qui trient bien car leur geste n'a servi à rien, et pour la Métropole qui a envoyé un camion au centre de tri puis à l'incinérateur (c'est un coût environnemental et financier) et un gâchis aussi pour le bien commun, car on a tous collectivement perdu une possibilité de recréer de la ressource par le recyclage.

Villeurbanne n'est pas la seule commune où le refus de tri n'est pas très bon.

Ceci dit, ce résultat peu satisfaisant est sûrement lié à une communication largement insuffisante sur les consignes de tri. Nous avons besoin d'ambassadeurs de tri, d'actions de sensibilisation et d'éducation indispensables à une démarche pédagogique continue avec les habitants, pas seulement pour mettre nos concitoyens dans l'injonction de faire, mais dans le faire ensemble, dans l'explicitation du sens de la lutte contre le gaspillage, des possibilités de réemploi des objets ou du recyclage, et de l'intérêt pour l'économie locale.

L'expérimentation de la collecte des plastiques a été menée de 2012 à 2014, expérimentation de collecter les pots, barquettes, sacs plastiques, en plus des bouteilles et flacons habituels. Cette expérimentation s'est arrêtée fin 2014, peu de Villeurbannais l'ont su, même ceux qui sont pourtant sensibilisés au sujet. Aucune grande campagne de communication n'a été engagée pour informer de la fin de l'expérimentation, ni de ses résultats, qui sont que les centres de tri trient mal ces plastiques et que les filières de

recyclage ne sont pas encore au point. La Métropole prévoit que dès que les outils seront prêts, tous les habitants du Grand Lyon trieront leurs pots, barquettes et sacs plastiques.

En attendant, il nous paraît urgent de relancer à la fois entre la Ville et la Métropole une information pour ne pas laisser les Villeurbannais dans l'illusion de cette expérimentation.

Le développement du compost est aussi une piste importante pour réduire les tonnages dans nos bacs gris : les déchets organiques constituent la moitié du poids du bac gris. Le réduire, c'est là aussi moins de camions de collecte, moins de besoins de traitement. De plus, c'est une activité qui peut être pédagogique et conviviale en copropriété, dans les jardins partagés ou dans l'espace public.

La politique de développement durable de la Ville menée par Mme l'Adjointe a certes permis de lancer différentes actions dans ce domaine, mais il nous semble qu'en lien avec la Métropole, la Ville se doit d'être locomotive dans le cadre du label « Territoire zéro-déchet-zéro-gaspi » avec le soutien de multiples initiatives concrètes qui peuvent être travaillées et prises par des acteurs aussi variés que les artisans, les habitants, les enseignants, les entrepreneurs.

Pour finir, quelques mots sur le financement d'une politique ambitieuse sur les déchets. En l'état, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est insuffisamment affectée, à notre sens, vers des actions de réduction, de prévention et de réemploi. Et la Métropole devrait engager aussi une réflexion sur la redevance des ordures ménagères pour laquelle chaque ménage paierait sa collecte au poids des déchets qu'il produit.

Nos déchets sont une ressource et une source d'emploi local : qu'attendons-nous ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je donne la parole à Mme Reveyrand mais votre position au sein de l'exécutif de la Métropole devrait pouvoir vous permettre de porter un discours fort et opérationnel. C'est très bien de nous faire la leçon à Villeurbanne mais la faire au sein de la Métropole me semblerait plus logique.

Mme Béatrice VESSILLER.- C'est fait dans les deux instances Monsieur le Maire. Comme il y avait là un zoom particulier sur Villeurbanne, cela me semblait intéressant d'en parler ce soir.

M. LE MAIRE.- On l'entend moins à la Métropole me semble-t-il. Nous serons très vigilants.

Mme Anne REVEYRAND.- Pour revenir sur certains aspects comme les besoins de pédagogie, tout le monde est d'accord, la Métropole aussi. Vous avez parlé du refus de tri à Villeurbanne comme ailleurs, les 30 % sont énormes, cela s'est apparemment amélioré, nous vous donnerons les chiffres dès que nous en disposerons pour la Ville.

Le refus de tri est un gros problème, avec des actions spécifiques qui sont menées par la Métropole auprès de ces populations quand les bacs sont repérés. J'en avais parlé en commission.

Pour la question du compostage, la Ville de Villeurbanne a effectivement mis en place des composteurs de quartier et un travail se poursuit. Il y en aura d'autres, une programmation est actuellement en cours.

Quand vous parlez du don qui n'est pas une question habituelle, je pense que l'on parle beaucoup de vide-greniers en ce moment, c'est un peu du lien social mais souvent de manière symbolique, même s'il y a un échange qui est quelquefois de 0,50 €, 1 €, etc., ce n'est pas vraiment du don mais cela n'en est pas loin. C'est effectivement le réemploi aussi.

De toute façon, sur Villeurbanne, nous avons aussi des ateliers et des structures associatives qui mettent en place des systèmes d'apprentissage de réparation d'objets, notamment d'objets électroménagers. Nous sommes complètement dans cette dynamique.

Pour ce qui est de l'expérimentation dont vous avez parlé, je suis un peu d'accord, je l'avais souligné à la Métropole, nous avons été très peu informés du fait qu'elle avait commencé et surtout qu'elle était terminée. En revanche, il ne s'agit pas du centre de tri qui avait des problèmes pour gérer ces matières, c'est une expérimentation qui a porté ses fruits puisqu'elle a servi à travailler plutôt pour les industriels du recyclage à la mise en place de filières de nouveaux matériaux. Ce n'est pas inutile mais c'est un peu différé dans le temps puisqu'il faut mettre au point des filières industrielles.

Sur la question du territoire zéro déchet, je vous remercie du conseil mais nous sommes déjà en lien avec la Métropole sur ce sujet. Nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons ou de ce que nous programmons de faire.

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous avons terminé notre séance. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée.

(La séance est levée à 21 heures.)